



HAL
open science

Turcs et “choses turques” dans le Livre de compte de Giacomo Badoer: essai de synthèse

Alessio Sopracasa

► **To cite this version:**

Alessio Sopracasa. Turcs et “choses turques” dans le Livre de compte de Giacomo Badoer: essai de synthèse. *Turcica: revue d'études turques*, 2013, 44, pp.31-128. 10.2143/TURC.44.0.2988847. halshs-03598504

HAL Id: halshs-03598504

<https://shs.hal.science/halshs-03598504>

Submitted on 5 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TURCS ET « CHOSES TURQUES »
 DANS LE *LIVRE DE COMPTES*
 DE GIACOMO BADOER :
 ESSAI DE SYNTHÈSE*

D _____ INTRODUCTION

ans un article paru en 1956, Fr. Babinger écrivait : « *a me personalmente è stato dato l'incarico di illustrare criticamente le notizie turche contenute nel Libro dei conti di Giacomo Badoer. In un contributo dal titolo Cose turchesche nel Libro dei conti è stato corrisposto a questa richiesta.* »¹ En effet, il est bien connu que l'édition du *Livre* aurait dû être accompagnée d'un second volume d'études, dont T. Bertelè a rappelé le contenu – il écrivait que les contributions étaient « pour la plupart prêtes ou presque prêtes » – lors d'un colloque en 1956, tout en annonçant : « *taluni studi metteranno talvolta in luce delle notizie che potranno apparire sensazionali : come [...] la circolazione in Levante di un ducato d'oro turco che imitava quello veneziano, su cui ha fatto luce il prof. Franz Babinger, il quale si è occupato delle cose turche contenute nel Libro.* »²

Alessio Sopracasa, chercheur post-doctorant, UMR 8167 Orient et Méditerranée : textes, archéologie, histoire, Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 52 rue du Cardinal-Lemoine, 75231 Paris Cedex 05.
 surmai@hotmail.com

* Cet article est dédié à Gilles Veinstein, en témoignage de gratitude.

¹ Babinger, « *Contraffazioni* », p. 123. Les abréviations suivantes ont été utilisées dans l'ensemble de l'article : a. = aspre(s), c. = cantaro, -i, duc. = ducat(s), hyp. = hyperpère(s), k. = carat(s), p.d.r. = prix de revient. Pour le p.d.r., cf. Lefort, « Badoer », p. 374 : « Commissions et frais de gestion (*spexe de marcadantia*) s'ajoutaient au prix d'achat pour former ce qu'on appellera le prix de revient. » Les renvois au *Livre* – c'est ainsi que nous appellerons *Il libro dei conti di Giacomo Badoer* (cf. *infra*, bibliographie) – se font à la page de l'édition, suivie par le(s) numéro(s) de ligne.

² Bertelè, « *Il Libro* », p. 248.

Ce second volume n'est jamais paru. Grâce à la correspondance de F. Melis nous savons que T. Bertelè a dû renouveler seize fois, en autant d'années, la demande du commentaire sur Badoer que Babinger avait promis d'écrire³. En revanche, quelques-unes des études qui devaient être incluses dans ce volume ont été publiées par la suite. D'autres se sont ajoutées avec le temps, venant des générations suivantes de chercheurs, qui ont élucidé les aspects les plus disparates du document, y compris ceux qui se rapportent aux Turcs, comme on le verra dans les pages qui suivent. Plus récemment, C. Morrisson et J. Lefort avaient envisagé de remettre l'ouvrage sur le chantier en le complétant d'index et de quelques nouvelles études⁴. G. Bertelè avait transmis à C. Morrisson la copie des contributions rédigées du temps de son père et conservées par ce dernier dans ses archives⁵. Pour ce qui est du texte de Babinger, le manuscrit original est toujours en possession de G. Bertelè lui-même, destiné à entrer dans le fond Bertelè-Malaspina du musée Bottacin à Padoue⁶. Les index ont été publiés en 2002 par G. Bertelè, qui a ainsi achevé le travail de son père sur ces mêmes index⁷. Quant au volume d'études sous la direction de C. Morrisson et de J. Lefort il ne semble pas avoir rencontré plus de chance que le précédent.

On voit donc que la contribution de Fr. Babinger, telle qu'elle a été transmise par la suite par J. Lefort et C. Morrisson à N. Vatin et qui fait l'objet de la présente étude, était déjà presque prête – même si formellement à retravailler – au moment de la sortie de l'édition du *Livre*. Cette étude est clairement structurée : d'abord, des propos d'ordre introductif et général sur la ville de Constantinople, sa population et son étendue au temps de Badoer, notamment sur la présence musulmane (et ottomane) entre les XIV^e et XV^e siècle ; ensuite, l'auteur se concentre sur le commerce de Badoer avec Brousse et Andrinople, ancienne et nouvelle capitales ottomanes. Suit un volet prosopographique concernant certaines grandes personnalités ainsi que les noms de personne turcs cités dans les comptes, avec des considérations sur les routes du commerce et les

³ Del Treppo, « Federigo Melis », p. 84.

⁴ Voir Morrisson, « Coin Usage », p. 219.

⁵ Il s'agit de : « F. Babinger's "I Turchi nel libro dei conti di G. Badoer" ; R. de Roover's "Opérations financières. Lettres de change. Virements en banque. Dépôts" ; and R. Morozzo's "Notizie sui Badoer da Santa Giustina, Giacomo Badoer, Patrizio veneziano del '400 » (*ibid.*, n. 8).

⁶ Selon ce que Giovanni Bertelè a eu l'amabilité de nous communiquer, en plus d'autres informations, par un courriel du 12 octobre 2012 : qu'il en soit ici remercié.

⁷ Bertelè éd., *op. cit.*.

moyens de transport. Puis, sont évoquées les négociations entre Vénitiens et Turcs pour la création, dans une ville de l'État ottoman, d'un espace commercial privilégié au bénéfice des premiers. Viennent ensuite les marchandises du commerce vénéto-turc, avec mention particulière des esclaves et du papier. Une réflexion sur des aspects plus techniques amène l'auteur à parler des droits de douane, des poids et mesures et surtout des monnaies, en mettant en avant le « ducat turc ». En conclusion, il exprime le souhait que des études plus approfondies soient menées qui concerneraient l'histoire économique ottomane.

Ce que nous nous proposons dans le présent article est d'illustrer les « choses turques » contenues dans le *Livre*, en revenant sur les axes principaux de l'étude de Fr. Babinger à la lumière d'un certain nombre de recherches parues depuis, sans véritablement nous éloigner du témoignage de cette source. Dans trois tableaux annexes on trouvera d'abord le détail des échanges de G. Badoer (tabl. annexe I) : nous avons suivi dans un premier temps les « voyages » commerciaux organisés vers les territoires turcs en séparant les deux courants du trafic, à savoir l'exportation (*A. Ventes*) et l'importation (*B. Achats*) ; par la suite, et de la même manière, nous avons affiché les échanges ayant eu lieu à Constantinople avec des commerçants turcs (sections C et D du même tableau). Dans ce tableau, après les références aux pages du *Livre*, on trouvera les renvois au tableau des droits de douane et autres frais (voir *infra*, tabl. II) et à celui des transports et transporteurs (tabl. annexe II) : ce dernier a pour but de montrer les trajets, les moyens de transport, le nom des personnes engagées dans cette activité et les coûts. Enfin, nous avons réuni les noms des personnes citées dans cet article qui ont un lien avec les territoires turcs (tabl. annexe III).

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR CONSTANTINOPLÉ ET LES TURCS À LA VEILLE DE LA CHUTE

Au cours de la première moitié du XV^e siècle, l'Empire byzantin vivait une récession économique et démographique irréversible. Pour survivre, il était progressivement devenu un État « marchand » : l'activité des commerçants grecs est alors bien documentée et des membres de l'aristocratie, privés des terres qui avaient représenté leur richesse au XIV^e siècle, se reconvertirent dans le commerce, tandis que fortune et

relations permirent à des hommes de la « classe moyenne » et de la petite aristocratie d'intégrer l'élite dirigeante⁸.

Toutefois, le prestige de l'Empire demeurait intact, grâce surtout à sa capitale, Constantinople, bien que la ville n'ait jamais pu retrouver sa splendeur d'avant 1204, en dépit des efforts prodigués par les deux premiers empereurs de la dynastie des Paléologues, Michel VIII et son fils Andronic II : une partie de l'espace urbain était occupé par des champs, qui, faute de moyens, n'étaient plus entretenus⁹. Estimer la population est une tâche ardue : sans surprise le chiffre n'avait plus rien à voir avec les centaines de milliers d'habitants du XII^e siècle ; peu avant 1453, il y avait entre 40 000 et 70 000 habitants dispersés dans une ville à moitié déserte : « *Western visitors described a space "made up of villages, more empty than full", a ghost city of crumbling tourist attractions that caught the eye of humanists and invited comparison with Rome* »¹⁰. Le centre économique se trouvait désormais aux abords de la Corne d'Or, côté constantinopolitain pour les Vénitiens, côté pérote pour les Génois¹¹.

Cependant, la ville n'était pas autant touchée par la crise d'un point de vue commercial : dans la première moitié du XV^e siècle, elle était toujours l'un des grands centres du commerce levantin (ainsi que l'un des grands pôles culturels et religieux de la Méditerranée)¹². Ce qui le montre bien, par exemple, c'est que, parallèlement à un phénomène d'émigration bien connu, Constantinople avait bénéficié aussi, après le milieu du XIV^e siècle, d'un mouvement d'immigration de nature en grande partie économique : elle gardait donc – et ceci jusqu'à la fin de son histoire (byzantine) – un rôle important comme place commerciale d'un attrait certain, où l'on pouvait conclure des affaires aussi bien avec des Occidentaux qu'avec des Turcs¹³. Précisément, le *Livre* de G. Badoer nous parle – outre d'« une certaine intégration des économies byzantine et turque »¹⁴ – de

⁸ Matschke, « Commerce », p. 803-805 ; Oikonomidès, *Hommes d'affaires*, p. 120-123.

⁹ On peut toutefois signaler des interventions concernant les murailles, mais qui se révélèrent insuffisantes, et la construction de palais par des membres de l'aristocratie enrichis grâce au commerce avec les Italiens et les Turcs.

¹⁰ Magdalino, « Medieval Constantinople », p. 536. Voir aussi Matschke, « The Late Byzantine Urban Economy », p. 475.

¹¹ Laiou, « Constantinople », p. 137-138.

¹² Laiou-Thomadakis, « The Byzantine Economy », p. 203.

¹³ Laiou, *art. cit.*, p. 139-140, d'après les travaux de Kl.-P. Matschke qui y sont cités.

¹⁴ Balard, « Les hommes d'affaires », p. 489. D'ailleurs, quelques années seulement avant l'arrivée de Badoer et au lendemain de la perte de Thessalonique, l'empereur byzantin s'était plaint auprès de Venise de l'action menée par le capitaine général de la mer, qui

l'importance que Constantinople conservait à cette époque en tant que centre de commerce et nœud d'un réseau encore très étendu à la fois vers l'Orient et l'Occident¹⁵, comme l'écrit vers 1420 le marchand crétois Emmanuele Piloti, selon lequel « à Constantinoble viennent de toutes marchandises, et viennent par la bouche de la mer Majeure [mer Noire], comme de Latane, Gaffa, Trapexonda, et ancores de la Turquie et de la Grétie »¹⁶ : en contact avec les ports de la mer Noire, avec les territoires byzantins ou anciennement byzantins, au croisement des routes maritimes qui la reliaient avec les ports les plus importants du Levant et du Ponant, tout en étant un lieu d'accueil et de rencontre entre personnes provenant des horizons les plus différents (Grecs, Arméniens, Turcs, Juifs, Vénitiens, Génois, Catalans, Siciliens, Anconitains, Florentins, etc.), Constantinople était toujours la ville « *ad quam concurrunt fere omnes nationes mundi* »¹⁷.

Mais le *Livre* de Badoer est d'abord celui d'un Vénitien, marchand résident à Constantinople entre 1436 et 1440¹⁸. La présence vénitienne dans la capitale byzantine, après quelques incertitudes liées au retour des Byzantins en 1261, était forte : avec un quartier qui leur était destiné, des exemptions fiscales, des lieux d'échange ou encore un noyau de résidents permanents, leur colonie jouait un rôle économique central¹⁹, au point que Bertrandon de la Broquière écrit avoir vu dans la capitale byzantine « plusieurs marchans et de plusieurs nations, mais les Venissiens sont ceux qui ont plus d'auctorité »²⁰. Pendant longtemps, l'historiographie

avait reçu l'ordre de bloquer le passage entre Constantinople et la « Turquie ». Mais la Sérénissime ne changea pas d'avis et maintint l'ordre d'empêcher les Turcs de passer de « Turquie » en Grèce : Archivio di Stato di Venezia (dorénavant A.S.V.), *Senato, Deliberazioni, Misti*, reg. 57, f. 236(240)v, 19 juil. 1430 (entre parenthèses la numérotation moderne des feuillets) ; Thiriet éd., *Régestes II*, n° 2209.

¹⁵ Luzzatto, *Storia*, p. 156-162, livre une courte analyse du registre comptable de Badoer en se focalisant sur les marchandises et les courants du trafic commercial. Sur la navigation vénitienne dans la région et la ligne de Romanie, voir Stöckly, *Le Système*, p. 101-119 (notamment p. 111-115).

¹⁶ *Traité*, p. 141-142 ; la liste de marchandises qui suit inclut soie, fourrures (de martre, petit-gris, zibeline, hermine), cuivre, safran, cire, cuirs tannés.

¹⁷ A.S.V., *Maggior Consiglio, Ursa*, f. 176(182)v, 11 avr. 1451 ; *Délibérations*, n° 1460, p. 192 ; éd. dans *ibid.*, p. 325.

¹⁸ Pour une biographie de ce marchand, voir Morozzo della Rocca, « Badoer, Giacomo ».

¹⁹ Matschke, « The Late Byzantine Urban Economy », p. 475. Pour quelques considérations sur la politique économique byzantine vis-à-vis des Italiens et de Venise en particulier, cf. Oikonomidès, *op. cit.*, p. 41-52 ; Laiou-Thomadakis, *art. cit.*, p. 211-217 ; Chrysostomides, « Venetian Commercial Privileges ».

²⁰ *Voyage*, p. 164. Bien entendu, ce propos se réfère à Constantinople, pas à Péra.

a considéré que les Italiens avaient été responsables du déclin et de la mort de l'Empire byzantin : toutefois, leur présence avait été un élément contribuant à la dynamique économique byzantine et, dans une certaine mesure, un modèle à suivre pour la reconversion des Byzantins privés de terres suite aux conquêtes, notamment turques. Les Italiens n'avaient pas détruit l'activité commerciale grecque, mais celle-ci était contrainte d'opérer dans un contexte dominé par les marchands originaires de la Péninsule²¹, qui étaient intéressés par Constantinople « non seulement en tant que plaque tournante du commerce international, mais aussi en tant que marché pour écouler leurs marchandises. »²²

En ce qui concerne l'attitude ottomane face à la capitale byzantine, Kl.-P. Matschke l'a ainsi résumée : « *the Ottomans ignored the capital after their initial attempts to take it had failed. Eventually they got so used to its presence that Sultan Mehmed had to impose his plans of conquest over strong opposition from within his own ranks. For some of the opponents of the plan, the city had by now also become an access point to the economic world of the Italians, and, like a small circle of late Byzantine entrepreneurs, they tried to participate in it. These entrepreneurs had long since bid farewell to a flourishing urban hinterland, to large estates with many peasants, concentrating entirely on the city and the sea and its economic energy. At least for a short time, this would prove a viable basis on which to carry on, for some even a basis for their very survival.* »²³

LIEUX, ITINÉRAIRES, MARCHANDISES ET PERSONNES

Le tableau annexe I (sections A et B), précisé par le tableau annexe II, permet de reconstituer les liens économiques entretenus par Badoer avec les territoires du sultanat ottoman à partir de la capitale byzantine : on voit ses émissaires se déplacer à l'intérieur de ce qui avait été jusqu'au siècle précédent l'arrière-pays traditionnel de Constantinople, à la fois du

²¹ Laiou-Thomadakis, *art. cit.*, p. 210-211. Ceci est particulièrement vrai pour le commerce de loin : cf. Oikonomidès, *op. cit.*, p. 83-92 ; Matschke, « Commerce », p. 789-799. Voir aussi Necipoğlu, « Byzantines ».

²² Oikonomidès, *op. cit.*, p. 36.

²³ Matschke, « The Late Byzantine Urban Economy », p. 473.

côté européen et micrasiatique, notamment dans les régions de la Thrace et de la Bithynie, avec la mer Noire comme troisième pôle. À la fin de l'époque byzantine les villes gardaient des liens étroits avec les territoires environnants – et ceci sous plusieurs angles (légal, administratif, social et économique) – qui demeuraient fondamentaux pour elles, mais qui étaient aussi constamment menacés par l'expansion turque, d'abord en Anatolie, puis dans les Balkans²⁴.

L'époque des Paléologues – à la suite notamment de 1204 et de l'avancée turque²⁵ – vit un changement profond de la géographie commerciale, avec « *the formation of specific regional identities and sometimes of regional solidarities that transcended political boundaries.* »²⁶ La perte de l'Anatolie avait provoqué une modification de la géographie régionale du commerce, suite à laquelle Brousse, son port Mudanya et d'autres villes de Bithynie avaient acquis un rôle économique de premier plan, aux dépens par exemple du golfe de Nicomédie²⁷. On peut en dire autant de la Thrace, comme le *Livre de Badoer* le montre bien²⁸ : au sein de cette nouvelle topographie « *Constantinople continued to be a significant economic force that radiated its influence on the now politically thoroughly transformed area between the two straits, and which also received new economic impulses across the new borders, especially from trade. The surprisingly long survival of Constantinople as a Byzantine city may not have been caused by these impulses, but it was certainly aided by them.* »²⁹

²⁴ *Ibid.*, p. 470-471.

²⁵ Pour un aperçu général des conquêtes turques, et surtout ottomanes, entre le XIV^e et le XV^e siècles, jusqu'aux années Badoer, voir Beldiceanu, « Les débuts » ; Vatin, « L'ascension », p. 37-80 ; Laiou, Morrisson, « De la menace », p. 31-62.

²⁶ Matschke, « Commerce », p. 775. Voir aussi *ibid.*, p. 783, sur le rôle des marchands grecs : « *the regionalization of western trade in the Romania encouraged a gradual dismantling of the barriers between native and foreign merchants, promoted the gradual abandonment of rigid restrictions on Byzantine commercial activity, and enabled Byzantine merchants to emerge slowly from voluntary and enforced isolation and move more resolutely out of traditional and newly created niches.* » Voir aussi Balard, « Les hommes d'affaires », p. 488-489 ; Matschke, « Commerce », p. 781-791.

²⁷ Matschke, « Commerce », p. 783.

²⁸ On ajoutera la Morée, qui reste toutefois en dehors de notre propos : cf. *ibid.*, p. 778-780.

²⁹ *Ibid.*, p. 778.

Tableau I : récapitulatif des marchandises échangées par G. Badoer avec les Turcs³⁰

Ventes	Achats
<ul style="list-style-type: none"> • métaux : fil de fer • pierres et métaux précieux : or filé, rubis balais/<i>balasso/rubin</i>³¹ • produits alimentaires : caviar, maquereaux salés, sucre de Chypre de trois cuissons³² • produits manufacturés : bocaux en verre/<i>bochaleti</i> • produits textiles : crêpes/<i>veli crespi</i>, damas, draps fins de Florence³³, draps <i>de grana</i> de Mantoue, draps <i>loesti</i>³⁴, futaines de Crémone³⁵ • autres : savon d'Ancone 	<ul style="list-style-type: none"> • épices : poivre • peaux, cuirs et fourrures : cordouans³⁶, cuirs de bœuf, fourrure de fouine, fourrure de martre, peaux d'agneau/<i>agnine</i>, peaux d'agneau castré/<i>castron</i>, peaux de mouton/<i>montonine</i>³⁷ • produits alimentaires : (farine), (froment), raisins secs/<i>zebibo</i>, (riz), suif et viande de porc • produits et matières premières textiles : (bocassins), camelots, (chapeaux), couverture de cheval, (filés de chanvre/<i>filadi de chanevo</i>), laine – dont <i>tonda, fina, lavada, maiorina, suzida</i>³⁸ – et toisons de laine/<i>vel(l)i, (zendadi)</i>³⁹ • autres : cire⁴⁰

³⁰ Figurent entre parenthèses les produits achetés à Samsun pour être vendus à Trébizonde et qui ne sont pas présents dans d'autres transactions. Sur les marchandises dans le *Livre*, voir Scarpari, *Le Voci*, mémoire de maîtrise soutenu avant la parution du registre.

³¹ Le compte précise qu'il s'agissait d'une pierre de petites dimensions et de forme arrondie.

³² C'est-à-dire raffiné trois fois et donc de haute qualité.

³³ Les draps florentins étaient très appréciés dans le sultanat, qui, dans la seconde moitié du XV^e siècle, devint un grand marché pour la ville toscane. Le *Livre* témoigne de quelques imitations de certaines variétés de ces draps du côté de Venise : « *pani 5 e chavezo j° da Veniexia chontrafati a la firentina* » (contrefaits à la florentine) (p. 292²).

³⁴ Il y a incertitude sur l'origine de cet adjectif : on a pensé à Alost, dans les Flandres, pour des tissus peut-être réalisés avec de la laine anglaise, ou à des produits anglais grossiers, dont le nom viendrait de la ville de Lowestoft ou de l'adjectif *lowest*, exportés par les Italiens et imités en Italie : voir le glossaire de Sopracasa, *Venezia, ad v.* « *pano* » pour plus d'informations ; voir aussi Hocquet, « Giacomo Badoer, marchand-drapier », p. 77.

³⁵ Tissus dont ceux de la meilleure qualité venaient de Crémone et Milan, faits à partir de coton syrien : Sopracasa, « Les marchands », p. 116-117.

³⁶ Peaux de chèvre, de mouton ou de bouc, originaires provenant de Cordoue ou préparées à la façon de Cordoue et imitées ailleurs en Espagne et en dehors de la Péninsule ; Bartolomeo di Paxi, au début du XVI^e siècle, donne comme lieu de production la Roumanie et l'Anatolie, et les peaux en général étaient un article très important des exportations des régions bulgares : voir *ibid.*, p. 131.

³⁷ Dans un cas ces *montonine* sont dites « *chonze de foia solamente* » : d'après le vénitien « *Capitulare conciatorum pellium vel curaminum* », de la seconde moitié du XIII^e siècle, on apprend qu'« le conçamentum, vale a dire le materie concianti vegetali più frequentemente adoperate erano la foglia di sommacco e la corteccia di rovere [...] Altri divieti si riferivano all'uso nella concia della foglia cocta, vale a dire di foglie di sommacco bollite, le quali, dopo cottura, potevano conferire alle pelli un colore simile a quello prodotto mediante impiego di corteccia di rovere. Evidentemente la disposizione mirava ad impedire una frode, in quanto la concia con la foglia cotta era più scadente di quella prodotta dall'estratto di corteccia di rovere » (Brunello, *Arti*, p. 156-157).

G. Badoer organise à plusieurs reprises des *viazi*, c'est-à-dire l'envoi de personnes et/ou de marchandises de Constantinople vers les régions avoisinantes⁴¹, et pour ce qui nous intéresse ici, surtout vers la Thrace, la Bithynie et la mer Noire. Outre cela, le *Livre* montre un certain nombre d'échanges commerciaux ayant lieu directement à Constantinople entre notre Vénitien et des marchands turcs. On rappellera que l'année où Badoer arriva sur le Bosphore, soit en 1436, le sénat vénitien avait décidé d'envoyer une lettre à Murad II pour l'informer de la volonté de Venise d'observer la paix et lui recommander les marchands vénitiens établis à Brousse et à Andrinople, ainsi que dans les autres villes du sultanat (« *commendentur nostri mercatores qui in Bursa et Andrinopoli et aliis suis civitatibus habitant* »)⁴². Le réseau des correspondants de Badoer, c'est-à-dire de ceux qui représentaient en quelque sorte ses agents commerciaux, ses hommes de confiance en territoire ottoman, était un ensemble hétérogène de personnalités – nobles ou non – provenant de différents lieux, notamment d'Italie (non seulement Venise, mais aussi Gênes, Florence, Modène, etc.), qui avaient des intérêts sur place⁴³.

³⁸ Les adjectifs *lavada* et *suzida* associés à la laine – et dont parle également Pegolotti, *La pratica*, p. 34, en se référant à la Roumanie et à la Turquie – n'indiquaient pas une variété particulière de laine, mais simplement l'état dans lequel celle-ci se trouvait, lavée ou encore sale (it. *sudicia*). La laine fine (*fina*) était de la laine de haute qualité. *Tonda* signifie peut-être « tondu », tandis que *maiorina* tient son nom du mois de mai, pour indiquer une laine de qualité supérieure, issue de la première tonte.

³⁹ « *Gli zendadi erano tessuti assai leggeri, più leggeri del taffetà, potevano essere tinti con la grana e potevano anche essere ricamati con oro e argento [...]. Gli zendadi venivano acquistati direttamente dagli strati sociali più bassi e in maggior quantità per vari usi, specialmente per foderare i vestiti [...]. Gli zendadi si trovano menzionati qua e là nelle pagine del manuale di mercatura del Pegolotti senza che ne venga indicata però la provenienza tranne qualche eccezione. Se ne fabbricavano sicuramente in Oriente, in Spagna ed a Montpellier. Ma il prezzo degli zendadi sembra sia stato ben modesto, comparato con quella di altri prodotti di seta* » : Hoshino, *Industria*, p. 170.

⁴⁰ Même si les transactions que nous avons prises en considération ici ne nous informent pas au sujet de l'origine de ce produit, on ne manquera pas de faire remarquer l'importance de la cire de la péninsule Balkanique, dite *zagora*, présente ailleurs dans le *Livre*, tenue par Pegolotti pour être la meilleure que l'on pouvait trouver en Roumanie : Sopracasa, *art. cit.*, p. 142 ; cf. aussi Oberländer Târnoaveanu, « Moldavian Merchants », p. 174.

⁴¹ Voir la définition dans Bertelè éd., *op. cit.*, p. 122-123.

⁴² A.S.V., *Senato, Deliberazioni, Misti*, reg. 59, f. 181(183)v, 27 oct. 1436 ; on se fiera au *regeste* de Iorga éd., *Notes III*, p. 9, plutôt qu'à celui de Thiriet éd., *Régestes III*, n° 2429, dans lequel apparaît aussi Thessalonique, alors que cette ville n'est pas mentionnée dans la délibération.

⁴³ On trouvera un essai de reconstitution de ce réseau dans Hocquet, « Le réseau », p. 71-72.

D'après le tableau annexe II, on remarque sans surprise que les déplacements sur les quelques 230 km⁴⁴ qui séparent Constantinople et Andrinople (ottomane depuis 1369⁴⁵) se faisaient par voie de terre, pour une durée, selon E. Piloti, d'environ 6 jours⁴⁶ : les termes employés pour désigner le type de transport sont régulièrement *agoio* pour nommer le service et la rétribution annexe et *agoiato* pour indiquer la personne⁴⁷ ; les marchandises étaient transportées à dos de mulet⁴⁸ ou plus vraisemblablement sur des chars⁴⁹. On remarque que cette route était empruntée par des transporteurs tant grecs que juifs, occidentaux et turcs, et dans ce dernier cas par un dénommé *Jacsia*⁵⁰ : il faut toutefois noter que toutes les personnes mentionnées n'étaient pas des transporteurs professionnels, mais, comme dans le cas de Giacomo di Campi⁵¹, il pouvait s'agir de marchands à qui Badoer, profitant de leurs déplacements, confiait sa marchandise. Selon B. de la Broquière, Andrinople était « une tresbonne ville et la millieure que le Turc ayt en la Grece » et « bien marchande », qui accueillait Vénitiens, Catalans, Génois et Florentins⁵² : par ailleurs, à cette époque les liens commerciaux qui se développaient à l'intérieur de la Thrace entre la capitale byzantine et Andrinople donnaient aussi une plus grande importance économique au côté terrestre de Constantinople (inférieure toutefois à celle du côté maritime), en particulier à la porte d'Andrinople⁵³. Les marchandises envoyées à Andrinople par

⁴⁴ Asdracha, *La Région*, p. 137.

⁴⁵ Voir Beldiceanu-Steinherr, « La conquête » ; Zachariadou, « The Conquest ».

⁴⁶ *Traité*, p. 141 ; cf. aussi Tafur, *Andanças*, p. 135, qui parle de 9 jours : ce ne sont que des exemples, puisque le temps employé était, selon les circonstances, très variable. Sur l'importance de la position occupée par Andrinople, en particulier au sein du réseau routier et de communication, voir Asdracha, *op. cit.*, p. 140-141.

⁴⁷ Nous nous demandons si ces termes ne pourraient dériver du grec *ἄγω* « mener, conduire, etc. » (par exemple *ἄγωγεύς* « transporteur, conducteur », *ἄγωγός* « qui conduit »), en dépit des doutes que peut susciter la prononciation de la lettre *γ*.

⁴⁸ Lefort, « Badoer », p. 382.

⁴⁹ Le *Livre* fait mention des *chari da le pele de Sandro Zen* (chars de peaux d'Alessandro Zen) en provenance d'Andrinople et, sur la même route, du *charatier* (charretier) *Sulia dal Mistrini* à qui de l'argent était dû pour l'*agozo* de certaines peaux.

⁵⁰ Turc *yakşı/yahşi*, « good, nice, handsome, pretty, beautiful » (*Türkçe-İngilizce Red-house Sözlüğü*, p. 932). Fleet, *European and Islamic Trade*, p. 23, pense sans certitude à « Yahya ».

⁵¹ Sur lequel, voir *infra*, p. 41-42.

⁵² *Voyage*, p. 170-171.

⁵³ Matschke, « The Late Byzantine Urban Economy », p. 465.

Badoer étaient des textiles, en premier lieu les crêpes, mais aussi une pièce de damas et des futaines de Crémone⁵⁴ ; on ajoute un balai rubis et de l'or filé. En revanche, les achats qu'il en fait faire sur place, bien plus nombreux, sont dominés par les peaux et les cuirs (surtout de mouton et cordouans, mais aussi d'agneau castré et de bœuf)⁵⁵, auxquels s'ajoute la laine, tandis qu'en une occasion on voit aussi du bois de brésil (*verzi*) emprunter la route d'Andrinople vers Constantinople, pour être vendu pour le compte de Giacomo Cocco, mais sans succès.

On voit qu'à Andrinople Badoer a pu compter d'abord sur Giacomo Beniventi (remplacé après son décès par son frère Tommaso), ensuite par Filippo di Giacomo⁵⁶ et finalement les très célèbres frères génois Giovanni Andrea et Giacomo di Promontorio *olim* di Campi, marchands présents sur une longue période dans la capitale ottomane, qu'ils fréquentèrent entre 1433 et 1458, longévité qui fait d'eux des personnages de la plus haute importance⁵⁷ : fils de Tommaso di Campi et agrégés à l'*albergo* Di Promontorio entre 1450 et 1455, le second, Giacomo, est l'auteur d'un ouvrage bien connu – *Recollecta* – destiné à faire connaître en Europe occidentale divers aspects de l'État ottoman et dans lequel il écrit avoir été pendant 18 ans un marchand très honoré pour le compte de Murad II et 7 ans pour Mehmed II⁵⁸. Comme chacun sait, Babinger a fait paraître une nouvelle édition de ce texte⁵⁹, et ceci très vite après l'étude dont il est question ici, dans laquelle il annonce lui-même cette publication comme imminente : on a remarqué à juste titre que, grâce aux éléments fournis par Babinger dans son introduction à l'édition, il était possible désormais d'identifier le personnage du *Livre* à l'auteur des *Recollecta*⁶⁰, identification que toutefois Babinger lui-même avait déjà

⁵⁴ À ce propos, il faut corriger Babinger, qui écrit que ces textiles, produits à Crémone, venaient d'Andrinople (« fustagni bianchi aus Adrianopel »), qui était au contraire leur destination.

⁵⁵ Qui, quelques années plus tard, firent l'objet d'une nouvelle taxation à l'entrée à Constantinople contre laquelle protestèrent les Vénitiens : A.S.V., *Senato, Deliberazioni, Secreta*, reg. 18, f. 207(209)r, 4 août (mais c'est indiqué juil.) 1450 ; Thiriet éd., *Régestes III*, n° 2831.

⁵⁶ Nous doutons que, comme indiqué dans Hocquet, « Le réseau », p. 71, Filippo soit le fils de Giacomo Beniventi : les mentions de ce Filippo dans le *Livre* ne comportent jamais de patronyme. Il est toujours Filippo di Giacomo.

⁵⁷ Un document de 1441 édité dans Bliznjuk, « Genovesi », p. 22-23 (cf. aussi *ibid.*, p. 14-15) montre G. A. di Campi entre Andrinople et Péra.

⁵⁸ *Die Aufzeichnungen*, p. 29.

⁵⁹ *Idem*.

⁶⁰ Ganchou, « Le rachat », p. 224, n. 300.

proposée dans le texte dont il est question ici. Quand Pero Tafur, dans les mêmes années que Badoer, parle de marchands génois qui auraient été en mesure de l'introduire auprès du sultan à Andrinople, et en particulier du frère de l'un d'entre eux – qui se trouvait à ce moment-là à Constantinople, possédait une maison à Andrinople et faisait des affaires avec des marchands de la « maison » du sultan (« *alguna cosa que le quedava de fazer con aquellos mercaderes que estavan en la casa del Turco* ») – très proche du despote de la Morée Constantin Paléologue, il fait peut-être référence à Giacomo et Giovanni Andrea⁶¹. La société des frères à Andrinople fut dissoute en octobre 1456 avec la rédaction d'une *apodixia* qui faisait l'inventaire de leurs biens communs en présence de deux autres marchands génois d'Andrinople en guise de témoins ; après quoi, ils regagnèrent définitivement Gênes via Chio⁶². En outre, Badoer était en contact avec d'autres personnes liées à la ville, comme un habitant grec (Andrea Rixa : p. 74¹⁷), un Crétois se rendant sur place (Franguli Venier⁶³ : p. 126⁵⁻⁶) et un courtier juif du nom de Samaria (p. 511¹¹) qui était originaire d'Andrinople mais qui habitait et exerçait son métier à Constantinople.

Dans la même région, on voit Badoer envoyer ses commis à Raidestos/Tekirdağ, ottomane depuis environ 1359-1362⁶⁴, et aussi beaucoup plus loin vers le nord, à *Quaranta Chiese* (Σαράντα Ἐκκλησίαι, Kırk Kilise/Kırklareli, 55 km à l'est d'Andrinople)⁶⁵ qui, bien qu'ottomane depuis environ 1368, gardait une importante communauté chrétienne. Nous émettons l'hypothèse que pour ce voyage les envoyés de Badoer partirent de Constantinople à cheval avec l'*agoiato* Lanbudi et ses animaux (ce qui leur donnait la certitude d'avoir un moyen de transport une fois à destination pour la recherche de marchandise), Lanbudi ayant reçu un salaire pour 8 jours (tandis que les frais de bouche sont indiqués pour

⁶¹ Tafur, *op. cit.*, p. 134-135 : « *el señor [le despote] mandó luego por unos ginoveses que allí estavan faziendo su mercadería e mandóles que me encaminasen en manera que yo podiese ir al Turco e ver su persona e estado e bolver sin peligro. E fallóse que era venido allí un hermano de un mercader de los que allí estavan, que era ombre my acepto al señor e tenía gran crédito de él, e dixo que, por le servir, él me levaría e mostraría todo e me traería* » ; cf. aussi *ibid.*, p. 137. Pour cette hypothèse d'identification, voir Caselli, « Cristiani », p. 204 et n. 58.

⁶² Cf. Ganchou, « Le rachat », p. 223-225 ; Beldiceanu-Steinherr, Ganchou, « Tarhā-niyāt/Menemen », p. 96-100.

⁶³ Ganchou, « *Les ultimae voluntates* », p. 246, cite une procuration émise à Constantinople pour la Crète par *Francoli* Venier en 1422.

⁶⁴ Külzer, *Ostthrakien*, p. 610 ; ou vers 1357 selon Babinger, « Tekirdağ ».

⁶⁵ Soustal, *Thrakien*, p. 420-421.

9 jours) : ils ont circulé à l'intérieur de la Thrace accompagnés d'un interprète et d'un guide, qui a fait avec eux l'aller-retour (nous comprenons entre Raideostos et l'intérieur⁶⁶), tandis que la laine et les toisons de laine ainsi achetées ont été amenées par char à Raideostos, d'où elles ont été conduites par barque à Constantinople. Une autre expédition dans la même région, toujours en quête de laine, a également une géographie variée, même si les comptes ne nous donnent pas de détails : « voyage de Raideostos et autres lieux de la Grèce », ce dernier toponyme se référant aux territoires byzantins et anciennement byzantins de la Thrace⁶⁷. À Raideostos, en revanche, Badoer ne vend rien.

Les « voyages de Raideostos » étaient mis sous la responsabilité en premier lieu du marchand florentin Mainardo Ubaldini dalla Carda, éventuellement appuyé par Lorenzo Tiepolo, un « jeune » noble au service de Badoer, car il est bien connu que les voyages commerciaux, loin de Venise et aux côtés de marchands chevronnés, étaient une expérience faisant partie de la formation des rejetons des familles aristocratiques vénitiennes⁶⁸. Au cours des années 1460, Mainardo fut consul des Florentins à Péra⁶⁹, probablement le premier à endosser ce rôle, et ceci jusqu'en 1471, année de sa mort. Marchand avant d'avoir été représentant consulaire⁷⁰, il est connu pour son rôle d'intermédiaire dans la libération de l'humaniste Ubertino Pusculo, fait prisonnier à Constantinople lors de la chute, l'argent de son rachat ayant été fourni par le Vénitien Battista Gritti, alors vice-baile, au lendemain de 1453⁷¹. Surtout, Mainardo

⁶⁶ L'enchaînement des différentes étapes du parcours ne nous paraît pas très clair, notamment le rôle de Raideostos (point d'arrivée, base, seulement point de départ ?).

⁶⁷ Bertelè éd., *op. cit.*, p. 212.

⁶⁸ À ce propos, voir Tucci, « Il patrizio » ; *id.*, « La formazione ».

⁶⁹ Müller éd., *Documenti*, p. 214-215, p. 528.

⁷⁰ En juin 1437, Mainardo Ubaldini, à Constantinople, vendit à Giovanni da Ragusa, très actif en relation aux conciles de Pavie et Basilée, grand collectionneur de livres et qui passa deux ans dans la capitale byzantine (1435-1437), un manuscrit de Virgile dans lequel on lit la note marginale suivante (dans une transcription, manifestement fidèle à la dictée originale, présente dans Brown, Kallendorf, « Two Humanist Annotators », p. 94) : « *Al nome di dio adj V di giugno 1437. Io. mainardo deglubaldinj da firenze .I confesso auere [...] allo expectabile huomo messer giovannj daraugia al [...] inbasciadore del santo concilio .I questo presente libro* », etc. Une erreur de lecture amène les auteurs de l'article à attribuer à Mainardo également le prénom de Giovanni : le point qui suit *Io*, après la date, n'est pas une abréviation : il faudra lire simplement *io*, le sujet à la première personne du singulier qui s'accorde avec le verbe suivant (*confesso*) : « Moi, Mainardo degli Ubaldini de Florence, j'avoue avoir », etc. (voir aussi Cataldi Palau, « Learning Greek », p. 226-227).

⁷¹ Comme le même Pusculo le rappelle dans son *De laudibus Brixiae* : « *Qui cum tandem Dei miseratione, Mainardi Ubaldini civis Florentini, qui tunc in Asia mercabatur,*

jouissait de la considération de Mehmed II⁷² : d'ailleurs, les marchands de la ville toscane bénéficièrent d'une politique d'ouverture de la part de ce sultan visant à favoriser leur participation au commerce du Levant⁷³. Selon Benedetto Dei, vers 1469 les Florentins étaient présents en territoire ottoman à Péra, Constantinople, Brousse, Andrinople, Gallipoli, Tyrhaion et Phocée, et le premier cité dans la liste nominative qu'il donne est Mainardo Ubaldini⁷⁴. À Raïdestos/Rodosto, Mainardo est dit prendre ses quartiers dans un *chonacho* (p. 628¹⁶) : ce mot est la forme vénitienne du turc *konak*, qui signifie « *mansion, large and imposing house ; stopping place, place to spend the night (while traveling)* »⁷⁵. Mainardo en une occasion est accompagné par deux Grecs résidant dans le *konak*, Costantino Rhôsos et Michaël Sophianos (p. 628^{15, 23}), agissant au nom de Costantino Stratès, homme d'âge mûr (« *homo de tenpo* »), pourvu de quatre fils (p. 628¹⁶⁻¹⁷). Kl.-P. Matschke a bien résumé la situation : « *purchases carried out on orders from a Venetian merchant residing in Constantinople, by Italians from the konak of a Turkish city, with help from Greek buyers and haulers, in a territory already under complete Turkish control, from what were presumably still largely Greek producers.* »⁷⁶

En restant du côté européen, il faut se tourner vers Gallipoli/Gelibolu. Prise une première fois par les Ottomans en 1354 et définitivement en 1376, la ville devint la principale base navale de l'État ottoman pour ses opérations en Europe, un point crucial sur la grande route commerciale de Brousse vers la Roumélie et, avant 1453, l'un des principaux postes douaniers⁷⁷. Babinger évoque un projet vénitien concernant Gallipoli, qui resta toutefois lettre morte. Par une proposition discutée le 17 avril 1411, les sénateurs envisagèrent de s'adresser au baile de Constantinople en lui demandant de s'enquérir au sujet des intentions de l'empereur Manuel II

ope, qui pro me barbaro cui serviebam spondit, et humanitate ac liberalitate nobilissimi viri Baptistae Gritti tunc pro Venetiis probaiuli in Constantinopoli qui pecunias ipsas pactas exsolvit, barbarorum manus evasissem » (cité dans Rosmini, *Vita*, p. 177-178, n. 10).

⁷² Babinger, « Lorenzo de' Medici », p. 309-310.

⁷³ İnalçık, « The Ottoman State », p. 230-234.

⁷⁴ Müller éd., *op. cit.*, p. 495. En ce qui concerne B. Dei, dont le témoignage nous livre maintes précieuses informations sur ce personnage et sur les affaires florentines au Levant, il ne faudra pas oublier qu'il était un Florentin enthousiaste et anti-vénitien convaincu.

⁷⁵ *Türkçe-İngilizce Redhouse Sözlüğü*, p. 541.

⁷⁶ Matschke, « Commerce », p. 785.

⁷⁷ İnalçık, « Gelibolu », p. 1006-1009.

après la mort d'Émir Süleyman, et notamment s'il voulait prendre Gallipoli (« *si intentio sua est de volendo attendere ad factum Galipolis* ») : si le *basileus* ne voulait ou ne pouvait pas à cause du manque d'argent, le baile devait trouver un moyen pour que ce lieu passe sous contrôle vénitien, ceci après avoir sondé les dispositions de ceux qui tenaient la ville (« *de sciendo voluntatem et intentionem illorum qui tenent dictum locum Galipolis et si velent illum dare nostro Dominio* ») afin de savoir de quelle manière et pour quelle somme ils seraient disposés à la livrer. Cette proposition ne fut pas retenue par le conseil : il semble en effet difficile de penser que les autorités turques de la ville auraient répondu favorablement à cette proposition⁷⁸.

Le trajet entre la capitale byzantine et la ville se faisait par voie de mer, sur des bateaux de petit tonnage, surtout des barques mais aussi des *griparie*, petits navires dérivés du *gripo*, très utilisés dans la région sur les courtes distances⁷⁹ ; dans ce cas aussi, on voit que des marchands pouvaient être chargés d'amener la marchandise aux correspondants de Badoer, comme le fait le Génois Alvise Bulgaro, oncle d'Agostino di Franchi⁸⁰, ou même de l'argent, dans le cas du Candiotte Dèmétrios Argitès. Une fois sur place, les correspondants de Badoer sont allés chercher de la laine vers l'intérieur, dans les lieux de production, à savoir les hameaux (*chaxai*) dont parle le *Livre* : au nord Megalè Karya, qui est la même ville que Malğara (environ 95 km au sud-sud-est d'Andrinople et 57 km à l'ouest de Raideostos, devenue ottomane vers 1359-1360), que pourtant – comme Babinger le fait remarquer – Badoer cite séparément de la première⁸¹ ; ensuite, plus au nord encore, Chariupolis/Hayrabolu, devenue ottomane peut-être vers 1359-1362 ou peu avant⁸² (et qui, dans le *Livre*, correspond au toponyme *Gariopoli*, qui doit être distingué de *Garipoli*/Gallipoli⁸³) ; ainsi que d'autres lieux non mentionnés. Ces déplacements se firent à dos de cheval, avec l'aide d'un guide et en acheminant la marchandise par char jusqu'à Gallipoli, avant de l'embarquer. À la laine et aux toisons de laine, il faut ajouter parmi les biens

⁷⁸ A.S.V., *Senato, Deliberazioni, Misti*, reg. 49, f. 14(15)v ; Thiriet éd., *Régestes II*, n° 1415 ; Iorga éd., *Notes I*, p. 194.

⁷⁹ Hocquet, *Venise*, p. 433.

⁸⁰ Sur ces personnages, voir p. 47.

⁸¹ Külzer, *op. cit.*, p. 523 ; Gérolymatou, « Κωνσταντινούπολη », p. 115-116 ; sur la date, controversée, de la conquête ottomane, cf. Heywood, « Malğara ».

⁸² Külzer, *op. cit.*, p. 308-309.

⁸³ Gérolymatou, « Κωνσταντινούπολη », p. 115.

achetés pour Badoer à Gallipoli de la cire et des peaux d'agneau castré, tandis qu'il envoie sur place des crêpes. Presque dans les mêmes années, E. Piloti parle également de l'importance de cette place commerciale, vers laquelle étaient acheminées une grande variété de marchandises, comme, en premier lieu, les esclaves chrétiens, puis les fourrures (de martre, petit-gris, zibeline, hermine), la cire, le safran, le sésame, la noix de galle, les cuirs tannés pour « cordouaniers »⁸⁴.

À Gallipoli Badoer avait envoyé d'abord Bartolomeo da Modena, qui fit le voyage avec Giorgio Morosini, *fameio* au service permanent de Badoer et qui, cela vaut la peine d'être remarqué, dut avoir un rôle d'interprète (« *mio Zorzi, che andò al dito viazo per truzimano* » : p. 110¹²). À Gallipoli, Bartolomeo fut en contact avec un certain Girolamo, agent du célèbre marchand génois de Péra Francesco Draperio (p. 110⁹⁻¹⁰), auprès de qui Badoer avait un compte : ce dernier appartenait à l'une des grandes familles « coloniales » qui régissaient la vie politico-économique de la communauté de Péra, colonie dans laquelle B. de la Broquière avait remarqué certes la présence dominante des Génois, mais aussi le rôle des Grecs et des Juifs, pour ajouter qu'elle « est une ville bien marchande et ont grant hantise avec les Turcs »⁸⁵. Des recherches récentes ont révélé que Francesco était le fils de Théodôra Goudélina et de Jane Draperio, lui-même fils d'une Byzantine, kyra Palaiologina Libadaria : Jane avait déjà tissé des liens très importants avec les autorités ottomanes, en obtenant des facilités économiques dont il profita vers la fin du XIV^e siècle⁸⁶. Francesco avait constitué, depuis Péra, un réseau d'affaires très étendu, dans lequel son rôle de fermier de l'alun tient une place de choix, sans être exclusive⁸⁷. Ainsi que d'autres marchands génois, figures fondamentales des relations entre Gênes et les Ottomans⁸⁸, tels Percivalle Pallavicino ou les frères di Promontorio di Campi dont on vient de parler, on sait que Francesco entretenait d'excellentes relations avec

⁸⁴ *Traité*, p. 141.

⁸⁵ *Voyage*, p. 141.

⁸⁶ Ganchou, « L'ultime testament », p. 295-296 ; tabl. généalogique p. 354-355.

⁸⁷ Heers, « Les Génois », p. 36-39. Voir notamment le contrat établi à Chio le 1^{er} avril 1449 pour une durée théorique de 6 ans par lequel est créé un consortium de grands marchands pour l'exploitation de l'alun et dans lequel Francesco Draperio est l'associé majoritaire, lui qui, grâce à des accords avec Murad II, avait la ferme des alunières de Grèce et de Turquie et devait ainsi contribuer à la hauteur de 50 % du total de la marchandise fixé par le contrat : cf. Assini, « Archivio », doc. n° 6, p. 322-331 (éd. par G. Olgiati) ; pour un commentaire sur ce document, voir Heers, *art. cit.*, p. 39-42, et surtout Olgiati, « Il commercio ».

⁸⁸ À ce sujet, voir Basso, « Genova », p. 375-403 (jusqu'à la mort de Mehmed II).

Murad II, ainsi qu'avec son fils Mehmed II⁸⁹. La position privilégiée qu'il avait occupée à la cour de Mehmed II commença à flancher à partir de 1455 en raison de dettes envers le sultan et de crédit à exiger auprès de la Mahone de Chio, qui avait abouti à une violente action militaire contre Rhodes et Chio, épisode après lequel Draperio disparaît des sources⁹⁰.

Ensuite, le voyage de Gallipoli fut entrepris par le Génois Agostino di Franchi Bulgaro, qui se trouvait dans la colonie génoise de Péra avec son oncle Alvisè Bulgaro, également présent dans le *Livre* (où il est question aussi de Bartolomeo di Franchi) ; on sait qu'Agostino en 1453 résidait encore à Péra avec un cousin germain, Ambrogio : à l'instar de nombre d'autres Pérotés, tous deux se replièrent sur Chio après la chute de la capitale byzantine⁹¹.

La ville de Maroneia, ottomane depuis peut-être 1373 ou peu après⁹², est associée à l'alun dans les comptes : en 1439 un contrat d'assurance maritime (*segurtà*)⁹³ concerne le corps et les nolis du navire du patron Marino Vazeta, qui allait de Constantinople à Maroneia, où il devait charger de l'alun, pour ensuite poursuivre jusqu'à Venise (p. 499¹⁷⁻¹⁹, 30/03/1439)⁹⁴. Un peu plus tard la même année, on voit Badoer conclure un accord avec un patron de navire, le Candiote Nicolò Pulachi, à propos de l'envoi à Candie de 10 c. d'alun, à 3 hyp. 18 k./c. (en tout 37,5 hyp.), à remettre à son facteur sur l'île, Marco Philomatès, avec comme clause supplémentaire que tout l'alun que Nicolò pourrait charger à Maroneia serait remis à Badoer au même prix, selon une écriture faite de la main même du patron et souscrite par le Catalan Guillem Portela en qualité de témoin⁹⁵. Philomatès notifia à Badoer avoir reçu 6 c. d'alun (pour une valeur de 22,5 hyp.), qu'il avait ensuite envoyés à Venise à Girolamo Badoer (p. 642⁶⁻¹¹, 13/04/1439 ; p. 643²⁷⁻³¹, p. 822⁵⁻⁶, p. 826⁴, 26/02/1440)⁹⁶.

⁸⁹ Balard, « La société », p. 304-309 ; *ibid.*, p. 307-308 pour quelques chiffres qui illustrent sa présence dans le *Livre* de Badoer. Voir aussi les relations entre Draperio et l'humaniste Ciriaco d'Ancona : Setton, *The Papacy II*, p. 79, p. 94-95 ; Bodnar, « Ciriaco d'Ancona », p. 238, p. 243-244.

⁹⁰ Ganchou, « Le rachat », p. 223. Pour une biographie de ce personnage, voir Balletto, « Draperio, Francesco ».

⁹¹ Ganchou, « Le rachat », p. 206.

⁹² Soustal, *op. cit.*, p. 350.

⁹³ Sur ce type de contrat, voir Astuti, « Le forme », p. 110-115.

⁹⁴ Voir aussi Hocquet, « Le réseau », p. 68.

⁹⁵ Sur ce Catalan, voir Duran i Duelt, « Tension ».

⁹⁶ Voir aussi Hocquet, « Giacomo Badoer et le commerce », p. 92 ; Jacoby, « Production », p. 241, p. 250.

Le *Livre* montre ensuite des liaisons de Constantinople vers Thessalonique, qui était devenue définitivement ottomane en 1430 (après avoir été conquise une première fois en 1387). Ces liaisons étaient maritimes – les comptes mentionnent la *nave* de Nicolò Spioti (Aspiotès ?) et la *griparia* du Candiotte Dèmètrios Théophylaktos⁹⁷ –, ce qui n'était pas une situation nouvelle, puisque, vers le milieu du XIV^e siècle, après les conquêtes serbes dans la région, seule la mer reliait encore la ville macédonienne à la capitale et un trafic maritime régulier existait entre les deux centres au cours de la période byzantine tardive⁹⁸. À cette même époque, la ville ne jouait plus un rôle de premier plan dans le commerce à l'échelle méditerranéenne et était devenue un port d'importance secondaire, engagé dans les échanges à moyen et court terme au sein de la mer Égée⁹⁹. Selon P. Tafur, il s'agissait d'un port de peu de profit pour les Vénitiens, car pas très approprié au commerce¹⁰⁰, un jugement que toutefois le marchand E. Piloti ne semble pas partager¹⁰¹ : en effet, les Vénitiens voulurent tirer profit de la conquête turque de la ville et du rétablissement des liaisons avec les Balkans qui s'ensuivit¹⁰². Badoer y expédia du caviar, achat fait à Constantinople par lui au nom de Nicolò Contarini, à qui il devait être remis, et il reçoit de la viande et du suif de porc pour les revendre dans la capitale byzantine ; la courte liste de produits venant de Thessalonique se complète de peaux d'agneau¹⁰³. Selon Piloti qui,

⁹⁷ Sur lequel, voir Ganchou, « Giacomo Badoer », p. 56.

⁹⁸ Matschke, « Commerce », p. 787. Voir aussi *id.*, « The Late Byzantine Urban Economy », p. 470 : « *The empire's second city was thus spared the domineering western influence on its economic life and was able to preserve a larger sphere of action for domestic economic elements. During the Palaiologan period, Thessalonike was, more so than Constantinople, the center for a genuine Byzantine economic development, a refuge for Byzantine independence and Byzantine pride. However, the consequence of this seems to have been that the city's economic life took on stronger conservative features, that the new opportunities and forms of economic activity were less readily accepted and embraced, and that the city at the foot of Mount Chortiates did not exude the same kind of economic energy one could feel on the shores of the Golden Horn* ».

⁹⁹ Jacoby, « Foreigners », p. 105.

¹⁰⁰ Tafur, *op. cit.*, p. 162 : « *de ella no avien provecho, porque no es puerto diestro para fazer mercadurias* ».

¹⁰¹ *Traité*, p. 142-143.

¹⁰² Jacoby, « Foreigners », p. 113 ; sur les Vénitiens à Thessalonique entre les XIV^e et XV^e siècles, voir *ibid.*, p. 105-113. Déjà en 1426 les Vénitiens avaient demandé aux Ottomans l'accès pour les marchands à l'arrière-pays de Thessalonique : Laiou-Thomadakis, *art. cit.*, p. 185.

¹⁰³ On ajoutera une dépense faite pour aller nolisier une *griparia* à Therapeia/Tarabya (*La Trepea*), d'un montant de 12 k. (p. 148¹⁴), sur la côte européenne du Bosphore, qui semble toutefois avoir été encore byzantine du temps de Badoer : pour l'identification du

rappelons-le, énumère dans son traité les marchandises envoyées vers Alexandrie de différents pays, on exportait de la capitale de la Macédoine du plomb, de la cire et du miel¹⁰⁴.

Nicolò Contarini, Giacomo et Giovanni Cocco¹⁰⁵ (p. 652²⁵ ; p. 711⁸⁻⁹) sont signalés comme habitants de la ville : les Vénitiens avaient obtenu de Michel VIII le droit de s'y installer, mal aimés par la population locale, et en eurent même la seigneurie pendant quelques années, jusqu'à ce que la conquête turque – durable cette fois – ne vienne changer cet état des choses. Giacomo Cocco est peut-être le même dont le journal de Nicolò Barbaro sur la chute de Constantinople a gardé le souvenir. Commandant d'une galée pour Constantinople et la mer Noire au début du mois de décembre 1452, il eut raison par la ruse de l'artillerie turque sur le Bosphore, mais trouva la mort par la suite lors d'une hasardeuse sortie navale contre la flotte ottomane à l'ancre dans la Corne d'Or¹⁰⁶.

Les Turcs, quant à eux, avaient commencé à s'installer à Thessalonique dès la première conquête, entre 1387 et 1403, et le retour de la ville entre les mains de Byzance n'impliqua pas leur départ (notamment, il fut question d'un cadî résidant sur place), et il en alla de même sous la domination vénitienne¹⁰⁷.

Il reste à ajouter Serrès, passée aux Ottomans en 1383¹⁰⁸ : Iôannès Tzykandylès était un ressortissant de cette ville, mais il habitait Constantinople, où il acheta à Badoer des oripeaux (p. 27¹⁵).

toponyme, voir Külzer, *op. cit.*, p. 673-674 ; Matschke, compte rendu, p. 353 ; cf. aussi Clavijo, qui l'appelle *La trapea* : cf. *La Route*, p. 346, s.v. Tarabya (à corriger donc l'identification, toutefois présentée comme incertaine, de Bertelè éd., *op. cit.*, p. 215). Nous n'incluons pas la ville d'Enos car, bien que tributaire des Ottomans, elle ne fut conquise qu'en 1456 : Ménage, « Enos », p. 715 ; Soustal, *op. cit.*, p. 171 (elle figure toutefois sous l'occurrence « Turchia » dans Bertelè éd., *op. cit.*, p. 215).

¹⁰⁴ *Traité*, p. 143.

¹⁰⁵ Dans les comptes il y a parfois de la part de Badoer quelques hésitations et aussi des corrections de prénom quand il s'agit de désigner l'un ou l'autre des Cocco. Voir aussi des opérations de change les concernant : p. 652^{25-28, 34} ; p. 659²⁰⁻²³ ; p. 690⁵ ; p. 692¹²⁻¹³ ; p. 701⁵⁻⁶ ; p. 759²²⁻²³.

¹⁰⁶ Barbaro, *Giornale*, p. 4, p. 31. Pour une biographie de ce personnage, voir Gullino, « Cocco, Giacomo ». Babinger fait référence aussi à un Pietro Michiel qui aurait perdu la vie à Constantinople en 1453 : toutefois, le Petro Michiel du *Livre* est dit fils de Luca, tandis que celui dont parle le journal de Barbaro – qui l'inclut à la fois dans une liste de nobles faits prisonniers puis libérés, et dans une liste de nobles décédés (?) – était fils de Donato (Barbaro, *Giornale*, p. 61, p. 64). Le *Corpus chronicorum Bononiensium*, p. 188-189, parle d'un Petro Michiel retenu prisonnier dans le fort de Rumeli Hisar.

¹⁰⁷ Jacoby, « Foreigners », p. 119-123.

¹⁰⁸ Vatin, *art. cit.*, p. 43.

Le lien commercial de la Bithynie avec Constantinople était déjà ancien à l'époque de Badoer, et d'ailleurs c'est justement la proximité et la facilité d'accès au marché de la capitale byzantine qui avait permis le développement commercial de la région : à l'époque byzantine elle était « avant tout un *hinterland* de Constantinople. De ce fait, le commerce y était dispersé ; il formait un dense réseau de petits marchés desservant la capitale. »¹⁰⁹ Il en va autrement à l'époque qui nous intéresse : après la conquête ottomane¹¹⁰, la Bithynie a également commencé à jouer un rôle sur la scène internationale, en particulier comme lieu de passage et d'écoulement de marchandises orientales, grâce aussi au développement de certains de ses centres, en premier lieu Brousse, qui devint le grand marché « de proximité » par rapport à Constantinople dans lequel les Européens pouvaient trouver les produits orientaux et écouler surtout leurs produits textiles, « bien bonne ville et bien marchande, et est la milleure ville que le Turc aye »¹¹¹. Mais l'intérêt manifesté par les Vénitiens pour cette ville semble avoir été assez tardif¹¹² et moindre que celui d'autres Latins, comme les Génois et les Florentins.

La route qui menait de Constantinople vers l'ancienne capitale ottomane, Brousse (prise aux Byzantins en 1326), était articulée grosso modo en deux étapes : un trajet maritime de Constantinople vers Mudanya à bord surtout de barques (*barcha*) appartenant à des patrons grecs (dans un cas un *gripo*) et ensuite de cette ville, qui était le port de Brousse, jusqu'à destination par voie de terre (*agoio*), et vice-versa pour le voyage du retour. Les comptes montrent aussi des *famigli* couvrir l'ensemble du trajet pour transporter l'argent nécessaire au financement des achats prévus à Brousse. Le développement de ce port de pêcheurs qu'était Mudanya, l'ancienne Apamée, avait été favorisé bien sûr par l'implantation de

¹⁰⁹ Gérolymatou, « Le commerce », p. 485-489.

¹¹⁰ Sur laquelle, voir Beldiceanu-Steinherr, « L'installation ».

¹¹¹ *Voyage*, p. 132. Voir aussi ce que Tafur, *op. cit.*, p. 159 en dit : « *vi la cibdad, la cual es desmurada, pero mayor e mejor e más rica de toda la Turquía, e avrá en ella fasta quatro mil vecinos e, si no fuese por aquel golfo, valdría poco, que por allí han noticia los mercaderes con ellos. Allí traen muchas cosas por tierra de la Persia, e este lugar es muy cercano a la Grecia. E después que el turco la posee hase mucho ennoblecido, porque es un paso para los turcos de la Grecia a su tierra. Aquí fazen grandes provisiones los turcos, porque le fallan un puerto a medio camino, e creo que en toda la Turquía oy no ay otro tan gran lugar ni de tan gran pueblo ni tan rico.* » ; *Traité*, p. 140 : « terre principal [*sic*] de la Turquie ».

¹¹² Gérolymatou, « Le commerce », p. 489-490.

la capitale ottomane à Brousse, à seulement une trentaine de kilomètres, mais également par sa position au sein d'un réseau routier dont la promotion de cette ville avait déterminé la réorganisation. Avait également compté le fait que Mudanya, avec Trigleia, permettaient de constituer la route la plus courte en venant de Constantinople et en se dirigeant vers cette ville¹¹³. Par Brousse passait également une voie terrestre qui pouvait être empruntée, comme alternative à la voie maritime, pour rejoindre Trébizonde. Badoer y mentionne, outre par exemple la résidence de son correspondant, un caravansérail¹¹⁴ : une personne y travaillant reçut 10 a. (« *per quel dal chavarserà* » : p. 66⁸).

Badoer envoya à Brousse des draps occidentaux. Ceux-ci y trouvaient normalement une bonne réception, car l'ancienne capitale ottomane était l'un des principaux marchés ottomans pour les draps¹¹⁵. Ce ne fut cependant pas le cas de ceux du Vénitien, qui firent le voyage du retour à Constantinople. Il adressa aussi des crêpes, qui reçurent un meilleur accueil. À cette liste on pourrait ajouter les 2 pièces de draps *de grana* de 70 portées¹¹⁶ de Mantoue, propriété de Pietro Soranzo, vendus par Badoer au Florentin Catelano Amidei, « qui est accoutumé au voyage de Brousse », d'une valeur de 320 hyp. ; il fallut toutefois en soustraire 9 en raison de défauts de la marchandise (p. 6²³⁻²⁶, p. 19²⁻⁴, 19/09/1436 ; p. 7²⁹⁻³⁰, 08/02/1437)¹¹⁷. Du fil de fer figure également parmi les produits adressés par Badoer afin qu'ils soient vendus à Brousse, sans état d'âme par rapport aux interdictions qui frappaient traditionnellement la vente de ce genre de marchandise aux Infidèles¹¹⁸. D'ailleurs, on se souviendra

¹¹³ Matschke, « Commerce », p. 775 ; Lefort, « Les grandes routes », p. 461, p. 468 ; pour quelques considérations sur les coûts de transports entre Constantinople et Mudanya d'après le *Livre* de Badoer, voir Lefort, « Badoer », p. 382-383.

¹¹⁴ Les bâtiments de ce genre étaient nombreux à Brousse : cf. İnalçık, « Bursa », p. 1375.

¹¹⁵ Fleet, *op. cit.*, p. 103. Sur les draps importés dans le sultanat ottoman dans la seconde moitié du XV^e siècle, voir Sopracasa, *art. cit.*, p. 107-117.

¹¹⁶ La portée était l'unité mesurant le nombre de fils qui composaient la chaîne et qui servait à établir la qualité des draps : 70 indique des draps de plus que bonne qualité.

¹¹⁷ Lefort, « Badoer », p. 374 (contrairement à ce qu'écrit l'auteur, le lot dont ces draps faisaient partie n'était pas de 70 pièces, chiffre qui en fait se réfère à la portée, comme on l'a vu, mais de 10, qui correspondent aux pièces vendues présentes dans la colonne *aver* du *Livre*, p. 19) ; Gérolymatou, « Κωνσταντινούπολη », p. 125. Le *Voyage*, p. 131, parle de « l'ostel d'ung Florentin » où l'auteur a logé à Brousse, ainsi que des contacts qu'il eut avec d'autres marchands florentins (*ibid.*, p. 137).

¹¹⁸ Sur les métaux importés par les Occidentaux en territoire ottoman, voir Fleet, *op. cit.*, p. 112-119, qui conclut en disant que « *it seems at least reasonable to suggest that the absence of references to a large volume of metal trading from the west into*

des propos véhéments, indignés et quelque peu rhétoriques tenus à cet égard par Bartolomeo da Giano, qui fut envoyé pontifical à Constantinople, dans une lettre datée du 12 décembre 1438 et adressée de la capitale byzantine à Alberto di Sarteano. Bartolomeo signale que des marchands Latins, surtout Vénitiens et Génois, amenaient des galées et des navires remplis non pas de fer, mais d'acier (« *non ferro, sed chalybe* »), ce dont il dit avoir été témoin oculaire : on retrouvait ensuite ce même produit présent en très grande quantité sur les marchés de Gallipoli, Péra et Andrinople. Cet acier – et c'est la grande hypocrisie que Bartolomeo condamne – n'était pas vendu directement aux Turcs, mais aux Juifs et aux Grecs, qui ensuite le revendaient aux premiers, qui – poursuit notre auteur – se moquaient des chrétiens leur apportant la matière première pour fabriquer les armes destinées à les tuer¹¹⁹.

À Brousse, Badoer fit acheter des peaux de mouton, un camelot et une couverture pour son cheval et fit inutilement rechercher de la laine à Lopadion et Mihaliç, ce qui montre néanmoins le rôle de la région, et de l'Anatolie en général, en tant que fournisseur à la fois de matières premières et de produits textiles de qualité¹²⁰. Ce voyage vers Lopadion et Mihaliç se fit aussi dans un premier temps par barque, peut-être, selon J. Lefort, directement jusqu'à Lopadion, car les fleuves Makestos et Ryndakos étaient navigables dans leur cours inférieur, permettant ainsi à des bateaux de rejoindre la ville et de la relier directement à Constantinople¹²¹. Ensuite, les déplacements se faisaient à cheval, ce qui se fit également dans ce cas, vraisemblablement afin de circuler à l'intérieur et aller à la rencontre des producteurs. L'ensemble du voyage dura 15 jours.

Turchia was due not to its illegality and gaps in extant data, but to the reality that there was no such volume » (*ibid.*, p. 119). Cf. aussi Sopracasa, *art. cit.*, p. 117-119 et p. 130-131.

¹¹⁹ Bartolomeo da Giano, *Epistola*, col. 1063-1064 : « *ecce veniunt de Italia mercatores Latini, et Veneti, et Januenses, et caeteri, et ex magna ipsorum pietate et gratia contra fas et nefas, galeas et naves plenas, non ferro, sed chalybe, portant in abundantia tanta, ut vix credam in aliqua civitate Italiae in tam bono foro et in tanta copia reperiri, quanta in Gallipoli, Pera et Hadrianopoli reperitur; mentior, si non vidi oculis meis; et in galeis, quibus venimus. Sed audi, quomodo excusantur? Non Teucris vendunt, sed Judaeis et Graecis, et illi postmodum illis propriis manibus largiuntur. Et hoc, ut acutiores gladios faciant ad Christianorum viscera effundenda. O Dei pietas, quanta sustinet! Quanto differs tempore vindicare! Miraris forte, quomodo et Venetiae et Janua et caeterae civitates Italiae quatiuntur! Certe magis mirandum est, quare non penitus sint deletae. Vidimus his diebus quadraginta mulos chalybe oneratos ab hac civitate ad Hadrianopolim duci, quo et ipsi Teucris derident turpiter Christianos aperte dicentes: Videte, miseri, caecitatem vestram; ecce vos nobis arma porrigitis, ut vos penitus occidamus.* »

¹²⁰ Fleet, *op. cit.*, p. 97 ; Sopracasa, *art. cit.*, p. 132-135.

¹²¹ Lefort, « Badoer », p. 377 ; *id.*, « Les communications », p. 209.

Intéressé par l'achat de poivre, Badoer ne réussit pas toujours à en acquérir à Brousse, en raison peut-être d'un manque d'offre. Pour cette denrée il avait prévu les investissements les plus importants, et ceci jusqu'à la fin de son expérience constantinopolitaine. Ainsi enregistre-t-on au début de 1440 son envoi à Brousse de 29 sacs à remplir éventuellement de poivre. Il a été mis en évidence que ce rôle de Brousse dans le commerce des épices à l'époque de Badoer était le fait de plusieurs facteurs : l'accessibilité depuis Constantinople, sa position sur l'une des routes du commerce oriental¹²², ainsi que les difficultés rencontrées alors par les Vénitiens pour s'en fournir en Égypte¹²³. Toutefois, le marché des épices de Brousse ne put jamais véritablement concurrencer ceux d'Égypte et de Syrie¹²⁴.

Dans l'ancienne capitale ottomane les correspondants de Badoer étaient Cristoforo Bonifazio et, secondairement, les Génois Pietro Pallavicini (p. 652¹¹⁻¹²) et Damiano Spinola (p. 778³⁰⁻³¹), l'un de ces « Espignolins de Jennes » dont parle B. de la Broquière¹²⁵ : la prépondérance des marchands génois (et florentins) dans le commerce de cette ville explique facilement que Badoer ait eu affaire à eux¹²⁶. Le nom du Vénitien Aldobrandino di (dei) Giusti est associé à l'envoi à Brousse d'un certain nombre de liasses de fil de fer (p. 652¹²) : très présent dans le *Livre* mais très marginalement dans les comptes qui intéressent les territoires turcs, ce « *nobel et honorado zentilomo et servidor de la gran Signoria de Veniexia* » joua un rôle central dans la ratification à Andrinople du traité de 1446 entre Mehmed II et Venise¹²⁷. Selon le *Corpus chronicorum Bononiensium* (voir *infra*, bibliographie), Aldobrandino fut fait prisonnier avec son fils à Constantinople lors de la prise de la ville en 1453 et tous deux auraient été tués à cette occasion¹²⁸. Babinger écrit que la famille Giusti serait arrivée à Venise depuis Padoue¹²⁹. On a cependant un privilège de citoyenneté daté du 23 juin 1391 octroyé à Pietro dei Giusti di Alberto, qui est dit originaire de Bologne et habitant

¹²² Brièvement esquissées dans İnalçık, « Bursa », p. 1375.

¹²³ Gérolymatou, « Le commerce », p. 493-494 ; *id.*, « Κωνσταντινούπολη », p. 126.

¹²⁴ İnalçık, « Bursa », p. 1375.

¹²⁵ *Voyage*, p. 131, qui ajoute (*ibid.*, p. 137) : « Je me party de ceste ville de Bourse en la compagnie de trois marchans Jennevois qui menoient leursdites espices à Pere. »

¹²⁶ Heers, *Gênes*, p. 379-381.

¹²⁷ Thomas éd., *Diplomatarium*, n° 198, p. 366.

¹²⁸ *Corpus chronicorum Bononiensium*, p. 188-189.

¹²⁹ Babinger, Dölger, « Mehmed's II. frühester Staatsvertrag », p. 232, n. 1.

de Modon, et qui serait, selon les informations recueillies par Th. Ganchou, le père d'Aldobrandino et d'Alberto. Ce dernier, également présent dans le *Livre*, quoique dans une moindre mesure, est effectivement signalé comme habitant de Modon, où devait résider la famille¹³⁰. À côté d'eux, on trouve d'autres personnages liés à la ville, mais qui jouent un rôle nettement moins important : le Florentin Catelano Amidei (p. 6²³), que nous avons déjà rencontré, et le Grec *Michali Sofo* (p. 74²¹) avaient l'habitude de se rendre à Brousse, tandis que du Vénitien Carlo Zen le *Livre* rappelle un voyage dans cette ville (p. 10⁵)¹³¹. On retrouve des années plus tard, en 1459, le Florentin Amidei à Ancône : il devait y recevoir 57 tapis que deux compagnies florentines actives à Pise, les Neroni et les Rinieri-Neretti, avaient fait acheter à Constantinople par leur correspondant sur place, Bastiano da Foligno, qui devait ensuite les expédier à son correspondant florentin à Ancône, Catelano Amidei¹³². Enfin citons le Grec kyr Philialitès (p. 13²²⁻²³ ; p. 32³⁸⁻³⁹), envoyé par Badoer à Brousse, d'où il avait ramené à Constantinople un coupon de drap *vervi*¹³³ : on voit donc paradoxalement notre Vénitien chercher en Bithynie un drap occidental et ceci pour son usage personnel, car il voulait en faire une sorte de manteau¹³⁴.

Sans viser à l'exhaustivité, on pourra ajouter à ces informations celles, presque contemporaines, données par E. Piloti dans son traité : en provenance d'Asie Mineure – il cite explicitement Adalya, Alanya et Balat – on trouve énumérés soie, cire, safran, sésame, tapis, laine fine, esclaves, noix de galle, miel, bois, poix, raisins secs noirs, couvertures, cuirs teints en rouge et feutres de laine¹³⁵.

Badoer en général ne voyageait pas lui-même, mais les comptes le montrent néanmoins faisant plusieurs courts déplacements dans la ville de Scutari (Chrysopolis, Üsküdār), en face de Constantinople. Lieu

¹³⁰ Le privilège dont on vient de parler avait en effet été octroyé par les châtelains en raison de la longue période d'habitation dans la colonie vénitienne. Sur ce privilège, voir la base de données *Cives Veneciarum* (www.civesveneciarum.net), sous l'entrée Giusti.

¹³¹ Le frère de Carlo Zen, Alessandro, était peut-être lui aussi présent à Brousse (p. 33²⁰⁻²¹ ; p. 66²³).

¹³² Spallanzani, *Oriental Rugs*, p. 20 ; doc. n° 67, p. 97-99.

¹³³ Sur ce type de draps, voir Hocquet, « Giacomo Badoer, marchand-drapier », p. 78-79.

¹³⁴ Dans le *Livre* il est aussi fait état d'un transfert d'argent en provenance de Brousse impliquant le juif *Joxef Salia* et un *patron* de navire, le candiote *Zorzi Monsuro* : p. 243⁶, p. 344²⁶ (06/02/1438).

¹³⁵ *Traité*, p. 137-140, p. 156.

d'entrevues politiques dans les relations byzantino-turques, cette ville a en outre représenté dès le milieu du XIV^e siècle un point de rencontre et d'échange entre marchands byzantins, italiens et turcs¹³⁶ : en effet, d'après Clavijo, au début du XV^e siècle des marchands turcs fréquentaient tous les jours les marchés constantinopolitain et pérote, tandis que les commerçants de ces deux villes se rendaient une fois par semaine à une foire qui avait lieu à Scutari¹³⁷ ; de son côté, le pèlerin russe Zosima confirme le passage de marchands byzantins et latins de Constantinople et Péra vers Scutari pour retrouver leurs homologues turcs¹³⁸. Selon le témoignage de B. de la Broquière, à cet endroit se tenaient des officiers ottomans qui surveillaient le passage du détroit et percevaient une taxe pour permettre la traversée¹³⁹. Il semble qu'avec l'arrivée des Ottomans, la ville avait remplacé Chalcédoine comme tête de pont de Constantinople vers l'Asie mineure¹⁴⁰.

D'ailleurs, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Scutari tint une place importante dans les négociations entre Venise et les Ottomans, auxquelles Babinger fait référence. Elles avaient pour but l'obtention par les Vénitiens d'un comptoir en territoire turc. C'est ainsi qu'à la date du 15 avril 1365 le sénat se réunissait pour discuter des lettres reçues du baile de Constantinople faisant état des excellentes dispositions de Murad I^{er} envers les Vénitiens, notamment concernant la possibilité de leur octroyer un lieu propice au commerce ; le moment était par ailleurs bien choisi, car les sujets de Venise se plaignaient des mauvais traitements qui leur étaient infligés par les Byzantins, ce que le sénat mit bien sûr en avant, en rappelant la condition de faiblesse de Venise dans les territoires dépendants de Constantinople à ce moment-là (« *status noster in partibus Constantinopolis debilis est* »). Le nouveau baile, Orio Pasqualigo, reçut l'ordre d'exiger de Jean V la fin de cet état de choses, sans quoi il aurait à écrire à Murad pour connaître le détail de ses offres.

¹³⁶ Matschke, « Commerce », p. 784.

¹³⁷ *La Route*, p. 127.

¹³⁸ Majeska, *Russian Travelers*, p. 190.

¹³⁹ *Voyage*, p. 140 ; à Brousse, B. de la Broquière avait reçu une lettre à cette fin : « Et pour ce que nul ne passe le destroit que nous nommons le bras Saint Georges de la Turquie en la Grece, s'il n'est homme de congnoissance, et ledit destroit est devant Constantinoble ou devant Pere, ilz me firent avoir une lettre dudit seigneur de la Turquie qui estoit en ceste ville de Bourse comme dit est, de laquelle je ne me aiday point et la portay tousiours avec moy et trouvoy maniere de passer » (*ibid.*, p. 135).

¹⁴⁰ Yerasimos, « Üsküdar », p. 998.

À la date du 26 avril 1368, on apprend que le choix du lieu fait par l'ancien baile Pasqualigo s'était porté sur la ville de Scutari d'Asie mineure, qui possédait un bon port pouvant être fermé par une chaîne (« *locum abilem et dextrum pro nobis et quod habet bonum portum et posset prohihi una cathena* ») : un ambassadeur fut chargé de poursuivre les négociations pour que Murad permette aux Vénitiens de s'y installer – après que le souverain ottoman l'aurait fortifié à ses frais (« *quem locum faciat omnibus suis expensis reducere et fortificare* ») –, libres de circuler et de faire du commerce sans être soumis aux droits de douane (« *sine aliquo dacio vel comerclo* ») ; de plus, cet ambassadeur devait essayer d'obtenir un traitement fiscal avantageux (« *franchisias, avanta-gia et iurisdictiones ac libertates* ») également dans d'autres lieux appartenant à Murad¹⁴¹. Ces négociations n'ont pas abouti à des résultats concrets : d'ailleurs, on remarquera que le sénat n'avait pas fait dans la demi-mesure dans ses requêtes auprès du souverain ottoman ! Encore en 1384, l'ambassadeur à la cour de Murad I^{er}, Marino Malipiero, fut chargé, entre autres choses, de lui demander d'attribuer à Venise un comptoir en « Turquie » (« *locum in partibus et locis suis, et si videbis, quod ipse attendat dare nobis locum in Turchia* »)¹⁴², comme à chaque fois que les rapports entre la Sérénissime et le *basileus* étaient tendus.

Badoer comptabilise une « dépense faite pour envoyer et aller moi-même à plusieurs reprises à Scutari afin d'obtenir la commission à Giacomo Beniventi en sorte qu'il puisse recouvrer l'argent des débiteurs d'Andrinople » (« *spexa fata per mandar e andar mi più fiade al Scutari per far far la comision a Jachomo Beniventi per scuoder i debitori d'Andrenopoi* » : p. 126⁹⁻¹⁰, 17/12/1437) ; la traversée se faisait à bord de petites embarcations (de la taille d'une barque). Il semble donc qu'il se soit trouvé à Scutari une autorité turque en charge de questions financières et commerciales et dont le rayon d'action incluait la capitale ottomane : dans ce cas, il s'agirait peut-être d'obtenir un document, octroyé

¹⁴¹ A.S.V., *Senato, Deliberazioni, Misti*, reg. 31, f. 93(95)r ; reg. 32, f. 121(123)v. ; Thiriet éd., *Régestes I*, n^{os} 423 et 461. À la bibliographie donnée par Babinger on ajoutera au moins Setton, *The Papacy I*, p. 312. La délibération est publiée dans Ljubić éd., *Listine*, n^o CLXV, p. 92-93.

¹⁴² Thomas éd., *Diplomatarium*, n^o 116, p. 194. Le toponyme « Turquie » est employé pour désigner les territoires anatoliens sous domination turque, par opposition à « Grèce » : il semble toutefois que ce terme n'ait pas été utilisé par les Turcs eux-mêmes (voir Fleet, « The Treaty », p. 20).

par les autorités ottomanes, qui permette à Giacomo Beniventi de recouvrer des dettes à Andrinople¹⁴³.

Mais le réseau de Badoer en terre turque s'étendait également vers la côte méridionale de la mer Noire, à savoir Sinope, Samsun et jusqu'à la Trébizonde des Grands Comnènes. Du temps de notre marchand, la ville de Sinope, où la présence économique génoise n'était pas négligeable¹⁴⁴, était gouvernée par la dynastie turcomane des İsfendiyār-Oğlu (elle devint ottomane seulement à la fin des années 1450) et le *Livre* montre assez clairement l'importance économique de ses ports, étape sur la route maritime entre Constantinople et Trébizonde, sans oublier les liaisons terrestres, notamment vers Brousse¹⁴⁵. Des considérations semblables peuvent être faites pour Samsun, qui, elle, était toutefois passée sous contrôle ottoman dès la fin du règne de Mehmed I^{er}¹⁴⁶. Badoer envoie des draps (futaines, *loesti*), du savon d'Ancône et des produits alimentaires, tels que maquereaux salés, raisins secs de Nicomédie et sucre de Chypre, des marchandises de la Méditerranée orientale achetées par lui-même à Constantinople, qu'il redistribue ensuite, transportées sur le navire du Génois Galeotto Lomellino. Dans ce sens, il participe aussi à la commercialisation vers Trébizonde d'un ensemble assez varié de biens achetés à Samsun (cuirs, produits alimentaires et textiles), ce qui offre une perspective commerciale décentralisée par rapport à Constantinople, avec des échanges internes à la région de destination initiale. En sens inverse, il fait acquérir une petite quantité de fourrures de martre et de fouine.

Pour ces voyages vers la mer Noire du sud, Badoer fait appel aux services d'un homme déjà sur place, un ressortissant de Négrepont (Eubée), qui residait à Trébizonde, prénommé Antonio (p. 88²⁻³) : à Samsun celui-ci était en contact avec un Grec, Théodôros *Xingi* (p. 89²⁷ ; p. 334¹³), et un Génois, Paolo *Morson/Marzion* (p. 89²⁶ ; p. 334¹⁴), tous deux habitants de la ville, tandis que Badoer faisait affaire à Constantinople avec un autre habitant de Samsun, le Turc Ramazan. On ajoutera Giacomo di Stefano, *scrivan* à bord de la galée de Paolo Soranzo

¹⁴³ Matschke, « Commerce », p. 785, interprète ainsi ce compte : « *in 1437, the Venetian merchant Badoer made several trips to Skoutari to collect for an Italian business partner assets from business deals in Adrianople* ».

¹⁴⁴ Balard, *La Romaine*, p. 131-132 ; cf. aussi Tafur, *op. cit.*, p. 138 : « *un castillo que llaman Synopi, que es de ginoveses en la Turquía* ».

¹⁴⁵ Mordtmann, « İsfendiyār-Oğlu », p. 113 ; Kramers, « Sīnūb », p. 679.

¹⁴⁶ En 1418 fut prise la Samsun génoise et en 1421 la ville djandaride : Vatin, *art. cit.*, p. 66 ; Faroqhi, « Şāmsūn », p. 1088 ; Balard, *op. cit.*, p. 132-134. Voir aussi Schiltberger,

(p. 14⁴⁻⁵), auquel Badoer confia un « voyage de Sinope et Trébizonde » qui ne figure pas dans notre tableau annexe I, car la marchandise, une balle de 6 pièces de draps *loesti*, fut finalement vendue à Trébizonde (ce compte s'est soldé par une perte de 4 hyp. 8 k. pour Badoer).

L'activité d'assureur de Badoer permet de montrer aussi la liaison maritime entre Constantinople et Héraclée Pontique/Bendereğli (*Pentaraquia* dans Badoer, ou Pontoherakleia¹⁴⁷), sur la côte méridionale de la mer Noire, à l'ouest de Sinope. Bien que sources et bibliographie à ce sujet ne soient pas très explicites pour la période qui nous intéresse, la ville devait être ottomane pendant les années Badoer : en 1404, Clavijo écrit être entré « dans un port qui se trouve à côté d'un village turc nommé "*Pontoraquia*" qui appartient à Souleymân Tchelebi, le fils aîné du sultan turc »¹⁴⁸.

On ajoutera, pour terminer, une dépense pour envoyer un *gripo* à Yenışehir (*Janisari*), à l'entrée des Dardanelles, du côté micrasiatique¹⁴⁹, ainsi que, dans la même zone, celle, imprévue, pour trois *griparie* qui avaient amené de la laine de Gallipoli, où elle aurait dû normalement être embarquée, jusqu'aux Dardanelles (*Dardanelo*), où finalement stationnait le navire destiné à l'accueillir¹⁵⁰.

op. cit., p. 50 : « Samsun forme à vrai dire deux villes ennemies dont les remparts sont éloignés d'environ une portée de flèche. Dans une des villes vivent des chrétiens, d'anciens Italiens originaires de Gênes, dans l'autre des Infidèles auxquels appartient le pays environnant. »

¹⁴⁷ Foss, « Herakleia Pontike » ; Mordtmann, « Ereğli » I. La graphie du nom est quelque peu changeante : dans les portulans des XV^e et XVI^e siècles on peut trouver par exemple *Pontarachia*, *Pentaraquia*, *Penderachia* (BNF, *Ms. Italien 1704*, 1698 ; *Latin 18249*, numérisés sur le site Gallica) ou en grec *Πενταρακλία* (Delatte éd., *Les Portulans*, p. 288).

¹⁴⁸ *La Route*, p. 134 ; voir aussi Zachariadou, « Süleyman çebebi », p. 291 ; Belke, *Paphlagonien*, p. 211. Cf. aussi Matschke, « Commerce », p. 783 : « *The [...] Black Sea city of Herakleia, meanwhile, may have shifted its focus increasingly to trading links with the east and north and away from the Byzantine capital to the west even earlier than the second half of the fourteenth century.* »

¹⁴⁹ Bertelè éd., *op. cit.*, p. 212 ; Matschke, compte rendu, p. 353. Hocquet, *op. cit.*, p. 432, fait de son côté l'hypothèse que cette embarcation alla « à la rencontre de la nef pour une action de déchargement partiel des marchandises apportées par un navire qui ne prit pas le temps de faire escale à Constantinople. »

¹⁵⁰ Ces deux derniers lieux sont clairement visibles sur les portulans, le *Dardanelo* étant plus au nord que *Janisari* : voir, par exemple, le BNF, *Ms. Italien 1698*, seconde moitié du XV^e siècle (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55002485f/f3.zoom.r=portulan.langFR>, dernier accès : 6 juin 2013). Cf. aussi l'index des noms géographiques de Delatte éd., *Les Portulans*, s.v. Γιανίτζαρης/Γιανίσαρης, Δαρδανέλος/Γαρτανέλος.

TRANSACTIONS ET MARCHANDISES DIVERSES

Il ne faut pas oublier que l'argent aussi circulait : il servait à financer les achats, comme c'est le cas des aspres turcs pour le poivre de Brousse et la laine dans la région de Gallipoli et Raïdestos ; ou bien il était lui-même une marchandise, comme les aspres turcs et les ducats vénitiens envoyés d'Andrinople à Constantinople que Badoer a, pour les premiers changés, pour les seconds vendus. De plus, à Constantinople on assiste à deux achats d'« argent d'aspres » (*arzento d'asperi*) : à la date du 18 septembre 1437 est comptabilisé l'achat pour le compte de David Contarini de 9 onces de cet argent, équivalant à 200 a., pour 18 hyp. 18 k. (au prix de 25 hyp./livre) ; l'argent fut envoyé à Trébizonde au frère de David, Gregorio, sur la galée du *patron* Alvise Contarini (p. 132³⁶⁻³⁷, p. 179¹⁹⁻²⁰, 18/09/1437 ; p. 133²⁵⁻²⁷, p. 146³⁵⁻³⁷, 22/09/1437)¹⁵¹. Successivement, le 19 septembre 1437, Badoer comptabilisait l'achat fait pour le compte de *Vielmo Arlati* au Juif *Leonin* de 7 livres d'argent d'aspres pour 183 hyp. 18 k., à raison d'un prix unitaire de 26 hyp. 6 k./livre ; cet argent fut également envoyé à Trébizonde sur la galée de Alvise Contarini (p. 208^{11-12, 16-18} ; p. 209¹⁵⁻¹⁶ ; p. 215²⁵⁻²⁷). Les « ducats » turcs ont eux aussi fait l'objet de commercialisation : lors du « voyage de Trébizonde » de 1437, Badoer, dans sa maison et en la présence de témoins, confia au *patron* de navire *Jani Tepefto* un sachet scellé contenant 200 duc. turcs d'une valeur de 414 hyp., pour que Gregorio Contarini les vende sur place, ce que ce dernier fit, en en obtenant 433 hyp. 20 k. (p. 102⁸⁻¹², 07/03/1437 ; p. 103⁸⁻¹², 05/12/1437)¹⁵².

En outre, il est question dans le *Livre* de quelques produits toujours en relation avec notre sujet, mais sans pour autant qu'ils figurent dans les transactions dont il a été question précédemment : en 1437 Badoer recevait de Venise 32 pièces (*peze*) de draps bâtards, « *de le qual ne son peze 16 tente per Grezia, e 16 per Turchia* » (p. 218¹⁵⁻¹⁶, 19/09/1437) ; la même année est comptabilisé 1 c. de « cire de Turquie » (*zera de Turchia*) d'une valeur de 25 hyp. (p. 188²⁷⁻²⁸, 09/10/1437) ; l'année suivante il est question de 62,5 *moza* de « bon froment de Turquie » (« *bon*

¹⁵¹ Sur cet argent, voir aussi p. 68.

¹⁵² Pour plus de détails sur le contenu de ce sachet, notamment pour ce qui est des ducats de Péra et des ducats *scarsi*, voir Morrison, « Coin Usage », p. 227-228, p. 230 ; Minghiras, « Étude », p. 93-94.

formento de Turchia »)¹⁵³ ou de Négrepont que Badoer donna à la commune de Péra en échange de 100 *moza* de millet (p. 441⁹, 08/07/1438) ; toujours en 1438, les comptes mentionnent que Dèmètrios Argitès apporte du vin, vraisemblablement de Candie, à Gallipoli (« *Dimitri de Chandia, el qual andò chon vini a Garipoli* » : p. 252¹⁵, 31/05/1438)¹⁵⁴ ; tandis qu'une *segurtà* de 1439 concerne le trajet Panidos/Banidoz-Constantinople au bénéfice de Giovanni Venier au nom d'Asanès, gouverneur de Constantinople¹⁵⁵, pour du froment qui devait être chargé à bord d'une *griparia* à Panidos, ville ottomane située à 8 km au sud-ouest de Raides-tos¹⁵⁶ (p. 499⁶⁻⁹, 05/03/1439) ; enfin, peu avant de quitter Constantinople, Badoer réalise une dépense personnelle et achète, entre autres choses, une *coverta turchesca* pour cheval (p. 763¹³⁻¹⁴ ; p. 784²², 25/02/1440)¹⁵⁷. Il y a encore d'autres marchandises achetées par Badoer et pour lesquelles les comptes sont muets quant à leur provenance, mais que l'on sait par ailleurs liées à la Bithynie ou, plus généralement, à l'Anatolie, comme peut-être l'alun acheté en 1438 et 1439¹⁵⁸ et les 3 *ziurli* d'indigo (dont un fin et un *sachase*) achetés en 1440 à Cristoforo Bonifazio contre 3 draps occidentaux (p. 660¹⁵⁻²¹ ; p. 661⁹⁻¹⁴, 26/02/1440)¹⁵⁹. Citons encore la soie : Brousse était un centre reconnu de l'industrie et du commerce de la soie depuis déjà environ 1400, en particulier celle d'origine persane qui y parvenait grâce à la route caravanière qui reliait Tabriz à la ville anatolienne. Ce marché, toutefois, était dominé par les Florentins et les Génois¹⁶⁰. Ajoutons le cuivre, vendu à Constantinople et réexporté par

¹⁵³ Sur cette marchandise, voir Fleet, *op. cit.*, p. 59-73.

¹⁵⁴ Sur cette marchandise, voir *ibid.*, p. 74-79.

¹⁵⁵ Matschke, « Commerce », p. 786 ; Trapp éd., *PLP*, fasc. 1, n° 1518 ; Ganchou, « Giacomo Badoer », p. 60-61.

¹⁵⁶ Külzer, *op. cit.*, p. 562-565.

¹⁵⁷ Fleet, *op. cit.*, p. 97, se demande s'il ne s'agirait pas de la même *coverta* que celle achetée précédemment et comptabilisée en décembre 1438, en disant que « *few months* » séparent ces deux occurrences, mais l'auteur n'a pas tenu compte du fait que la date de la seconde était exprimée *more veneto*, et que donc le 25 février 1439 est en réalité le 25 février 1440, ce qui met plus d'un an entre les deux dates.

¹⁵⁸ Lefort, « Badoer », p. 378-379 ; Gérolymatou, « Κωνσταντινούπολη », p. 124 ; cf. aussi Hocquet, « Giacomo Badoer et le commerce », p. 91-92, et, plus en général, Fleet, *op. cit.*, p. 80-94.

¹⁵⁹ Lefort, « Badoer », p. 380 ; Gérolymatou, « Le commerce », p. 495 ; *id.*, « Κωνσταντινούπολη », p. 125.

¹⁶⁰ Babinger semble croire à la provenance de Brousse de la soie de Badoer, mais Gérolymatou, « Le commerce », p. 494, écrit à juste titre que « rien n'indique que la soie acquise par Badoer à cette époque provenait de Brousse » ; sur le rôle de la ville dans le

exemple vers Alexandrie¹⁶¹. Badoer achète également à deux reprises un cheval et l'on sait que l'Anatolie était une source pour l'approvisionnement de ses animaux¹⁶². On pourrait s'interroger également sur d'autres (et plus importants) lots de marchandises, susceptibles d'accroître l'apport des territoires turcs dans les échanges menés par Badoer, mais cela ne serait que de la spéculation.

Conformément aux centres d'intérêt dans ses recherches, qu'il avait déjà manifestés auparavant, Fr. Babinger souligne la présence du papier parmi les marchandises commercialisées par Badoer¹⁶³ : les diverses occurrences du papier dans le *Livre* ne semblent cependant pas avoir de lien avec des marchands turcs ou les territoires du sultanat ottoman¹⁶⁴. Le tarif de Constantinople de 1482 montre bien que ce produit de l'arrière-pays vénitien, conçu tant pour l'écriture que, dans une forme plus grossière, pour d'autres usages, était importé par les marchands vénitiens dans la nouvelle capitale ottomane¹⁶⁵, tandis que le tarif d'Alexandrie le montre voyageant en direction des territoires mamlouks à la même époque, comme d'ailleurs c'était le cas déjà auparavant, conformément à la délibération du sénat vénitien dont T. Bertelè avait fait part à Babinger¹⁶⁶.

Les autres marchandises sur lesquelles Babinger s'étend un peu plus que les autres sont les esclaves, qui figurent à plusieurs reprises dans le *Livre*, mais que Badoer ne semble pas avoir traités en relation avec des Turcs ou en territoire sous domination ottomane : dans ce marché, qui apparaît somme toute peu dans le registre comptable du Vénitien, ce dernier tenait simplement un rôle d'intermédiaire. Nous ne nous étendrons

commerce de la soie jusqu'au milieu du XVI^e siècle, voir İnalçık, « The Ottoman State », p. 218-243 ; voir aussi Fleet, *op. cit.*, p. 98 ; Gérolymatou, « Κωνσταντινούπολη », p. 127-128 ; Sopracasa, *art. cit.*, p. 134-135.

¹⁶¹ Fleet, *op. cit.*, p. 118-119.

¹⁶² Bertelè éd., *op. cit.*, p. 134 ; Fleet, *op. cit.*, p. 29.

¹⁶³ Babinger, « Papierhandel » ; *id.*, « Appunti ».

¹⁶⁴ Voir Bertelè éd., *op. cit.*, p. 134. Babinger (n. 41) évoque les « *charte bale do fioreto fin dal sturion* » (p. 532²⁷) : il semblerait que le papier dit *fioretto* ait été un produit fait à partir de la « fleure » (d'où son nom) de second choix de la matière première, après que celle-ci avait été d'abord triée pour obtenir du papier fin (Ornato *et al.*, *La carta*, p. 342 ; cf. aussi Battaglia, *Grande dizionario*, vol. VI, p. 14, *ad v. fioretto*, qui en parle comme d'un sous-produit, un papier de qualité inférieure).

¹⁶⁵ Sopracasa, *art. cit.*, p. 124.

¹⁶⁶ A.S.V., *Senato, Deliberazioni, Misti*, reg. 46, f. 94(95)r. Sur le papier, voir aussi Luzzatto, *op. cit.*, p. 180.

pas sur ce sujet, en renvoyant aux nombreuses études parues depuis la rédaction de celle de Babinger. En particulier, Ch. Verlinden a recueilli les données du *Livre* (bien que, comme il le dit lui-même, ce travail ait été effectué à un moment où il n'y avait pas d'index)¹⁶⁷, tandis que M. Balard en a donné par la suite une analyse plus approfondie¹⁶⁸. Le tableau qui en ressort montre que les marchands italiens (surtout génois et vénitiens) étaient toujours très actifs dans la traite, que la mer Noire était un réservoir d'esclaves¹⁶⁹ et que Constantinople continuait de jouer un rôle très important comme étape sur la route qui, des régions pontiques, menait vers l'Égypte musulmane et l'Occident méditerranéen¹⁷⁰.

ÉCHANGES AVEC LES TURCS À CONSTANTINOPLE

En plus des crêpes omniprésents, Badoer vend aux marchands turcs présents dans la capitale byzantine des draps *loesti* et des bocaux en verre. Il leur achète surtout de la cire et, dans une moindre mesure, des peaux d'agneau castré venant de la mer Noire, des cuirs de bœuf et des raisins secs de Nicomédie, lors d'un troc contre les draps *loesti* précités.

Dans le *Livre* il est question de 11 marchands turcs dont le nom est indiqué, auxquels s'ajoutent trois autres, anonymes¹⁷¹, ainsi qu'un

¹⁶⁷ Verlinden, *L'Esclavage*, p. 904-910.

¹⁶⁸ Balard, « Giacomo Badoer ».

¹⁶⁹ Quant à l'origine géographique, l'index du *Livre* répertorie, entre hommes et femmes, des *avogaxi*, *rosi*, *tartari*, *ziche*, *zircase* et *balabani*, c'est-à-dire des Abkhazes, des Russes, des Tartares, des Zygues, des Circassiens et des *balabani*. Ce dernier terme, selon Verlinden, *op. cit.*, p. 346-347, est « d'origine turque et synonyme de l'arabe mame-louk ou esclave-soldat. Il désigne les esclaves originaires des rives septentrionales de la Mer Noire, c'est-à-dire russes, tartares, circassiens, destinés à l'armée des sultans mame-louks d'Égypte, mais par extension il s'applique aussi aux esclaves masculins provenant des même régions et destinés à des pays autres que l'Égypte et sans aucune implication militaire. » Sur ce mot, également d'après Badoer, voir aussi l'étude linguistique de Verdiani, « Balabano », menée, avant la parution de l'édition du *Livre*, sur les épreuves qui avaient été mises à la disposition de R. Scarpari, qui préparait son mémoire de maîtrise concernant les marchandises dans le registre sous la direction de Carlo Battisti (*ibid.*, p. 43, n. 1).

¹⁷⁰ Sur ce marché, dans lequel les Turcs tenaient à la fois un rôle de marchands et de marchandises, voir Fleet, *op. cit.*, p. 37-58. On signale également McKee, « Gli schiavi ».

¹⁷¹ On peut se demander s'il faut les faire coïncider tous ou certains parmi eux avec ceux dont Badoer écrit le nom, mais pour ces trois anonymes, dans deux cas l'expression employée par notre marchand est simplement « un Turc », ce qui fait penser qu'il s'agit de marchands autres que les 11 précités, dont il connaissait justement le nom, tandis que pour le troisième on lit « pour ... turc », ce qui laisse ouverte une faible possibilité.

charretier travaillant sur la route qui reliait Andrinople à Constantinople : leur liste avait déjà été donnée par N. Necipoğlu¹⁷² et, avant elle, par C. Kafadar¹⁷³. Leur nombre est très réduit surtout si on le compare à celui des marchands italiens ou grecs cités dans le *Livre* et les transactions auxquelles ils participent se révèlent de bien modeste envergure. Toutefois, l'appréciation de leur rôle devrait être établie à partir également d'un point de vue différent, car « *it is significant for Ottoman history to note these references as the first concrete evidence of a mercantile group among Ottoman subjects that enjoyed material benefits [...] from peaceful relations with the Byzantine empire.* »¹⁷⁴ Cependant, il faut sans doute tenir compte du fait que si dans les « voyages » on ne trouve pas de noms turcs, c'est parce que simplement le seul nom qui intéressait Badoer était celui de la personne responsable de l'expédition commerciale : peu importait à qui celle-ci avait vendu la marchandise ou à qui elle l'avait achetée. En revanche, c'est seulement lorsque Badoer effectue lui-même la transaction qu'apparaît le nom, ou au moins l'identifiant de « Turc ».

Il a été proposé par C. Kafadar que le *Ali Basa* turc qui vendit de la cire à Badoer serait Çandarlı Halil Paşa¹⁷⁵, partisan de la paix entre les Ottomans et les Byzantins, jusqu'au siège de 1453, et qui s'impose comme le partenaire turc le plus prestigieux du Vénitien¹⁷⁶. Un autre personnage qui a suscité un certain débat est *Choza Ise*, auprès de qui Badoer achète également de la cire et dont le fils *Jacob* aussi est présent dans *Livre*. En dépit du fait que Badoer le dit explicitement « turc », les choses semblent en être autrement : d'après les recherches de Kl.-P. Matschke, ce personnage chrétien, et non musulman, serait issu d'une famille aristocratique byzantine qui, après s'être transférée à Caffa et Surgat au début du XIV^e siècle, serait retournée à Constantinople, enrichie, peu avant la chute de la ville¹⁷⁷.

¹⁷² Necipoğlu, « Ottoman Merchants », p. 161, n. 9.

¹⁷³ Kafadar, « A Death », p. 193.

¹⁷⁴ *Idem.* Dans ce sens, voir aussi ce qu'Oberländer Târnoveau, *art. cit.*, p. 179, écrit à propos des marchands objets de son étude : « *The Book of accounts of Giacomo Badoer is the earliest certain proof of the Moldavian merchants' presence in Constantinople and Pera during the first half of the 15th century.* »

¹⁷⁵ Kafadar, *art. cit.*, p. 193.

¹⁷⁶ Sur les implications politiques des intérêts économiques de Halil à Constantinople, voir *ibid.*, p. 193-194 ; Necipoğlu, « Ottoman Merchants », p. 162-163.

¹⁷⁷ Matschke, « Commerce », p. 795 ; sur le sujet, on devra consulter : *id.*, « Some Merchant Families », p. 465-475 ; *id.*, « Die Bedeutung », en particulier p. 528.

On remarquera ensuite que deux des marchands turcs portent le titre de *chazi*. Teodoro Spandugino offre une explication à ce terme : « *Li [...] Chazi sono come è a dire nelle parte nostre li pellegrini che vanno in Jerusalem; et in Turchia costumano andar a visitar l'archa di Mahumetto, che è a la Meccha, quasi tutti o la maggior parte de' mercadanti che sedeno in Besestan [...]. È da sapere che apresso li Turchi, sono in gran reverentia quelli che vanno alla perdonanza preditta de la Meccha [...] et per questo così piccoli come grandi si sforzano andar nel ditto peregrinaggio [...]. Si trova grandissima moltitudine de Chazi, perché alchuni vanno a quelle perdonanze per zelo di fede, et assai per mera pompa.* »¹⁷⁸ Un autre marchand portait, quant à lui, le titre de *bey/beg*, qui était employé par les Ottomans pour des chefs de tribu, des hauts fonctionnaires et les fils des nobles¹⁷⁹.

Les transactions que l'on vient d'évoquer se firent à Constantinople, ce qui implique la présence de marchands turcs dans la capitale byzantine : pour deux d'entre eux Badoer mentionne leur lieu d'origine, à savoir Samsun et Nicomédie/İzmit (passée aux Ottomans en 1337), ville avec laquelle, au moins jusqu'à la perte de l'Asie mineure, Constantinople entretenait des liens commerciaux plutôt étroits¹⁸⁰. Comme nous l'avons déjà rappelé, elle eut à souffrir des changements intervenus dans la région après la conquête ottomane, mais sa situation géographique semble toutefois avoir continué à jouer en faveur du trafic commercial terrestre et maritime¹⁸¹.

La présence d'éléments islamiques dans la capitale byzantine n'était pas un fait nouveau du temps de Badoer¹⁸². Après la restauration de l'Empire en 1261, permission avait été donnée aux marchands musulmans de bâtir une mosquée et de s'installer dans un quartier à part et, avec le temps, cette communauté avait été de plus en plus marquée par l'élément turc et ottoman, même s'il semblerait que la participation ottomane à la vie constantinopolitaine ait été de nature plus politique que commerciale¹⁸³.

¹⁷⁸ Spandugino, *De la origine*, p. 240-241 (avec accentuation améliorée par rapport à l'original). Fleet, *op. cit.*, p. 23, interprète le terme comme « *Kadı* » : nous ne sommes pas d'accord.

¹⁷⁹ Bowen, « *Beg* », p. 1194.

¹⁸⁰ Matschke, « *Commerce* », p. 783 ; Bondoux, « *Les villes* », p. 402.

¹⁸¹ Bondoux, « *Les villes* », p. 402 ; sur cette ville, voir aussi Faroqhi, « *Izmîd* », p. 480.

¹⁸² Les principaux moments concernant la présence turque à Constantinople ont été sommairement retracés par Necipoğlu, « *Ottoman Merchants* », p. 158-161.

¹⁸³ Matschke, « *The Late Byzantine Urban Economy* », p. 478 : « *We cannot say yet to what extent Islamic commercial practices were established and enforced in Constantinople with the Turkish kadi. Whether Islamic commercial installations spread in Constantinople*

B. de la Broquière visita la ville en 1432 et écrivit que « samblablement que les Venissiens ont, est de par le Turc, à Constantinoble, ung officier pour le fait de la marchandise que les Turcz font à Constantinoble ; et n'ont les Turcz riens à respondre aux gens de l'Empereur »¹⁸⁴, tandis que, quelques années auparavant, en 1418, l'empereur Manuel II s'était plaint d'une forte baisse des revenus de l'État en raison de l'évasion fiscale mise en place par les Vénitiens et les sujets de Venise, qui expédiaient comme marchandise vénitienne celle qui en réalité appartenait à des Grecs et à des Turcs, fraudant ainsi, grâce à cette connivence, les droits de douane byzantins (« *datia et comerclum* »)¹⁸⁵.

Les Turcs sont présents également de manière « collective » à deux reprises dans le *Livre* : d'abord, dans la *segurtà* de 1439 sur le trajet Panidos-Constantinople dont on a parlé plus haut, qui contenait une clause restrictive : « après qu'il [le *patron* du bateau] aura mis les voiles de Panidos ne courant pas le danger des Turcs », que l'assurance ne couvrirait pas (« *da poi che l'averà fato vela dal Panido non scorando pericholo de turchi* » : p. 499⁸⁻⁹). D'autre part, Badoer donna 10 hyp. pour aider un *poveromo* qui avait été racheté des mains des Turcs (« *che fo rescatado de man de turchi* ») : cette somme, qui faisait partie du « compte de l'argent que je dépense par amour de Dieu » (« *del chonto de i denari che despenso per amor de Dio* »), avait été avancée par Aldobrandino di Giusti au nom de Badoer (p. 519¹³⁻¹⁴ ; p. 656¹⁴⁻¹⁶, 22/05/1439). Ces deux exemples, bien que modestes, nous permettent d'esquisser une certaine image des Turcs dans le *Livre* : d'un côté les partenaires commerciaux, habitant Constantinople ou les territoires assujettis, de l'autre l'ennemi dont il faut se méfier et qui était toujours aux aguets.

LES MONNAIES

L'étude des monnaies présentes dans le *Livre* de Badoer a été menée en 2001 par C. Morriçon¹⁸⁶ : nous ne ferons ici qu'en reprendre les principaux résultats, nécessaires au commentaire du texte de Babinger.

before 1453 also remains an open question » ; sur un *cadi turc* à Constantinople, voir les considérations sur la bibliographie dans Jacoby, « Foreigners », p. 121 et n. 255.

¹⁸⁴ *Voyage*, p. 165.

¹⁸⁵ Chrysostomides, *art. cit.*, p. 308 et doc. n° 19 (21 juil. 1418), p. 354-355.

¹⁸⁶ Morriçon, « Coin Usage ».

Dans l'étude de Babinger le « ducat turc » occupe une place de choix, justifiée par l'exceptionnalité du témoignage du *Livre* de Badoer, dans lequel cette monnaie n'est toutefois pas beaucoup employée¹⁸⁷ : le savant allemand a traité successivement de manière plus ample ce sujet dans un article paru la même année que l'édition du *Livre*¹⁸⁸, arguant de ce que « *il Libro dei Conti del commerciante veneto fornisce [...] la prova incontestabile che gli Ottomani verso la fine della signoria di Murâd II (1421-1451 con breve interruzione) approntarono un ducato d'oro che, se si considera tutta la situazione valutaria, poteva soltanto esser stato copiato dallo zecchino veneto.* »¹⁸⁹ En effet, le « ducat turc » dont parle le *Livre* n'est pas une monnaie d'or proprement turque, qui, sous le nom de *sultani* ou *hasene-i sultaniye*, a commencé à être frappée seulement en 1477-1478 (882 H)¹⁹⁰ : il s'agissait plutôt d'une imitation du ducat vénitien¹⁹¹. En l'état actuel, il semblerait que la mention la plus ancienne reste celle du manuel marchand de Giovanni da Uzzano, qui intègre dans son texte un document daté de Florence, le 10 septembre 1425, dans lequel il est fait mention de « *fior. turchi cioè ducati* »¹⁹², que T. Bertelè avait signalé à Babinger, qui l'avait utilisé dans un article également de

¹⁸⁷ Nous avons répertorié les occurrences suivantes : p. 6¹¹, p. 7^{12-16, 20}, p. 59²², p. 80¹⁴⁻¹⁵, p. 88^{10, 28}, p. 89⁷⁻⁸, p. 96^{3, 5-6, 10}, p. 97^{4, 6-8}, p. 102⁹, p. 103⁹⁻¹⁰, p. 236¹³, p. 265², p. 306¹¹, p. 308⁴, p. 362²⁸, p. 375¹⁵ ; par exemple, p. 88²⁷⁻²⁸, 15/02/1437 : 3 duc. turcs (= 6 hyp. 4 k.) prêtés pour le « voyage de Samsun et Trébizonde » dont Antonio da Negroponte était responsable.

¹⁸⁸ Babinger, « *Contraffazioni* », p. 122-126.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 123.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 114 ; Pamuk, *A Monetary History*, p. 61 ; Morriison, « *Coin Usage* », p. 227. La traduction de l'inscription arabe portée sur cette monnaie est donnée en français par Babinger dans son étude sur Badoer et diffère quelque peu de celle qu'il avait donnée dans *Mahomet II* : ici donc on a « celui qui frappe la (monnaie) étincelante, le seigneur de la force et de la victoire sur mer et sur terre » ; dans Babinger, *Mahomet II*, p. 451 : « Le monnayeur de l'or, le seigneur de la puissance et de la victoire sur terre et sur mer » ; dans Morriison, « *Coin Usage* », p. 227 : « *Striker of the Radiant, Master of Glory and Victory on Land and Sea* », cette traduction étant celle de Michael Bates, qui, dans *ibid.*, n. 52, explique les différences avec celle de Babinger ; enfin, Pamuk, *op. cit.*, p. 61 : « *Striker of the glittering, Master of might and victorious of land and sea* ».

¹⁹¹ Sur la responsabilité et l'implication – plus ou moins directe – de l'État ottoman dans la frappe de ces monnaies, voir Babinger, « *Contraffazioni* », p. 124-125 ; Morriison, « *Coin Usage* », p. 227 et n. 54 ; Pamuk, *op. cit.*, p. 60-61. Parfois Babinger emploie le terme *zecchino* pour indiquer le ducat vénitien : il ne s'agit pas d'une erreur à proprement parler, mais plutôt d'une imprécision, car n'oublions pas que ce terme a été adopté seulement à partir du XVI^e siècle (Martinori, *La moneta*, p. 555).

¹⁹² Giovanni da Uzzano, *La pratica*, p. 167.

1956¹⁹³. La question de savoir comment faire la différence entre le ducat vénitien et son imitation turque, que l'auteur pose dans cette étude, reste aujourd'hui encore d'actualité, car leur identification scientifique, qui doit être fondée sur des exemplaires de provenance fiable permettant une analyse numismatique et métallurgique, reste à faire¹⁹⁴. Selon les données du *Livre*, 1 duc. turc équivalait à environ 2 hyp. 1 k. byzantins (tandis que le ducat vénitien s'échangeait à environ 3 hyp. 6 k.), à 36 a. de Samsun, à 80 a. de Trébizonde et il en fallait 1½ pour avoir 1 duc. vénitien¹⁹⁵, ce qui montre bien la différence entre ces deux monnaies¹⁹⁶.

Si parmi les monnaies turques le « ducat » est sans doute la plus intéressante, la plus citée dans le *Livre* est toutefois l'aspre d'argent (*akçe*)¹⁹⁷ : son taux de change, très fluctuant, était, tel qu'il ressort de cette source, d'environ 11 a./hyp. et 35¾ a./duc. vénitien¹⁹⁸. C'était le principal moyen d'échange en territoire ottoman et l'on considère qu'il a eu une grande stabilité en termes de poids et de contenu de métal précieux depuis sa première frappe, en 1326, jusqu'au règne de Mehmed II¹⁹⁹ : toutefois, Badoer, pour un « voyage de Gallipoli », note parmi les frais un « dommage de vieux aspres » (« *dano de asperi vechi* » : p. 253^{10, 16}), ce qui implique la circulation de monnaies d'argent turques de moindre valeur. Selon l'interprétation donnée par E. A. Zachariadou, qui met en relation ce témoignage avec celui d'autres sources (turques et byzantines), il s'agirait d'aspres dépréciés frappés au lendemain de la défaite ottomane à Ankara (1402) et pendant la période troublée qui s'ensuivit, jusqu'à l'apparition d'un aspre plus lourd (« *iri akçe* ») sous Murad II

¹⁹³ Babinger, « Zur Frage », rééd., p. 111 et n. 4. Les sources qui parlent du « ducat turc » avant la frappe du *sultani* sont présentées, en dehors de l'étude précitée, dans *id.*, « Contraffazioni », p. 122-125 ; *id.*, « Südosteuropäische Handelsmünzen » ; Beldiceanu, Beldiceanu-Steinherr, « Les informations », p. 49-53 ; Morrisson, « Coin Usage », p. 226-227 ; Pamuk, *op. cit.*, p. 60-61.

¹⁹⁴ Morrisson, « Coin Usage », p. 227.

¹⁹⁵ Babinger, « Contraffazioni », p. 123 ; Morrisson, « Coin Usage », p. 227, p. 238, p. 240 (dans le tableau de cette dernière page il faudra corriger une faute d'impression concernant le taux de change entre l'hyperpère et le ducat turc, qui correspondait à 2 et non pas à 1 hyp.).

¹⁹⁶ Dans le tableau annexe I (voir *infra*) on trouve le ducat turc à Samsun, comme déjà Morrisson, « Coin Usage », p. 228, avait remarqué.

¹⁹⁷ Badoer ne mentionne jamais l'aspre byzantin, qu'il appelle *ducatello*, équivalant à 1/16 de hyp. : Bertelè, « Appunto », p. 325.

¹⁹⁸ Morrisson, « Coin Usage », p. 228-229, p. 238, p. 240 ; Guadan, « Las equivalencias », p. 154. Une liste des taux de change entre l'hyperpère et l'aspre turc est donnée par Fleet, *op. cit.*, p. 142-144.

¹⁹⁹ Pamuk, *op. cit.*, p. 48.

en 1430-1431 et le retour aux standards habituels, qui rendirent les précédentes monnaies dépréciées « vieilles »²⁰⁰. Dans le *Livre*, comme A. M. de Guadan et C. Morriison l'ont remarqué²⁰¹, il est fait aussi mention – bien qu'une seule fois – de 200 « *asp(eri) grievi* » (p. 179¹⁹) : ceux-ci avaient un poids de 9 onces²⁰², ce qui donne un aspre d'environ 1,19 g (en acceptant une conversion de la livre en 318,7 g) ; en outre, ces 200 a. « lourds » (telle est la signification première de « *grievi* ») équivalaient à 18 hyp. 18 k., ce qui amène à $(200 : 18,75 =) 10\frac{2}{3}$ a./hyp., taux de change de l'aspre turc présent ailleurs dans le *Livre* (p. 396⁶). Serait-il possible de rapprocher cette dénomination de celle – voisine mais pas identique – d'*iri akçe* dont E. A. Zachariadou a parlé ?²⁰³

Quoi qu'il en soit, dans la seconde moitié du siècle le « tarif » vénitien de Constantinople énumère parmi les frais destinés aux marchandises importées par les commerçants de la Sérénissime dans la capitale ottomane un « *dano de monede* » s'élevant à 4 ‰ de la valeur des produits, qui s'explique peut-être par la dévaluation de l'aspre, propre au règne du Conquérant, tandis que dans des livres comptables florentins de la première moitié du XVI^e siècle est signalée une « *perdita di monete false* ». Les tarifs vénitiens de Syrie, également du XVI^e siècle, mentionnent eux aussi un « *danno* »²⁰⁴. Dans les comptes concernant un « voyage » à Andrinople en 1438, Badoer enregistre 17 faux aspres (équivalents à 1 hyp. 15 k.), que lui-même ou son commis Lorenzo Tiepolo avaient

²⁰⁰ Zachariadou, « The “Old Akçe” ».

²⁰¹ Guadan, *art. cit.*, p. 159 ; Morriison, « Coin Usage », p. 229, p. 236.

²⁰² Et non pas de 1 livre 1 once et 5 *saggi*, comme l'écrivent M. A. de Guadan et C. Morriison (cf. note précédente) : le malentendu est venu du fait que Badoer a introduit une importante correction dans le compte « *Arzento de piatine de raxon de ser Davit Chontarini* », en remplaçant « *livra j onza j s. 5 d'argento d'asperi a perp. 24 car. 16 la livra, fono asp. 306* » par « *livra – onze 9 s. 0 d'arzeno d'asperi a perp. 25 car. 0 la livra, fono asp. 200* » ; toutefois, comme le signalent les éditeurs (*Il libro*, p. 132, n. 4), dans le compte « *Cassa* » correspondant, là où l'adjectif « *grievi* » apparaît, les corrections furent introduites seulement en partie, c'est-à-dire que « *306* » fut changé en « *200* », mais la mention du poids ne changea pas (p. 179¹⁹⁻²⁰).

²⁰³ Et où l'adjectif *iri* est traduit par « *big, voluminous, coarse, rough* » : Zachariadou, « The “Old Akçe” », p. 103 ; sur les différents sens que peut prendre l'adjectif italien *greve*, et dont certains se rapprochent des adjectifs anglais cités ici pour traduire le turc *iri*, cf. Battaglia, *Grande dizionario*, vol. VII, *ad v.*, p. 37-38. Voir aussi Zachariadou, « The “Old Akçe” », p. 107, pour des exemples de poids d'aspres plus légers de Süleyman Çelebi et de Mehmed I^{er}. Selon Pamuk, *op. cit.*, p. 46, le poids de l'aspre entre 1326 et 1431 était de 1,15-1,20 g.

²⁰⁴ Pour les références, voir Sopraccasa, *art. cit.*, p. 83-84.

rendus à la personne chargée de l'expédition commerciale, Filippo di Giacomo, qui donc en devenait débiteur vis-à-vis de Badoer²⁰⁵.

Dans l'exposition des échanges commerciaux, nous avons mentionné également les aspres de Samsun : ils ont un taux de change de 36 pour 1 duc. turc et de 19 pour 1 hyp²⁰⁶.

Le *Livre* mentionne enfin le « *tornexe* » – dénomination manifestement occidentale (tournois) – notamment comme diviseur de l'aspre turc : dans ce rôle Babinger considère qu'il s'agit de la monnaie de cuivre turque, le *mangır*, dont la frappe commença probablement sous Murad I^{er} et qui était normalement employée dans les petites transactions du quotidien²⁰⁷. En effet, on peut dire que, dans ce cas, au *tornese* du langage gréco-levantin adopté par Badoer (car c'était aussi le nom de la monnaie de cuivre byzantine²⁰⁸) correspondrait le *mangır* de la langue turque²⁰⁹.

²⁰⁵ *Livre*, p. 462^{9,12} : « Filippo di Giacomo doit donner le 22 octobre à la caisse, pour 17 faux aspres, que Lorenzo lui retourna _____ 1 hyp. 15 k. » (*Pipo de Jachomo [...] diè dar [...] a di 22 hotobre per casa, per asp. 17 falsi, che Lorenzo i diè in driedo _____ [...] perp. 1 car. 15*) ; *ibid.*, p. 501^{1/22} : « La caisse doit avoir de Filippo di Giacomo pour 17 faux aspres, que je lui retournai, valant _____ 1 hyp. 15 k. » (*Cassa diè aver [...] per Pipo de Jachomo per asp. 17 falsi, che i di indriedo, val _____ [...] perp. 1 car. 15*).

²⁰⁶ Morrisson, « Coin Usage », p. 231, p. 239 ; *ibid.*, p. 231-232, pour des possibles identifications de cette monnaie ; cf. aussi Fleet, *op. cit.*, p. 145.

²⁰⁷ Pamuk, *op. cit.*, p. 38.

²⁰⁸ Morrisson, « Les noms », p. 157-159, p. 161 ; *id.*, « Coin Usage », p. 225 ; *id.*, « Money », p. 43.

²⁰⁹ Bertelè, « Appunto », p. 325 ; lorsque Morrisson, « Coin Usage », p. 221, écrit « when the *tornexe* is reckoned as $\frac{1}{12}$ of a Turkish asper [...] the actual Byzantine coin worth $\frac{1}{12}$ of the hyperpyron becomes a money of account », nous pensons qu'il faut remplacer *hyperpyron* par *aspron/ducatello*, dont le *tornexe* était en effet le $\frac{1}{12}$, ce qui fait que le nom de la monnaie réelle est utilisé pour une monnaie de compte.

Tableau II : récapitulatif des droits de douane²¹⁰

N°	Type de droit	Marchandise	Quantité	Provenance/ Destination	Somme payée et références dans le <i>Livre</i>
1	<i>chomerchio</i> turc à A/ple à l'importation	draps damas broché d'or	1 pièce (39 <i>picchi</i>)	C/ple → A/ple	93 a. (2 % du p.d.r. : 4 680 a.) (p. 491 ¹⁵)
2	<i>chomerchio</i> turc à A/ple à l'importation	crêpes	3 petites caisses	C/ple → A/ple	38 a. (2 % du p.d.r. : 1 945 a.) (p. 87 ¹⁹)
3	<i>chomerchio</i> turc à A/ple à l'importation	crêpes	10 petites caisses	C/ple → A/ple	120 a. (2 % du p.d.r. : 5 985 a.) (p. 181 ²³)
4	<i>chomerchio</i> turc à Brousse à l'exportation (?) ²¹¹	- draps de Florence fins - drap de Mantoue fin	- 3 pièces - 1 pièce	C/ple → Brousse → C/ple	? mentionnée avec d'autres frais (p. 482 ²⁰)
5	<i>chomerchio</i> turc à Brousse à l'exportation	poivre	10 <i>pondi</i>	Brousse → C/ple	150 a. (p. 66 ¹²)
6	<i>chomerchio</i> turc à Mudanya à l'importation	crêpes	12 petites caisses	C/ple → Brousse	15 a. (p. 123 ⁶)
7	<i>chomerchio</i> turc + péage Mudanya ²¹² à l'exportation	peaux de mouton	15 <i>tangi</i> (2075 u.)	Brousse → C/ple	248 a. (33 a./ <i>soma</i>) (p. 452 ²⁴)
8	<i>chomerchio</i> turc à Gallipoli à l'importation	crêpes	8 petites caisses	C/ple → Gallipoli	90 a. (2 % de l'estimation de 4 500 a. ²¹³) (p. 253 ⁸)

²¹⁰ Les abréviations suivantes sont utilisées en complément de celles annoncées en n. 1 : u = unité(s), C/ple = Constantinople, A/ple = Andrinople.

²¹¹ Cette mention du *kommerkion* est ainsi interprétée par Bertelé éd., *op. cit.*, p. 64. Ces draps avaient été envoyés à Brousse et ensuite réexpédiés à Constantinople invendus, ce qui nous amène à nous demander si la ville où ils ont été imposés était Brousse ou Mudanya et si la taxation concernait l'importation ou l'exportation (pour cause de marchandise invendue) de ces draps.

²¹² Il s'agit de Mudanya car la dépense précédente concernait le transport de la marchandise de Brousse à son port.

²¹³ Différente du p.d.r., qui était de 5 040 a. ; la commission, également de 2 %, s'élève à 100 a. (une fois séparée des 24 a. pour l'*ostelazo*), basée donc sur le p.d.r.

N°	Type de droit	Marchandise	Quantité	Provenance/ Destination	Somme payée et références dans le <i>Livre</i>
9	<i>chomerchio</i> turc à Gallipoli à l'importation	crêpes	4 petites caisses	C/ple → Gallipoli	48 a. (2 % du p.d.r. : 2 460 a. ²¹⁴) (p. 253 ¹⁵)
10	<i>chomerchio</i> turc à Gallipoli à l'exportation	laine <i>suzida</i>	51 sacs	Gallipoli → C/ple	100 a. (2 % du prix net ²¹⁵) (p. 496 ¹⁴)
11	<i>chomerchio</i> turc à Gallipoli à l'exportation	cire	3 sacs	Gallipoli → C/ple	26 a. (2 % du prix net ²¹⁶) (p. 384 ³²⁻³³)
12	<i>chomerchio</i> de Samsun à l'importation	raisins secs, savon, maquereaux, draps <i>loesti</i> , futaines		C/ple → Samsun	200 a. (2 % ²¹⁷) (p. 89 ¹³)
13	<i>siagardana</i> à Brousse	poivre	10 <i>pondi</i>	Brousse → C/ple	20 a. (p. 66 ⁹)
14	<i>manzaria</i> au <i>subayi</i> de Gallipoli	laine	79 sacs	Gallipoli → Venise	105 a. (p. 496 ²⁴)
15	péage des chars à A/ple à l'exportation	peaux d'agneau castré	3 chars	A/ple → C/ple	24 a. pour les trois chars (p. 112 ⁵⁰)
16	péage à Brousse à l'importation	crêpes	12 petites caisses	C/ple → Brousse	11 a. (avec frais de transport à partir de C/ple) (p. 123 ⁴⁻⁵)
17	« <i>cortesia a un turco</i> »				? mentionnée avec le droit de courtage (total : 8 hyp.) parmi les frais de gestion pour de la cire (p. 382 ²⁷)

²¹⁴ Avec une certaine approximation : 2 % de 2 460 = 49,2 a. ; la commission, également de 2 %, est de 49 a. (une fois séparée des 12 a. pour l'*ostelazo*), basée donc sur le p.d.r.

²¹⁵ Le montant payé ne se réfère pas au p.d.r. (2 % de 5 800 = 116 a.), mais il ne correspond pas non plus exactement au prix net (2 % de 4 818 = env. 96 a. ; la commission, elle aussi de 2 %, s'élève en effet à 96 a.).

²¹⁶ 2 % du montant net de la cire, 1 369 a., est de 27,38 a. ; la commission, également de 2 %, est en effet comptabilisée pour 27 a.

²¹⁷ Ce montant semble être calculé sur une approximation de 10 000 a., le prix de vente net étant de 9 803 a. et le p.d.r. de 10 603 a. ; même chose pour le droit de courtage (1 % = 100 a.).

Les traités conclus entre Venise et les Ottomans sont muets au sujet du taux d'imposition sur l'import/export. Dans les instructions données en 1384 par le sénat vénitien lors d'une ambassade à Murad I^{er}, Marino Malipiero est pressé d'œuvrer au mieux pour obtenir que les Vénitiens soient libres d'acheter et d'exporter du blé sans payer de droits de douane, ou au moins pas plus de 1/2 hyp./modium ; de même pour l'alun, que les Vénitiens demandent à pouvoir exporter vers l'Occident assujéti à une imposition fiscale la plus légère possible²¹⁸. Les formulations que l'on rencontre dans ces textes sont très vagues, se contentant la plupart du temps de garantir aux Vénitiens la liberté de commerce dans les territoires ottomans (comme avec Bayezid I^{er} en 1390, Mehmed I^{er} en 1419, Murad II en 1430 – le traité en vigueur du temps de Badoer –, Mehmed II en 1446 et encore Murad II sous forme de confirmation la même année²¹⁹), ou alors la persistance des usages et coutumes en vigueur par le passé en ce qui concerne les droits de douane, comme dans le traité de 1403 avec Süleyman²²⁰, ou encore un « *statuido comerchio* » sur lequel nous n'en savons pas plus, comme avec Musa en 1411²²¹.

Les données du *Livre* ne permettent pas d'avoir un tableau complet de la taxation commerciale appliquée aux Vénitiens par les Ottomans. Au mieux elles offrent quelques informations, dont la principale est que le taux le plus cité est de 2 % de la valeur de la marchandise²²².

Dans la capitale Andrinople, sur l'importation de produits textiles (crêpes et damas) les comptes montrent une imposition de 2 % du p.d.r.

²¹⁸ Thomas éd., *Diplomatarium*, p. 194.

²¹⁹ *Ibid.*, n° 134, p. 223 ; n° 172, p. 319 ; n° 182, p. 344-345 ; n° 198, p. 367 ; n° 201, p. 370.

²²⁰ *Ibid.*, n° 159, p. 292 (voir aussi la mission diplomatique de Francesco Giustinian de 1406, au cours de laquelle il demanda à Süleyman que « *non inoventur ultra solitum aliqua dacia vel gabelle* » : *ibid.*, n° 162, p. 298) ; cf. aussi Dennis, « The Byzantine-Turkish Treaty », p. 79, chap. 10.

²²¹ Thomas éd., *Diplomatarium*, n° 164, p. 303. Sur les capitulations vénéto-ottomanes, voir İnalçık, « İmtiyâzât », p. 1208-1212 ; *id.*, « The Ottoman State », p. 188-194. Dans le traité conclu entre Gênes et Murad I^{er} en 1387 on retrouve une même formulation : « *Januenses [...] negociari et mercari poterunt emendo et vendendo omnes merces quas voluerint pro suo libito voluntate [...] solvendo comerchium dicti magnifici domini Moratibi solitum et consuetum solvi iuxta formam conventionum antiquarum* » (Fleet, *art. cit.*, chap. 5, p. 15 ; voir aussi le commentaire dans *ibid.*, p. 26-27).

²²² İnalçık, « The Ottoman State », p. 199, écrit que « *until the reign of Mehmed II, the Ottomans adhered to the 2 percent rate* », assez répandu dans la région.

de la marchandise, car dans ces cas Badoer présente toujours cela comme « vendu à ... aspres, défalquer pour les frais ... », parmi lesquelles le *kommerkion*, qui donc est calculé dans les comptes sur un prix brut. De la même manière sont présentés les paiements du *kommerkion* à Gallipoli pour des crêpes qui y avaient été importés et vendus : le taux en vigueur était également de 2 % ; toutefois, dans l'un des deux cas on voit que ce pourcentage est payé sur une estimation de la valeur de la marchandise et non pas sur le prix de vente, qu'il soit net ou de revient. Même présentation pour le *kommerkion* à l'importation à Mudanya pour des crêpes, cependant Badoer n'indique pas de pourcentage à cette occasion. L'importation et la vente à Samsun de plusieurs marchandises ont donné lieu à un paiement s'élevant à 2 % et qui est présenté dans les comptes de la même manière que les précédents : toutefois son montant semble être basé sur un chiffre arrondi.

Pour les exportations, les exemples concernent Gallipoli et Brousse. Pour Gallipoli le taux était toujours de 2 %, mais on voit que le montant indiqué par Badoer semble tenir compte, avec toutefois une certaine approximation dont les raisons pourraient être multiples, d'un prix d'achat. Ces acquisitions sont présentées dans le *Livre* elles aussi d'une manière précise, qui s'avère être opposée et complémentaire par rapport aux précédentes : « il [le commis de Badoer qui a réalisé l'achat] indique [dans son compte] un montant d'aspres ..., et pour les frais ... », dont le *kommerkion*. Le traitement fiscal à Mudanya-Brousse est plus difficile à saisir, car Badoer ne livre pas de pourcentage. Comme pour Gallipoli, les exportations de Brousse sont présentées d'abord avec le prix net, auquel Badoer ajoute les frais de gestion : par ailleurs, dans un cas on voit que la base de l'imposition n'est pas exprimée en pourcentage, mais selon l'unité de poids, à savoir 33 a./*soma* pour le *kommerkion* et le péage.

Les modes de paiement des droits de douane étaient multiples : ils pouvaient être payés après la vente, ce qui était un procédé assez courant dans différentes places commerciales fréquentées par les Vénitiens ; ou alors, le versement des droits pouvait se faire à l'arrivée de la marchandise sur place ; de plus, la base sur laquelle on calculait le montant imposable pouvait être établie de différentes manières : soit par les officiers de la douane, soit par les courtiers et le « marché », soit que ce montant final fût le fruit d'un accord : variété de procédures qui pourrait expliquer certaines des fluctuations remarquées plus haut. Nous ne tirerons pas de conclusions à partir du registre de

Badoer²²³ : il s'agit d'une présentation comptable qui revient à plusieurs reprises et qui s'explique peut-être par le fait que les dépenses pour une marchandise sont déjà réalisées au moment de vendre celle-ci en territoire ottoman (et donc il fallait soustraire ces frais, ainsi que le prix d'achat initial, pour obtenir le profit), tandis qu'elles doivent encore être faites au moment de l'acheter (et donc il fallait additionner ces frais pour savoir exactement combien d'argent avait été investi).

Avant la prise de Constantinople, Gallipoli était l'un des principaux postes douaniers de l'État, le lieu destiné au contrôle du trafic entre l'Asie Mineure et l'Europe²²⁴ ; d'ailleurs, les comptes montrent que, pour de la laine exportée de cette ville, le *subaşı* avait reçu une *mangeria*, ce qui indique une somme perçue de manière illicite, notamment en profitant de la fonction occupée. E. A. Zachariadou a montré que, dans les années 1420-1430, les *subaşı*s de la ville étaient fréquemment présents dans les sources, chargés d'affaires de grande importance²²⁵. De son côté, Brousse devait être le centre d'une autre zone douanière et l'on y percevait les droits, ainsi que dans son port, Mudanya²²⁶.

D'autres frais viennent s'ajouter à ceux dont on vient de parler, notamment le péage à Brousse ou à Andrinople, établi par char de marchandise ou par unité de poids, ou encore le *siagardanà* : ce droit, dont nous n'avons pas saisi le sens, fait sa seule apparition en territoire ottoman à Brousse, associé à des opérations d'emballage de la marchandise, mais il figure nombre de fois à Constantinople et à Péra, très souvent versé à un *famiglio*, et on lui a attribué la signification de pourboire²²⁷ ou, moins vraisemblablement, d'*insurance*²²⁸ ; il apparaît aussi régulièrement dans le tarif de Constantinople de 1482 comme un droit *ad valorem* de 1 % sur les exportations²²⁹.

²²³ Si l'on voulait proposer quelques considérations partielles d'après les exemples les plus clairs donnés par le *Livre* (c'est-à-dire Andrinople et Gallipoli), on pourrait dire que les importations en territoire ottoman tiennent compte du p.d.r. et les exportations du prix de vente (en dépit d'une certaine approximation) ; on pourrait aussi se demander si l'on payait les droits à Mudanya à l'importation et à Brousse ceux relatifs à l'exportation ; on a remarqué enfin que les taux d'imposition (au pourcentage) manquent dans les comptes concernant Mudanya et Brousse.

²²⁴ İnalçık, « Gelibolu », p. 1007. Cf. aussi *Voyage*, p. 182.

²²⁵ Zachariadou, « Notes », p. 62.

²²⁶ İnalçık, « The Ottoman State », p. 197.

²²⁷ Bertelè éd., *op. cit.*, p. 111, p. 251.

²²⁸ Fleet, *op. cit.*, p. 28.

²²⁹ Sopraccasa, *art. cit.*, p. 192.

La toute dernière dépense du tableau est une *cortesia* : le versement de cette sorte de pourboire, qui avait un caractère différent – à la base plus consensuel – par rapport à la *mangeria* se faisait dans des circonstances très variées et avait des implications multiples, sur lesquelles on ne reviendra pas ici²³⁰, mais il est évident que les occasions pour les marchands de déboursier de l’argent plus ou moins officieusement au contact avec les appareils administratifs des pays dans lesquels ils voyageaient étaient nombreuses et ils y étaient, dans une certaine mesure, préparés : nous ne les avons pas répertoriés ici, mais on voit par exemple Mainardo Ubaldini et Lorenzo Tiepolo partir pour Raideostos avec « “aisances” et savon et autres choses, qu’ils amènent avec eux pour offrir » (« *per agi e savon e altre chose, che portono chon lor per donar* »), d’une valeur de 1 hyp. 6 k. (p. 396¹⁰).

CONCLUSIONS

Si, comme Babinger l’écrit au début de son étude, le rôle des Ottomans dans le commerce ne semble pas aller de soi d’après le *Livre*, parmi les raisons évoquées par l’auteur on retiendra l’emploi d’intermédiaires, la plupart du temps italiens, qui sont nommés dans le *Livre*, plutôt que l’évocation qu’il fait de la situation économique dans laquelle se trouvait la ville de Constantinople. Il est vrai que la présence commerciale turque dans la capitale byzantine aurait été selon le *Livre* marginale du point de vue quantitatif²³¹. Mais le discours change au moins un peu si l’on considère les relations de G. Badoer avec les territoires turcs. On a tendance à en donner aujourd’hui une image plus positive, grâce surtout à l’apport d’autres sources, en soulignant l’interaction entre ressortissants de plusieurs pays et cultures, notamment la place occupée par les Turcs et les sujets ottomans non-turcs dans l’économie de la région, ainsi que la répartition des rôles entre les uns et les autres : l’idée qui est mise en avant est celle d’échanges commerciaux vivaces entre Constantinople et le sultanat ottoman, avec déplacement tant d’hommes que de marchandises, au sein d’une économie de la Méditerranée orientale dans laquelle les terres et les marchés turcs avaient un rôle non négligeable à jouer, ce

²³⁰ Voir la réflexion à ce sujet dans Christ, *Trading Conflicts*, p. 150-153.

²³¹ Voir le tableau élaboré par Šitikov, « Константинополь », p. 53, repris dans Hocquet, « Le réseau », p. 58-59.

dont les autorités ottomanes furent conscientes et qu'elles surent exploiter dans leurs relations avec les Latins²³².

Mais juger de l'importance et de l'incidence que ces échanges ont eues sur l'ensemble de l'activité constantinopolitaine de ce marchand d'envergure moyenne²³³ qu'était notre Vénitien, demanderait une étude complète de son *giro d'affari* qui reste en dehors de ce travail²³⁴. Pour donner un ordre de grandeur, en considérant les prix de vente et d'achat qui ressortent des transactions effectuées en territoire turc pour de la marchandise dont Badoer était (co)propriétaire ou commissionnaire, on obtient environ 4 611 hyp. pour les ventes et 11 926 hyp. pour les achats (y compris l'investissement pour les biens achetés à Samsun et destinés à être revendus à Trébizonde et sans tenir compte des 463 hyp. environ destinés à l'achat de poivre à Brousse en 1437 et qui firent le voyage de retour à Constantinople), soit un total de 16 537 hyp., auxquels contribuent, par ordre décroissant, Brousse, Andrinople, Gallipoli, Raideostos et la mer Noire du Sud²³⁵. D'après ces chiffres, qui devront être lus avec précaution et qui ne peuvent pas être considérés comme définitifs, on voit bien que le montant des achats – parmi lesquels on remarquera le poivre de Brousse et la laine de Raideostos et de Gallipoli – est largement le double de celui des ventes ; si l'on considère maintenant le montant des sommes présentes dans l'ensemble du *Livre* (*dar* et *aver*) tel qu'il a été établi par T. Bertelè, à savoir 530 000 hyp.²³⁶, on trouve que les investissements en

²³² Fleet, *op. cit.*, p. 134, p. 140 ; Necipoğlu, « Ottoman Merchants », p. 159, p. 164-165, p. 167-169 ; *id.*, *Byzantium*, p. 199-209.

²³³ Bertelè, « Il giro d'affari », p. 51.

²³⁴ F. Melis signalait Billi, *Ricostruzione*, qui est une reconstitution de l'activité toute entière du Vénitien : cf. Melis éd., *Documenti*, p. 103, n. 1.

²³⁵ Comme on vient de le rappeler, ces données, telles qu'elles sont présentées ici, sont extraites de l'ensemble du *Livre*, qui en modifierait l'appréciation. Par exemple, J. Lefort fait une sorte de bilan des intérêts commerciaux de Badoer en Bithynie : si l'on compare les investissements faits dans d'autres villes, comme par exemple Alexandrie, l'ancienne capitale ottomane n'était que « l'une des nombreuses places de commerce avec lesquelles Badoer était en relation, et [...] pas la plus importante » (Lefort, « Badoer », p. 380). Les chiffres que nous venons de donner diffèrent sensiblement de ceux qui se trouvent dans lida, « Trades », p. 45, p. 47, en partie repris dans Hocquet, « Le réseau », p. 60.

²³⁶ Bertelè, « Il giro d'affari », p. 48-49 : « *Eliminando le ripetizioni, (pur necessarie per seguire l'andamento dell'azienda ed altamente indicative della sua complessità), ho riunito le somme dei conti intitolati alle merci, – sia quelle di cui il Badoer era proprietario o comproprietario, sia quelle da lui ricevute in commissione, – somme che sono salite nel Dare a circa 265.000 iperperi e perciò, con l'aggiunta dell'Avere, a circa 530.000 iperperi : queste cifre rappresentano nel Dare il valore delle merci acquistate, nell'Avere il valore di quelle vendute.* »

territoire turc représentent un modeste 3,12 % du total. Bien entendu, il y a une variable qui pourrait pousser à revoir à la hausse ce pourcentage, à savoir le fait que beaucoup de marchandises ne sont pas présentées dans les comptes avec leur lieu d'origine, qui, dans plusieurs cas, pourrait coïncider avec des terres sous domination ottomane²³⁷.

Babinger constate aussi que le *Livre* ne nous en apprend pas beaucoup sur la fiscalité ottomane. On peut toutefois s'interroger sur les déplacements des envoyés de Badoer, notamment du côté européen : on voit que, lors des « voyages » de Gallipoli et surtout de Raïdestos, ils pénètrent profondément en territoire ottoman vers le nord, sachant qu'Andrinople faisait l'objet de « voyages » séparés. Nous nous demandons si ces itinéraires, en dehors de considérations économiques, à savoir la disponibilité à tel ou tel autre endroit de la marchandise recherchée (tandis qu'Andrinople représentait à elle seule un marché important), n'étaient pas établis en fonction de critères fiscaux. Il est vrai que l'organisation de la fiscalité commerciale ottomane commence à être assez connue seulement à partir du règne de Mehmed II (donc nous ne ferons que spéculer), mais le principe en vigueur du temps du Conquérant voulait que, le territoire étant partagé entre différentes zones douanières, les droits ne soient payés qu'une seule fois à l'intérieur de chaque zone pour une même marchandise (qui pouvait ensuite y circuler librement) ; si en revanche celle-ci transitait d'une zone à une autre, elle aurait dû être imposée à nouveau²³⁸. Si ce principe était valable également du temps de Badoer, on peut alors comprendre que, pour ne pas payer deux (voir plusieurs) fois les droits de douane, les « voyages » aient suivi certains des itinéraires présents dans le *Livre*. Ce n'est qu'une simple suggestion, qui implique la connaissance d'éléments allant bien au-delà de ceux que le *Livre* peut offrir et demande beaucoup de vérifications ultérieures, qui concerneraient en particulier la géographie fiscale de l'État ottoman.

Fr. Babinger a mené son étude à un moment où le *Livre* était dépourvu d'index : en dépit de cet obstacle majeur, sa lecture fut, comme on pouvait s'y attendre, soignée et précise ; il est resté très proche du texte, en livrant un commentaire succinct, avec quelques digressions, par exemple

²³⁷ Une considération allant dans le même sens est présentée dans Oberländer Târnoveanu, *art. cit.*, p. 178-179 : « Many other transactions registered in the Book of accounts of Badoer may refer to Wallachian goods as well, without the specification of their origin [...]. The real volume of commercial affairs with Moldavia was certainly higher. »

²³⁸ İnalçık, « The Ottoman State », p. 195-197 ; Sopracasa, *art. cit.*, p. 167-168.

sur le papier et les esclaves, imposées probablement à la fois par les intérêts de recherche du savant et par l'attrait de la thématique (dans le cas du commerce des « têtes »), ou sur les négociations entre Ottomans et Vénitiens concernant une place commerciale privilégiée à octroyer aux seconds. Les intentions de Babinger n'étaient manifestement pas d'utiliser le registre de Badoer comme prétexte pour livrer une analyse globale du commerce vénéto- (ou latino-)ottoman avant 1453 : d'ailleurs, il rappelle la nécessité d'approfondir les connaissances de l'époque dans ce même domaine. L'un des apports majeurs de l'étude de Babinger est sans doute l'accent mis sur le « ducat turc », sur lequel, comme on l'a vu, il revint très vite et qui représentait une réelle nouveauté. Par ailleurs, ses connaissances du contexte historique l'amènent à poser des questions, par exemple au sujet de l'absence de noms importants du commerce de l'époque, tandis que pour d'autres personnages il souligne la capacité de négocier avec efficacité le tournant de 1453 : il est assez naturel, étant donné le caractère exceptionnel – toujours d'actualité 57 ans après sa publication – du *Livre* de Badoer, d'en demander beaucoup à cette source, qui toutefois, il faut le rappeler, appartient à un marchand d'importance moyenne parmi tant d'autres.

L'emploi que Babinger fait des sources occidentales (notamment italiennes) dans cette étude est très limité, si l'on excepte bien entendu le *Livre* lui-même : il met en avant le texte de Giacomo di Promontorio, dont il était sur le point de donner une nouvelle édition et qu'il utilisa abondamment au cours de ses recherches ; on y ajoutera le journal du Vénitien Nicolò Barbaro sur la chute de Constantinople, dont Babinger semble tenir compte quand il évoque le destin tragique de Giacomo Cocco, mais qu'il ne cite pas. La source italienne la plus présente dans son étude consiste sans doute dans les délibérations du sénat vénitien, qui lui avaient été communiquées par T. Bertelè, ce qui explique que certains passages du texte soient rédigés en italien (passages auxquels on ajoute les quelques considérations concernant les monnaies, domaine de recherche privilégié de Bertelè). Il n'y a pas lieu ici de discuter à propos des sources que Babinger avait à disposition en son temps (comme le recueil de sources toscanes de Giuseppe Müller) et qu'il a ou n'a pas utilisées : il s'agit d'un témoignage sur l'historiographie des années 1950-1960 et c'est bien dans ce sens et dans ce contexte qu'il faut aujourd'hui le lire ; il a représenté un « défrichage » virtuel – car inédit – du sujet, sur lequel par la suite nombre de chercheurs sont revenus, comme la bibliographie mise à contribution dans le présent article le montre.

Tableau annexe I : les « *viazi* » et autres échanges de marchandise²³⁹

A. Ventes

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1437	crêpes 3 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/G.B.	C/ple	A/ple	tout	168 hyp. (56 hyp./caisse)	1 945 a. p.d.r., et 1 850 a. nets = 166 hyp. 12 k.	p. 28 ³⁰⁻³² ; p. 29 ³⁴ ; p. 30 ²⁻³ ; p. 31 ⁴⁻⁵ ; p. 86 ²⁷⁻³¹ ; p. 144 ²⁻³ (04/09/1436 ; 20 et 22/02/1437)
	futaines blanches de Crémone 10 petites pièces (<i>peze</i>)				7 pièces [5 <i>cavezi</i> = 78 <i>picchi</i> = 3 pièces]	60 hyp. (6 hyp./ pièce) [17 hyp.]	511 a. nets = 46 hyp. [retour à C/ple]	p. 87 ^{17-21, 25-29} ; p. 114 ²³⁻²⁵ ; p. 144 ⁴⁻⁶ (30/04 ; 20/09 ; 26/10/1437) cf. Transports, n° 1 ; Droits, n° 2
	crêpes 10 petites caisses (<i>casete</i>)							à vendre au prix courant et réinvestir le profit en cire (« <i>chon ordine che le vendi per lo corso e che del trato l'investi in zera</i> »)

²³⁹ Nous avons tenu compte des sommes investies ou gagnées, pas des profits ou des pertes ; les lots de marchandises mentionnés sous un seul compte ont été regroupés ; dans la colonne « Références *Livre* » sont indiqués en gras le compte principal, en italique les informations concernant la provenance et la propriété de la marchandise, si elles sont présentes ailleurs que dans les autres pages citées. Les abréviations suivantes ont été utilisées dans l'ensemble des tableaux annexes, en complément de celles utilisées dans l'article : Achats = section B du présent tableau, Correspondants = tabl. annexe III, Droits = tabl. II, duc.lii = *ducate/lli*, G.B. = Giacomo Badoer, r. = *rotolo*, -i, Transports = tabl. annexe II, Ventes = section A du présent tableau, Correspondants = tabl. annexe III, Droits = tabl. II, duc.lii = *ducate/lli*, G.B.

²⁴⁰ Cette marchandise est d'abord inscrite au « voyage d'Andrinople » confié à Giac. Beniventi avec les deux marchandises précédentes (p. 86, p. 139), mais elle se retrouve le mois suivant dans le compte d'un autre « voyage d'Andrinople » confié cette fois à F. di Giacomo, à qui ces voiles avaient été attribués par les commissaires testamentaires de Giac. Beniventi, décédé entre-temps (p. 87, p. 180).

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1437-1438	crêpes 10 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/ 1/3 Pietro Michiel 1/3 Marino Barbo 1/3 frères Badoer, mais G.B. ²⁴¹	C/ple	A/ple	tout	520 hyp. (52 hyp./caisse)	5 985 a. p.d.r., et 5 715 a. nets = 544 hyp. 6 k.	p. 87 ²²⁻²⁴ ; p. 138 ²⁻⁴ ; p. 139 ²⁻⁶ ; p. 180 ³³⁻⁴⁰ ; p. 228 ²³⁻²⁴ ; p. 229 ²⁵⁻²⁷ (19/04 ; 31/07 ; 18/09 ; 17/12/1437) p. 181 ²¹⁻²⁹ ; p. 228 ²⁹⁻³⁰ ; p. 462 ^{9-11, 13-15} (18/08 ; 22/10/1438) cf. Transports, n ^{os} 4-5 ; Droits, n ^o 3
	or filé (fils d'or) 10 <i>chanele</i> de 10 onces de C/ple	Venise/G.B.				3 <i>chanele</i> [7 <i>chanele</i>]	30 hyp. (3 hyp./ once) [21 hyp.]	9 hyp. [retour à C/ple]
1438-1439	drap damas blanc broché d'or (<i>damascin biancho</i> <i>broché d'oro</i>) 1 pièce (<i>peza</i>) de 38-39 <i>picchi</i> ²⁴²	Vielmo Portela, Catalan, débiteur de la <i>compagnia</i> P. Michiel, M. Barbo, frères Badoer	C/ple	A/ple	tout	399 hyp. (10,5 hyp./ <i>piccho</i> pour 38 <i>picchi</i>)		

²⁴¹ Badoer a envoyé ces 10 caisses à son propre compte car – explique-t-il – il n'avait pas le droit d'expédier de la marchandise de la *compagnia*, en faisant vendre hors de C/ple les biens appartenant à ses associés (« *perchè non ho libertà de navegar de quel de la compagnia* ») : p. 139^{3-4, 11}.

²⁴² La pièce avait été remise à G. di Campi en octobre 1438. Le nombre de *picchi* est de 39 dans la colonne *aver* et c'est sur cette base que les calculs sont faits par G.B.

²⁴³ En ce qui concerne le total en hyperpères, nous précisons que le change a./hyp. des deux tranches qui forment ce total a eu lieu à deux moments différents (l'envoi de la première tranche est daté du 16/01/1439) et donc avec deux taux différents, comme G.B. le précise à propos du second : « *chome i core al prexente* ».

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1439-1440	crêpes <i>dopi a la chatelana</i> 1 <i>caseta</i>	Venise (?)/frères Badoer				85 hyp. ²⁴⁴	ces marchandises (envoyées, la première le 25/08/1439 et la seconde le 15/10/1439) étaient invendues au moment où G.B. quitta C/ple	p. 401 ¹⁹⁻²² ; p. 688 ² ; p. 689 ⁴⁻⁶ ; p. 774 ²⁴⁻³² (15/08/1439, 03/02/1440) p. 400 ²⁰⁻²² ; p. 775 ⁷⁻¹⁸ (26/02/1440) cf. Transports, n° 2
	1 rubis balais <i>forado, in forma chogolina</i> de 15 k. (<i>solea eser in un fermatiato da dreza</i>)	Venise : il faisait partie de ce que G.B. avait apporté avec lui à C/ple	C/ple	A/ple		100 hyp.		
1437-1438	draps de Florence fins 3 pièces (<i>peze</i>) (2 turquoises, 1 verte)	Venise/G.B.			[tout]	450 hyp. 4 k. (150 hyp./pièce avec les frais ²⁴⁵)		p. 20 ²⁻³ ; p. 21 ⁵⁻⁸ ; p. 28 ²⁻⁴ ; p. 138 ²⁻⁴ (04/09/1436 ; 19/04 ; 19/11/1437) ; p. 29 ¹²⁻¹³ ; p. 108 ²⁴⁻²⁶ ; p. 109 ¹⁷⁻¹⁹ ; p. 122 ²⁻⁸ ; p. 139 ¹⁰⁻¹⁴ (16/05 ; 20/06/1437) p. 123 ²⁻¹² ; p. 456 ¹⁵⁻¹⁷ ; p. 482 ¹³⁻²³ ; p. 483 ¹³⁻¹⁹ (18/08 ; 13/09 ; 14/10 ; 28/12/1438) voir Droits, n°s 4, 6, 16 ; Transports, n°s 18-19
	drap <i>de grana/</i> écarlate de Man- toue fin 1 pièce	Venise/G.B. (acheté ²⁴⁶ sans le mesurer à P. Michiel et Antonio <i>da la Cholona</i> pour 148 hyp. 21 k. nets)	C/ple	Brousse	[tout]	190 hyp. avec les frais ²⁴⁷		

²⁴⁴ G.B. écrit « *metoi chao* », c.-à-d. « attribuer un prix » (cf. Bertelè éd., *op. cit.*, p. 60, *ad v. cao*).

²⁴⁵ Jusqu'à bord du bateau pour Mudanya.

²⁴⁶ L'expression utilisée par G.B. est « *tulsi in mi* », c.-à-d. « j'ai acheté à mon propre compte » : voir Bertelè éd., *op. cit.*, p. 118, *ad v. tuor*.

²⁴⁷ Jusqu'à bord du bateau pour Mudanya.

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1437-1438 (suite)	crêpes 12 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/ 1/3 P. Michiel 1/3 M. Barbo 1/3 frères Badoer, mais G.B. ^{2,48}	C/ple	Brousse	tout	624 hyp. (52 hyp./caisse)	7 355 a. p.d.r., 7 170 a. nets = 682 hyp. 20 k.	voir page précédente
1439	fil de fer 110 liasses (<i>mazi</i>)	Venise, ensuite Caffa (invenus)/ frères Badoer	C/ple	Brousse	tout	110 hyp. (1 hyp./ liasse)	119 hyp. 11 k.	<i>p.</i> 380 ¹³⁻¹⁴ ; <i>p.</i> 652 ²⁻³ ; <i>p.</i> 653 ³⁻⁴ ; <i>p.</i> 660⁵⁻⁶ (29/04/1438 ; 05 et 07/05 ; 21/07 ; 15/10/1439) voir Transports, n° 20
1439	fil de fer 95 liasses (<i>mazi</i>)	Venise, ensuite Caffa (invenus)/ frères Badoer	C/ple	Brousse	38 liasses [57 liasses]	95 hyp. (1 hyp./ liasse) [57 hyp.]	447 a. nets = 41 hyp. 22 k. [restent à Brousse, invenues à la veille du départ de G.B., suivies par le banquier C. Cappello]	<i>p.</i> 652¹¹⁻¹² (08/07/1439) ; <i>p.</i> 653⁹⁻¹² ; <i>p.</i> 698 ²⁻⁵ ; <i>p.</i> 778 ⁵⁻²⁷ (15 et 26/02/1440)

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1440	- 24 sacs en chan- vre (<i>chanevaza</i>) - 5 sacs en laine	G.B.	C/ple	Brousse	il ne s'agit pas d'une vente, mais de l'envoi de conteneurs à rem- plir avec des achats faits sur place	- 36 hyp. (1,5 hyp./sac) - 3 hyp.	pour l'achat de poivre ; issue inconnue à la veille du départ de G.B. ; suivi par le ban- quier C. Cappello	p. 747 ⁷⁻⁸ ; p. 772 ²⁵⁻²⁷ ; (15/02/1440) ; p. 773 ²²⁻²³ ; p. 778 ³⁰⁻³² (26/02/1440)
1437-1438	crêpes 4 petites caisses (<i>casete</i>)					216 hyp. (54 hyp./caisse)	5 040 a. p.d.r. (630 a./caisse, pour un total de 8 caisses), 4 788 a. nets, dont G.B. a droit à une moitié : 2 394 a. = 217 hyp. 15 k. ²⁴⁹	p. 187 ¹⁹⁻²¹ ; p. 252 ⁶⁻²⁵ ; p. 323 ¹⁸⁻¹⁹ ; p. 369 ³⁰⁻³¹ ; p. 375 ¹⁷⁻¹⁸ ; p. 411 ³⁻⁵ ; p. 465 ³⁻⁶ (09/10/1437 ; 09/01 ; 31/05 ; 18/07 ; 02/09/1438)
	crêpes 4 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/ 1/3 P. Michiel 1/3 M. Barbo 1/3 frères Badoer	C/ple	Gallipoli		204 hyp. (51 hyp./caisse)	2 460 a. p.d.r., 2 334 a. nets = 212 hyp. 4 k.	p. 253 ⁵⁻²³ ; p. 352 ^{11-20, 18-20} ; p. 369 ³⁰⁻³¹ ; p. 465 ³⁻⁶ (17/02 ; 18/07 ; 05/08 ; 02/09/1438) voir Achats, Gallipoli, 1438, laine, compte
	espèces et <i>scrito</i> 3 000 a. = 280 hyp. 13 k. + 1 177 a. = 107 hyp. ²⁵⁰							p. 496-497 pour de la laine achetée à cette occasion
lettres de change 500 a. = 46 hyp. 18 k. + 1 593 a. = 148 hyp. 23,5 k.								

²⁴⁹ Au sujet du nombre total de caisses, expédiées et vendues, peut-être simplement A. di Franchi en avait-il vendu 8, mais seulement 4 étaient celles de la *compagnia* dont faisait partie G.B. et qui sont celles de la colonne *dar* du compte (?).

²⁵⁰ « *per uno scritto de asp. 1177 ch'el me fexe a dover chonsignar in Garipoli* » (p. 411⁴), tandis que les 3 000 a. ont été remis par G.B. en mains propres à Dèmétrios Argitès dans la boutique de Stefano Ligiro, en la présence de ce dernier et du courtier Pantalon.

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1437 ²⁵¹	raisins secs 7 tonneaux (<i>bote</i>) de 63 c. 50 r. nets	Nicomédie/G.B. (voir Ventés- Turcs, 1437, Ahmed)			tout	137 hyp. 17 k. avec les frais ²⁵²	vendus à Samsun pour 4 210 a. de Samsun p.d.r. (62 ou 72 a./c.) = 221,57 hyp. ²⁵³	<i>p.</i> 26 ¹⁴⁻¹⁷ ; <i>p.</i> 27 ⁴¹⁻⁴² ; <i>p.</i> 28 ³⁰⁻³¹ ; <i>p.</i> 29 ³²⁻³³ ; <i>p.</i> 33 ³¹ ; <i>p.</i> 86 ^{2-3, 12-14, 19-20} ; <i>p.</i> 87 ^{2-4, 6-8, 14-15} ; <i>p.</i> 88 ²⁻²⁵ (04/09/1436 ; 14, 20, 22, 24 et 26/01 ; 12/02/1437)
	savon d'Ancône 7 caisses de 9 c. 10 r. nets de C/ple	Ancône/G.B.		Samsun (et Trébi- zonde)	tout	94 hyp. avec les frais	vendu à Samsun pour 1 865 a. de Samsun p.d.r. (205 a./c.) = 98,15 hyp.	<i>p.</i> 89 ¹⁻²⁸ (18/12/1437) voir Droits, n° 12 ; Transports, n° 50
	(argent pour l'achat de ²⁵⁴) maquereaux (<i>scomibri</i>) salés 2 tonneaux (<i>bote</i>) = 19 000 u.		C/ple			1 tonneau [1 tonneau]	40 hyp. avec les frais (1 hyp. 18 k./1 000 u. = 33,25 hyp., + frais) [20 hyp. 19 k.]	vendu à Samsun pour 320 a. de Samsun p.d.r. (prix différents) = 16,84 hyp. [laissé à Samsun au Grec T. Xingi pour qu'il le vende et remette l'argent au Génois P. <i>Morsoni</i> / <i>Marzion</i> ; <i>p.</i> 89 ²⁵⁻²⁸ ; <i>p.</i> 334 ¹⁰⁻¹⁴ ; 18/12/1437]

²⁵¹ Ce « voyage » se poursuit vers Trébizonde : cf. Achats, Samsun-Trébizonde, 1437.

²⁵² Ici et pour les mentions suivantes des frais dans le compte C/ple-Samsun : jusqu'à bord du navire.

²⁵³ Ici et pour les mentions suivantes des prix dans le compte C/ple-Samsun : le montant n'est pas donné en hyperpères dans le Livre ; nous l'avons calculé sur la base du taux de change de 19 a. de Samsun/hyp. mentionné *p.* 88³⁰ et *p.* 89¹⁶.

²⁵⁴ « *Cassa diè aver [...] a di 26 zener per el viazo da Trabexonda chontadi per pagar scomibri* » : *p.* 33³¹.

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invendu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invendu]	Prix de vente [issue de l'invendu]	Références <i>Livre</i>
1437 (suite)	draps <i>loesti</i> 4 pièces (<i>peze</i>), dont 3 écarlates et 1 verte ²⁵⁵	Venise/G.B.			tout	190 hyp. avec les frais (47,5 hyp./ pièce)	vendus à Samsun pour 84 duc. turcs p.d.r. (21 duc./ pièce) = 3 024 a. de Samsun = 159,15 hyp.	voir page précédente
	futaines blanches de Crémone 10 petites pièces	Venise/G.B.	C/ple	Samsun (et Trébi- zonde)	tout	70 hyp. avec les frais (7 hyp./ pièce)	vendues à Samsun pour 1 184 a. de Samsun p.d.r. (128 a./pièce x 6 et 104 a./pièce x 4) ²⁵⁶ = 62,31 hyp.	
	sucré de Chypre de 3 cuissons 1 caisse = 90 pains (<i>panit</i>) de 1 c. 94 r. nets de Péra	Chypre/G.B.					122 hyp. 8 k. avec les frais	
1436	draps <i>loesti</i> 1 balle (<i>bata</i>) = 6 pièces (<i>peze</i>) de 37,5 aunes (<i>brazal</i>)/ pièce (4 pièces écarlates, 1 verte, 1 turquoise)	Venise/G.B.	C/ple	Sinope (et Trébi- zonde)		230 hyp. (21 k./ <i>pitc</i>)	pour l'issue donnée à Trébizonde à ces draps, que nous ne suivrons pas, cf. p. 15 ⁵⁻¹⁶	p. 14 ⁴⁻⁷ ; p. 26 ⁴⁻¹⁷ ; p. 27 ²⁷⁻³⁰ (04 et 07/09/1436) voir Transports, n° 51

²⁵⁵ Ces draps n'ont pas été mesurés (« *mesi cusi zenza piclar* ») : p. 27⁴².

²⁵⁶ En tout, pour ces 5 ventes, 10 603 a. de Samsun p.d.r. et 9 803 a. nets, équivalant à 515 hyp. 22 k. : p. 89¹¹, 16-17.

²⁵⁷ 43 des 90 pains furent vendus par Antonio da Negroponte à Trébizonde (p. 89⁸⁻²⁰) ; les 47 autres ont été laissés par Antonio à Gregorio Contarini, chargé d'un « voyage de Trébizonde », sur lequel cf. Minghiras, *art. cit.*, p. 96 : toutefois, contrairement à ce que l'auteur écrit, il ne semble pas que ce sucre ait été vendu dans l'un des voyages de Trébizonde suivants.

Année	Marchandise/ Quantité	Provenance/ Propriétaire	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Quantité vendue [invenu]	Valeur estimée de l'ensemble du lot [invenu]	Prix de vente [issue de l'invenu]	Références <i>Livre</i>
1439	caviar 6 <i>charateli</i>	acheté par G.B. à C/ple/ N. Contarini	C/ple	Thessalo- nique		300 hyp. 17 k. avec les frais ²⁵⁸	à remettre à N. Contarini	p. 627 ⁴¹ ; p. 652 ²⁹⁻³¹ ; p. 684 ² ; p. 685 ²⁻³ (25/07 ; 10/08/1439) voir Transports, n° 53

B. Achats

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1437	peaux d'agneau castré 20 balles (<i>bale</i>) = 1 000 u., soit 50 peaux/balle	A/ple	C/ple		2 000 a. nets (2 a./u.) = 180 hyp. ²⁵⁹	Venise sur le navire (<i>nave</i>) du <i>patron</i> Domenico <i>Frixon</i> au p.d.r. de 223 hyp.	P. 112 ³⁶⁻⁵¹ ; p. 7 ²²⁻²³ ; p. 73 ¹⁴⁻¹⁵ ; p. 115 ²¹⁻²³ (30/04/1437) P. 113 ²⁸⁻³⁰ ; p. 42 ³³⁻³⁵ (13/05/1437) voir Droits, n° 15 ; Transports, n° 10

²⁵⁸ Jusqu'à bord du navire : il s'agirait du prix d'achat à C/ple.

²⁵⁹ Avec un taux de change, indiqué p. 112⁵¹, de 9 hyp./100 a.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références Livre
1437	peaux de mouton 100 u.	A/ple	C/ple		400 a. (4 a./u.) = 36 hyp. avec les frais jusqu'à C/ple	- Venise : 60 u. rouges sur le navire (<i>nave</i>) du <i>patron</i> D. Frixon au p.d.r. de 25 hyp. - Modon : 25 u. ver- meilles, même navire, sous la responsabilité du <i>patron</i> , qui aurait dû les remettre à Marco Abati à Modon mais qui les emmena à Venise, au p.d.r. de 9 hyp. 20 k. - Alexandrie : 15 u. vermeilles transportées à Candie par le navire (<i>nave</i>) du <i>patron</i> Giorgio <i>Palapiano</i> sous la respon- sabilité du <i>scrivan</i> qui devait les remettre à Marco Filomati, qui devait les envoyer à destination, au p.d.r. de 6 hyp.	p. 115 ²⁴⁻²⁶ ; p. 122 ¹¹⁻¹³ (16/05/1437) p. 42 ³⁶⁻³⁷ ; p. 112 ²²⁻²⁵ ; p. 118 ⁹⁻¹¹ ; p. 119 ⁶⁻⁸ ; p. 123 ¹⁴⁻²¹ ; p. 536 ¹²⁻¹⁴ ; p. 537 ²⁷⁻²⁹ (11 et 24/05 ; 19/06 ; 20/10/1437 ; 26/02/1440)

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1437 (suite)	cordouans vermeils 40 u.				460 a. nets (11,5 a./u.), 473 a. avec les frais = 42 hyp. 14 k.	- Venise sur le navire du <i>patron</i> <i>Pietro di Belveder</i> et la galée du <i>patron</i> Alvise Contarini, de 33 hyp. et 24 hyp. 22 k.	p. 115 ²⁷⁻³⁰ ; p. 122 ¹⁴⁻²¹ (09/07/1437) p. 80 ¹⁹⁻²⁰ ; p. 123 ²²⁻³¹ ; p. 166 ^{3-5, 10-12, 31-33} (04 et 12/07 ; 05/08 ; 16-17/11/1437) voir Transports, n° 6
	peaux de mouton vermeilles 41 u.	A/ple	C/ple		166 a. nets (4 a./u. + 2 a.), 174 a. avec les frais = 15 hyp. 16 k.	- T. Beniventi : garde pour lui 3 peaux de mouton vermeilles, de 1 hyp. 6 k. - G.B. : garde 1 peau de mouton pour faire réa- liser un <i>chusin per scri- tor</i> ²⁶⁰	
	peaux de mouton blanches « <i>chonze</i> <i>de foia solamente</i> » 10 u.				30 a. (3 a./u.) = 2 hyp. 17 k.	Venise sur la <i>galeaza</i> du <i>patron</i> Giovanni Dato, de 3 hyp.	

²⁶⁰ Nous signalons que le compte inclut aussi 10 peaux de mouton vermeilles venant de Brousse (cf. *infra*) qu'il n'est pas possible de distinguer car dans la colonne *aver* les lieux d'origine ne sont pas indiqués ; par ailleurs, selon nos calculs, à partir du 9 juillet 1437 il y a 51 peaux de mouton vermeilles dans la colonne *dar* et 50 dans la colonne *aver* (sur les destinations possibles de ces peaux, voir aussi Lefort, « Badoer », p. 377).

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1437	laine <i>tonda</i> 10 sacs, poids : 23 c. de A/ple	A/ple	C/ple		993 a. avec les frais (40 a./c.) = 89 hyp. 15 k.	« voyage de Trébi- zonde » : confié à Gr. Contarini ; transpor- tée sur la galée du <i>patron</i> A. Contarini au p.d.r. de 122 hyp. 7 k. ²⁶¹	p. 115 ³¹⁻³³ ; p. 234 ²⁻⁵ (20/09/1437) p. 102 ²⁴⁻²⁵ ; p. 235 ²⁻⁴ (22/09/1437) voir Transports, n° 11
1438	140 peaux de mouton tannées						p. 396 ²²⁻³⁹ ; p. 463 ¹⁴⁻²² (21 et 27/05 ; 06 et 28/06 ; 18/08/1438) p. 310 ¹⁹⁻²⁰ ; p. 392 ¹²⁻¹³ ; p. 397 ²²⁻³³ ; p. 446 ⁵⁻⁷ ; p. 556 ³⁵⁻³⁶ ; p. 558 ²²⁻²³ (27/05 ; 10/07 ; 04 et 26/11/1438) voir Transports, n°s 7-9
	209 peaux de mouton 42 cordouans						
	80 peaux de mouton 12 cordouans						
	353 + 76 peaux de mouton rouges/ vermeilles ? ²⁶²	A/ple	C/ple		1 340 a. avec les frais (1 323,75 a. nets) = 127 hyp. 15 k. + 285 a. = 27 hyp. 3 k. (3,75 a./u.)	- Venise : 102 peaux de mouton sur le navire du <i>patron</i> Silvestro Polo au p.d.r. de 48 hyp. ; 100 peaux de mouton + 19 cordouans sur le navire du <i>patron</i> Giovanni Contarini au p.d.r. de 67 hyp. - Bartolomeo Costa : achète 229 peaux de mouton + 35 cordouans pour 140 hyp. 12 k. ²⁶³	

²⁶¹ Sur ce voyage à Trébizonde et l'écoulement de la marchandise, voir Minghiras, *art. cit.*, p. 95-96.

²⁶² L'ajout s'explique par une erreur comptable du correspondant de G.B., qui a comptabilisé moins de peaux qu'il n'en avait effectivement envoyé à G.B.

²⁶³ Nous avons estimé que ces envois ne concernaient que les deux derniers lots de peaux, même si en additionnant les nombres de pièces indiqués dans la colonne *dar* on trouve 429 peaux de mouton au lieu de 431 de la colonne *aver* (les chiffres correspondent en revanche pour les cordouans : 54 partout). Pour les peaux destinées à B. Costa, il a été fixé comme terme de paiement l'arrivée de Venise à Constantinople des galées pour Tana.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1438 (suite)	42 + 12 cordouans vermeils ²⁶⁴	A/ple	C/ple		378 a. = 36 hyp. + 108 a. = 10 hyp. 7 k. (9 a./u.)	voir page précédente	voir page précédente
1438	cuir de bœuf tannés 15 u.	A/ple	C/ple	22 hyp. (1,5 hyp./u.) à C/ple	22 hyp. 12 k. avec frais ²⁶⁵	Venise sur le navire du <i>patron</i> Giov. Contarini, dans un lot de 176 cuirs, au p.d.r. total de 312 hyp.	p. 432 ²⁰⁻²¹ ; p. 463 ²⁸⁻²⁹ (20/10/1438) p. 310 ³⁴⁻³⁵ ; p. 392 ³⁶⁻³⁷ ; p. 433 ¹⁰⁻¹³ (04-05/11/1438)
1438	peaux de mouton blanches 5 balles (<i>balle</i>) = 584 u.	A/ple	C/ple		1 752 a. <i>de primo</i> (3 a./u.) = 166 hyp. 21 k.	Venise sur le navire du <i>patron</i> Giov. Contarini avec une balle de 146 peaux venues de Brousse (voir <i>infra</i> , Brousse, 1438, compte p. 452, p. 535), au p.d.r. total de 223 hyp.	p. 463 ²⁵⁻²⁷ ; p. 534 ⁴⁻⁶ (20/10/1438) p. 535 ⁷⁻¹⁰ ; p. 556 ¹⁵⁻¹⁹ ; p. 558 ⁴⁻⁶ (04/11/1438)
1438	65 duc. vénitiens 3 000 a. turcs de propriété de Francesco Nicolosi et Cristoforo Cocco et envoyés d'A/ple à G.B. par Giacomo Cocco de Marino	A/ple	C/ple			Change et vente : 2 994 a. changés par le banquier C. Cappello contre 282 hyp. 4 k. ; 65 duc. vendus par G.B. pour 212 hyp. 14 k. (3 hyp. 6,5 k./duc.) profit net : 489 hyp. 9 k.	p. 572 ^{2-4, 8-9} (21/10 ; 29/11/1438) p. 573 ²⁻⁵ ; p. 464 ²⁷⁻²⁸ ; p. 500 ⁴²⁻⁴³ ; p. 579 ⁹⁻¹⁰ (20/10 ; 09, 20 et 29/11/1438) voir Transports, n° 13

²⁶⁴ Voir n. 262.²⁶⁵ Le prix que nous avons indiqué dans cette colonne correspond à l'expression du *Livre* « *monta chon spexe* » jusqu'à Constantinople, tandis que le chiffre de la colonne précédente se réfère à l'expression « *meto valiano* » à Constantinople.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1438	laine <i> fina </i> 14 sacs, poids : 43 c. 58 r. bruts ; 40 c. nets	A/ple	C/ple		400 hyp. (10 hyp./c.)	Venise sur le navire du <i> patron </i> Giov. Contarini au p.d.r. de 410 hyp. 5 k. ²⁶⁶	p. 491 ¹⁹⁻²¹ ; p. 586 ⁷⁻⁹ (08/12/1438) p. 538 ²⁴⁻²⁶ ; p. 556 ⁴²⁻⁴³ ; p. 558 ⁴⁰⁻⁴¹ ; p. 587 ⁴⁻⁷ (08/12/1438)
1438	bois de brésil 2 faisceaux (<i> fassl </i>), poids : 2 c. 34 r. de A/ple de propriété de Giac. Cocco de Marino	A/ple	C/ple			Venise : sur ordre de Giac. Cocco, G.B. chargé le bois sur la galée du <i> patron </i> Andrea Tiepolo pour qu'il soit remis à F. Nicolosi et Cr. Cocco à Venise, car le bois n'avait pas pu être vendu à C/ple au prix indiqué par Giac. Cocco	p. 572 ¹¹⁻¹² (18/11/1438) p. 573 ⁷⁻⁹ ; p. 578 ²⁷⁻³⁰ (??/12/1438) voir Transports, n° 12
1439	peaux de mouton blanches 1 000 u.	A/ple	C/ple		3 176,5 a. avec les frais = 301 hyp. (295 a./100 u.)	Venise sur le navire du <i> patron </i> Giovanni <i> Mantelo </i> avec 268 autres peaux de mouton, au p.d.r. total de 394 hyp. ²⁶⁷	p. 471 ¹⁷⁻¹⁹ ; p. 718 ⁵⁻⁸ (20 et 22/09/1439) p. 598 ²⁴⁻²⁵ ; p. 719 ⁴⁻⁶ (22/09/1439)

²⁶⁶ Achat fait pour le compte de la *compagnia* formée par les frères Badoer ($\frac{1}{3}$), P. Michiel ($\frac{1}{3}$) et M. Barbo ($\frac{1}{3}$).

²⁶⁷ Achat fait pour le compte de la *compagnia* formée par les frères Badoer et P. Michiel.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1436	poivre 10 <i>pondi</i> de 27 c. 8 r. bruts <i>al nostro pexo qui in Costan- tinopoli</i> (25 c. 79 r. bruts <i>chamerado</i> à Brousse, 24 c. 71 r. nets)	Brousse	C/ple	[19 000 a. = 1 691 hyp. 2,5 k. envoyés à Brousse au nom de Niccolò Giustinian et G.B. pour financer cet achat : p. 66 ¹⁶⁻²² , 08/11/1436 ; 1 300 a. = 115 hyp. 18 k. pour combler successive- ment la différence avec le p.d.r. : p. 33 ²⁰⁻²² ; p. 66 ²³⁻²⁵ , 07/12/1436 ; voir Transports, n ^{os} 14-15] ²⁶⁸	19 397 a. nets (785 a./c.), 20 304 a. p.d.r. = 1 806 hyp. 20 k.	5 <i>pondi</i> achetés pour N. Giustinian et 5 pour G.B., qui envoie les siens à Venise à bord de la galée capitaine de Pietro Contarini	p. 66 ²⁻¹⁴ , 28-33 (08/11/1436) p. 67 ²⁻⁶ , 15-18 ; p. 36 ⁵⁻¹⁰ ; p. 42 ²³⁻²⁶ (08 et 15/11/1436) voir Droits, n ^{os} 5, 13 ; Transports, n ^{os} 22, 29
1437	peaux de mouton vermeilles 10 u.	Brousse	C/ple	[5 100 a. = 463 hyp. 15 k. procurés par G.B. au nom d'Antonio Contarini et envoyés à Brousse pour financer cet achat : p. 94 ³⁶⁻³⁸ , p. 179 ⁸ ; p. 186 ²⁻³ ; 24 et 26/07/1437 ; voir Transports, n ^o 16]	40 a. (4. a/u.) = 3 hyp. 15 k.	cf. n. 260	p. 67 ¹¹⁻¹³ ; p. 122 ²²⁻²³ (23/07/1437) voir Transports, n ^o 21
1437	poivre	Brousse	C/ple	[5 100 a. = 463 hyp. 15 k. procurés par G.B. au nom d'Antonio Contarini et envoyés à Brousse pour financer cet achat : p. 94 ³⁶⁻³⁸ , p. 179 ⁸ ; p. 186 ²⁻³ ; 24 et 26/07/1437 ; voir Transports, n ^o 16]	l'achat n'a pas eu lieu ; cet argent, ramené à C/ple, a servi ensuite à y acheter du poivre (p. 187 ⁶⁻⁸ , p. 188 ³²⁻³⁶ , 21/08/1437)		p. 95 ²³⁻²⁴ ; p. 186 ⁶⁻⁷ ; p. 187 ²⁻⁴ (26/07 ; 13/08 ; 19/10/1437)

²⁶⁸ Pour plus de précisions sur la gestion financière de cet achat, voir Lefort, « Badoer », p. 375.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1437	poivre 1 <i>pondo</i> de 2 c. 86 r. bruts <i>al nostro peso</i> . 2 c. 76,5 r. nets (259 r. nets pesé à Brousse)	Brousse	C/ple		1 722 a. nets (665 a./c.), 1 820 a. p.d.r. = 173 hyp. 7 k.	expédié au p.d.r. de 174 hyp. 4 k. à Messine à <i>Nojri da Chalzi</i> sur la galée florentine de Francesco Manelli avec 3 autres <i>pondi</i> de poivre, mais, puisque G.B. écrit qu'à bord du navire il fit charger 3 <i>pondi</i> , celui de Brousse est peut-être le <i>pondo</i> précédemment volé la nuit du 10/11/1437 dans le magasin de G.B. ²⁶⁹	p. 270 ²¹⁻²⁷ ; p. 457 ¹¹⁻¹⁴ (02/11/1437) ; 28/12/1438) p. 271 ²²⁻²⁴ ; p. 272 ²⁻⁴ ; p. 273 ²⁻⁵ (08 et 21/11/1437)
1438	peaux de mouton blanches 15 <i>tangi</i> = 2 075 u. en plusieurs lots	Brousse	C/ple		6 571 a. nets <i>de primo achato</i> (3, 3/4 et 3 1/2 a./u.), 7 188 a. p.d.r. = 684 hyp. 13 k.	Venise : 14 balles = 1 929 u. sur la <i>galiata</i> du <i>patron</i> Pandolfo Contarini au p.d.r. de 680 hyp. ; 1 balle = 146 u. sur le navire du <i>patron</i> Giov. Contarini avec 584 peaux de mou- ton venant de A/ple (voir <i>supra</i> , A/ple, 1438, compte p. 534-535), au p.d.r. total de 223 hyp.	p. 452 ⁶⁻²⁷ ; p. 457 ⁸⁻¹⁰ (07, 09 et 18/08 ; 12 et 18/09/1438) p. 310 ²⁶⁻²⁸ ; p. 392 ²⁸⁻³⁰ ; p. 453 ⁴ ; p. 534 ²⁻³ ; p. 535 ²⁻¹² ; p. 556 ⁽⁵⁻¹⁹⁾ ; p. 558 ⁴⁻⁶ (14-15/10 ; 04/11/1438) voir Droits, n° 7 ; Transports, n°s 23-27

²⁶⁹ « *L'altro pondo j' me fo robado de magazen a di 10 novembre de note* » : p. 273⁴⁻⁵.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1438	1 couverture pour cheval + 1 pièce (<i>peza</i>) de camelot rouge (<i>zambeloto</i> <i>chochola</i>)	Brousse	C/ple		60 + 190 = 250 a. = 23 hyp. 20 k.	achats personnels : G.B. garde la couverture pour son cheval et envoi à Venise la pièce de camelot en cadeau à son frère Girolamo	p. 457 ¹⁷⁻¹⁹ ; p. 604 ¹³⁻¹⁶ (28/12/1438)
1437 ²⁷⁰	toisons de laine 11 sacs = 1 668 u. 23 c. 70 r. de Gallipoli = 26 c. de C/ple	<i>destreto</i> de Gal- lipoli (<i>Megali- charia</i> , <i>Gariopoli</i> , <i>Malchara</i> et autres <i>chaxai</i>)	C/ple	[1 850 a. = 166 hyp. 20 k. + 1 200 a. = 108 hyp. 5 k. pour financer cet achat ; 808 a. retournèrent à C/ple (p. 73 ¹²⁻¹³ ; p. 110 ^{2-4, 7-10} , p. 111 ²⁻⁴ , 13 et 30/04 ; 11/05/1437)]	1 408 a. nets, 2 046 a. p.d.r. = 184 hyp. 4 k.	Venise, au p.d.r. de 231 hyp. 20 k. ²⁷¹ ; - 1 sac ²⁷² de 101 u. sur le navire du <i>patron</i> D. <i>Frixon</i> - 10 sacs sur le navire du <i>patron</i> Filippo Tron	p. 111 ⁵⁻⁷ ; p. 126 ²⁵⁻³⁷ (13/05/1437) p. 42 ³⁸⁻³⁹ ; p. 127 ²⁶⁻³² ; p. 166 ²¹⁻²² (24/05 ; 17/08/1437) voir Transports, n ^{os} 34-36
	laine	Lopadion/ Uluabat (<i>Lupadi</i>) et Mihaliç (<i>Micalizi</i>)	C/ple		l'achat ne put se faire : l'expédition de B. da Modena, envoyé « <i>a veder de lane</i> », dura 15 jours ²⁷³		p. 126 ⁴³⁻⁴⁶ (07/06/1437) voir Transports, n ^o 40

²⁷⁰ B. da Modena a suivi la première affaire pendant 29 jours : p. 126³⁸⁻³⁹. Pour l'achat sur place de toiles de chanvre pour emballage, Badoer note que « *picho de Garipei che hè chome questo di Costantinopoli* » : p. 126³¹.

²⁷¹ Ce p.d.r. tient compte aussi, par exemple, des frais encourus pour l'inférieure expédition commerciale suivante.

²⁷² Il s'agit du meilleur en qualité de tout le lot (« *la zima de tuta la sorta* ») avec une laine sale et de choix (« *suzida fina* »).

²⁷³ « *spexe de bocha ch'el feve in zorni 15 ch'el stete fuora* » : p. 126⁴⁴⁻⁴⁵.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1438	cire 3 sacs, de 2 c. 76 r. et 2 c. 2 r. <i>chamardi</i> de Gallipoli, et 1 c. de Gallipoli avec le sac	Gallipoli	C/ple		1 369 a. <i>de primo</i> [<i>achato</i>], 1 470 a. p.d.r. = 133 hyp. 15 k.	Venise ?	p. 353 ¹²⁻¹⁴ ; p. 384 ^{2-3, 27-34} (29/04 ; 02 et 05/08/1438) voir Droits, n° 11 ; Transports, n°s 38-39
1438	laine 79 sacs, dont : 51 sacs de laine <i>suzida</i> , de 148 c. 62 ou 67 r. ²⁷⁴ nets de Gallipoli	Gallipoli	Venise		4 818 a. nets (32 et 33 a./c.), 5 800 a. p.d.r. = 552 hyp. 9 k.	Venise, au p.d.r. de 952 hyp. 7 k. : les sacs devaient être chargés à Gallipoli ²⁷⁵ à bord du navire de <i>Bacsimada</i> nolisé par A. di Giusti pour être remis à Modon au frère de ce dernier, Alberto, qui devait les envoyer à Venise	p. 353 ¹⁵⁻²⁰ ; p. 496 ²⁻²⁷ (18/09 ; 16/10/1438) p. 310 ²¹⁻²³ ; p. 392 ²⁰⁻²⁴ ; p. 497 ²⁻¹⁵ (?/?/09/1438) voir Droits, n°s 10, 14 ; Transports, n° 41 voir aussi Ventes, Gallipoli, 1437-1438, compte p. 252-253
	et 28 sacs de laine <i>lavada</i> , de 68 c. 67 r. nets de Gallipoli			3 143 a. nets (env. 46 a./c.), 3 699 a. p.d.r. = 352 hyp. 7 k.			
1438	peaux d'agneau castré blanches tannées 70 ou 71 u.	Gallipoli	C/ple		17 hyp. 18 k. (25 hyp./100 u.) ²⁷⁶	Venise, sur le navire de Giov. Contarini	p. 435 ¹⁴⁻¹⁹ ; p. 556 ³¹⁻³⁴ ; p. 558 ¹⁹⁻²¹ ; (04 et 26/11/1438)

²⁷⁴ 62 dans le compte « *Lane* », p. 496⁵, 67 dans le compte « *Agustin di Franchi* », p. 353¹⁶.

²⁷⁵ Sur le lieu effectif d'embarquement, voir Transports, n° 41.

²⁷⁶ Ce montant, qui se trouve p. 394⁷⁻⁸ (27/05/1438), est une simple hypothèse : nous ne sommes pas sûr que cela se réfère aux peaux de Gallipoli, puisque l'origine n'est pas mentionnée ; en outre, dans l'ensemble des comptes considérés ici il y a une différence dans le nombre de peaux : 71 (p. 394⁷ ; p. 435¹⁴) ou 70 (p. 556³² ; p. 558²⁰).

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1438 ²⁷⁷	laine <i>finna non lavada</i> (toisons de laine) 4 sacs = 803 <i>vet(l)li</i> , de 9 c. 60 r. nets	Raidestos, Quaranta Chiese	C/ple	[5 200 a. = 486 hyp. ²⁷⁸ pour financer cet achat : p. 375 ¹³⁻¹⁴ ; p. 396 ²⁻⁶ , 20/05/1438 ; 4 344 a. = 406 hyp. retourément à C/ple inutilisés : p. 374 ³²⁻³³ ; p. 397 ²⁻³ ; (04/06/1438)]	694 a. nets <i>de primo</i> [<i>achato</i>], p.d.r. : 98 hyp. 3 k.	Venise : avec 18 autres sacs de laine pour le compte de P. Michiel (¹ / ₃), M. Barbo (¹ / ₃), frères Badoer (¹ / ₃), sur le navire du <i>patron</i> Giov. Contarini	p. 397 ⁴⁻¹³ ; p. 414 ⁵⁻⁷ (04/06/1438) p. 310 ²⁹⁻³¹ ; p. 392 ³¹⁻³² ; p. 415 ²⁻¹⁰ ; p. 538 ²⁻⁴ (04/11/1438) voir Transports, n ^{os} 46-49
1439- 1440 ²⁷⁹	laine <i>maiorina</i> 49 sacs, 150 c. ou 152 c. <i>de suzido</i> ²⁸⁰	Raidestos et autres lieux de la « Grèce » (<i>Grezia</i>)	C/ple	[p. 628 ⁸⁻³² ; p. 629 ¹⁷ ; p. 708 ⁶⁻¹⁶ ; p. 709 ¹¹⁻¹³ (22/01 ; 22/02 ; 30/04 ; 17/05 ; 27/06 ; 30/08 ; 27/09/1439)] ²⁸¹	1 312 hyp. 12 k. (8 hyp. 10 k./c.) nets	Venise ?	p. 670 ²⁻⁵ ; p. 709 ¹⁴⁻¹⁶ (20/01/1440) p. 671 ²⁻⁵ ; p. 712 ¹¹⁻¹⁴ (20/09/1439) voir Transports, n ^o 45

²⁷⁷ Cette expédition semble avoir duré 9 jours (« *per [...] spexe de bocha ne i diti zorni 9* ») : p. 397⁸.

²⁷⁸ Le total est composé de deux parties : la première est de 3 000 a. = 280 hyp., qui ne semble pas changer, la seconde est de 2 200 a. = 206 hyp. dans la colonne *dar* du compte « *Viazo de Rodosto* », p. 396⁶, tandis qu'elle est de 2 220 a. = 202 hyp. dans la colonne *aver* du compte « *Cassa* », p. 375¹⁴.

²⁷⁹ A cette occasion l'envoyé de G.B., le Florentin M. dalla Carda, emporta 3 pièces de draps (écarlate, verte et turquoise), d'une valeur d'environ 240 hyp.

²⁸⁰ Achat fait pour le compte de la *compagnia* formée par les frères Badoer (²/₃) et M. dalla Carda (¹/₃) ; ce dernier devait verser son tiers en argent et recevoir une part raisonnable du profit selon l'avis des frères Badoer : p. 628⁸⁻¹¹ (22/01/1439).

²⁸¹ Cet achat fut financé par envois successifs d'argent (d'ailleurs, G.B. écrit que M. dalla Carda lui avait envoyé la laine en plusieurs fois : p. 670⁴) : le 22 janvier 1439 sont remis à Mainardo 3 000 a. pour donner des arthes (*incharar*) pour la laine et le 22 février Mainardo revient de Raidestos en disant avoir versé lesdites arthes ; ensuite, le 30 avril, 2 000 a. lui sont donnés pour aller acheter et prélever la laine ; le 17 mai lui furent envoyés 6 000 a. par l'intermédiaire de M. Sophianos, habitant de Raidestos, à raison de ²/₃ des frères Badoer et ¹/₃ de Mainardo ; le même transporta à destination de Mainardo 800 a. le 10 juin ; 32 hyp. en espèces avaient auparavant été remises par G.B. directement à Mainardo au moment où celui-ci partait à nouveau pour Raidestos ; le 30 août G.B. donna à Mainardo 4 000 a. « *per andar a levar le lane da l'agosto* » ; le 27 septembre Mainardo ramène à G.B. 1 182 a. = 110 hyp. 13 k.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références Livre
1437	peaux de martre tannées 26 u. peaux de fouine tannées 4 u.	Samsun	C/ple		445 a. de Samsun = 23 hyp. 10 k. ²⁸²	Alexandrie (via Candie) Venise : sur la galée du <i>patron</i> A. Contarini ²⁸³	p. 206 ⁶⁻⁸ ; p. 307 ²⁻⁵ (16 et 28/11/1437) p. 124 ¹¹⁻¹⁴ ; p. 166 ³⁴⁻³⁵ ; p. 207 ²⁻⁶ (04/09 ; 17/11/1437)
	90 cordouans				925 a. (10,25 a./u.) ²⁸⁵		
	304 chapeaux (<i>chapelii</i>)				680 a. (22 a./10 u.)		
1437 ²⁸⁴	riz 11 <i>chapiiz</i> ²⁸⁶	Samsun	Trébi- zonde		132 a.	pour l'issue donnée à Trébizonde à ces achats, que nous ne suivrons pas, cf. p. 307 ¹²⁻³²	p. 306 ⁵⁻¹⁹ (18/12/1437)
	cuirs de bœuf tan- nés 33 pièces				714 a.		

²⁸² P. 206⁷⁻⁸, la phrase est la suivante : « *me assigna montar asp. 445 de Simiso, che meto valiano a asp. 17 a perparo* _____ *a c. 152 perp. 23 car. 10,* avec 23 *car. 10* corrigé sur 26 *car. 4* : en effet, avec le taux de change indiqué dans le compte on obtient 26,17 hyp., tandis que les 23 hyp. 10 k. correspondent à un taux de 19 a./hyp., que l'on retrouve p. 307⁴.

²⁸³ D'après les dates comptables de ces deux voyages, il semblerait plus probable que ces marchandises aient pris la direction de Venise : il semble toutefois sûr que les martres sont allées à Venise car, des 31 qui figurent dans le compte *dar* (p. 206^{4-5,7}), 30 prennent ensemble cette direction dans le compte *aver* (p. 207⁵), tandis qu'une est explicitement adressée à Zaccaria Contarini, à Alexandrie ; en revanche, les 124 fouines du *dar* sont distribuées entre Alexandrie (51) et Venise (73) dans le tableau *aver*.

²⁸⁴ Il s'agit de la continuation du « voyage de Simiso » vers Trébizonde (« *viazo de Trabexonda rechomandado a Antonio de Negroponite el qual fo creado in Simiso per Antonio dito* ») : des marchandises sont achetées à Samsun avec une partie du profit de la vente de celles qui avaient été expédiées de Constantinople à Samsun (cf. Ventes, Samsun, 1437). Le montant total des achats faits à Samsun s'éleve à 8 193 a. locaux = 431 hyp. 5 k.

²⁸⁵ Ici et pour toutes les marchandises de ce « voyage », il s'agit du prix d'achat à Samsun en aspres locaux. On note qu'en multipliant le prix unitaire pour l'ensemble du lot on obtient, pour cette première marchandise, 922,5 au lieu de 925 a. ; pour la deuxième marchandise, 668,8 au lieu de 680 a. ; pour la cinquième 1 977,12 au lieu de 1 980 a. (1 duc, turc = 36 a. de Samsun : cf. Morrisson, « Coin Usage », p. 238).

²⁸⁶ Du gr. *καριθμη* (ar. *kaftiz*) : il s'agit d'une mesure de capacité pour le riz, le grain et des produits semblables.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1437 (suite)	filés de chanvre 13 c. 73 r.				1 980 a. (4 duc. turcs/c.)		
	froment						
	26 <i>moza</i> de Samsun (= 9 <i>psomiariti</i> de Trébizonde/ <i>mozo</i>)				2 210 a. (85 a./ <i>mozo</i>)		
	bocassin						
	60 pièces (azur, vert, blanc)	Samsun	Trébizonde		1 184 a.		
	camelot						
2 pièces (azur, noir)					126 a.		
	<i>zendadi</i> 20 <i>palmi</i>						
	farine				70 a.		
	7 c. 9 r.				172 a. (9 a./ <i>mozo</i>)		
1439	- viande de porc salée 977 moitiés (<i>mezene</i>) - <i>sonza</i> de porc 2 tonneaux (<i>bote</i>) et 1 <i>chofin</i> de propriété de N. Contarini et Giac. (et Giov.) Cocco	Thessalonique	C/ple		1 000 hyp. ²⁸⁷	merchandise vendue à plusieurs personnes à C/ple avec un profit net (<i>trato neto</i>) de 936 hyp. (voir aussi p. 710 ²⁻¹² ; p. 711 ²⁻⁷)	P. 650 ²⁻⁵ (30/04/1439) p. 650 ²⁴⁻²⁵ ; p. 651 ²⁻²⁴ ; p. 653 ²³⁻²⁴ (du 05/05 au 01/09/1439) voir Transports, n° 54

²⁸⁷ Estimation en vue du paiement du *kommerktion* au baile des Vénitiens.

Année	Marchandise/ Quantité	Lieux de départ	Lieux d'arrivée	Valeur estimée [argent pour financer les achats]	Prix d'achat	Issue Destination/Vente	Références <i>Livre</i>
1439 (suite)	peaux d'agneau 42 c. de propriété de N. Contarni et Giac. (et/ou Giov.) Cocco	Thessalo- nique	C/ple				p. 611 ¹⁵⁻¹⁶ ; p. 632 ^{30-31, 34-35} ; p. 653 ¹⁹⁻²⁰ (20 et 24/05 ; 01/06/1439) ²⁸⁸ voir Transports, n° 54

C. Marchandises échangées à C/ple avec des Turcs : ventes

Année	Marchandise/ Quantités vendues	Provenance/ Propriétaire	Lieux de l'échange	Acheteur	Valeur estimée de l'ensemble du lot	Prix de vente ou marchandise troquée (quantité/valeur)	Issue de la marchandise reçue par G.B. dans un troc	Références <i>Livre</i>
1436	crêpes 7 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/Petro Soranzo	C/ple	<i>Saliet</i> Turc		350 hyp. (50 hyp./caisse) ²⁸⁹		p. 14 ²⁻³ ; p. 16 ²⁻³ ; p. 17 ²⁻³ (06, 09 et 10/09/1436)

²⁸⁸ Ces comptes ne sont pas entièrement clairs pour nous.

²⁸⁹ Vendus avec la médiation du courtier juif Samaria : p. 45⁴⁻⁵. Pour le paiement, Saliet a versé de l'argent à deux reprises au banquier grec de G.B., Iôannès Sophianos : d'abord 2 000 a. turcs, équivalant à 176 hyp. 2 k., ensuite, entre hyp. et a., 173 hyp. 22 k., pour un total de 350 hyp. (p. 6⁴⁻⁶ ; p. 15²⁻⁴, 07 et 10/09/1436).

Année	Marchandise/ Quantités vendues	Provenance/ Propriétaire	Lieux de l'échange	Acheteur	Valeur estimée de l'ensemble du lot	Prix de vente ou marchandise troquée (quantité/valeur)	Issue de la marchandise reçue par G.B. dans un troc	Références Livre
1437	draps <i>loesti</i> 2 pièces (verte et turquoise)	Venise/G.B.	C/ple	Ahmed (<i>Amet</i>) Turc de Nico- médie/ <i>Izmit</i> (<i>Licomidia</i>)	105 hyp. (52,5 hyp./ pièce) ²⁹⁰	raisins secs de Nicomédie 63 c. 50 r./ 127 hyp. (2 hyp./c.) ²⁹¹	« voyage de Samsun et Trébizonde » : vendus à Sam- sun pour 4 210 a. de Samsun = 221,57 hyp. contre un p.d.r. de 137 hyp. 17 k. ²⁹²	p. 26 ¹⁴⁻¹⁷ ; p. 27 ³⁹⁻⁴⁰ ; p. 84 ¹⁴⁻¹⁵ ; p. 85 ¹⁷⁻¹⁸ ; p. 86 ²⁻³ (04/09/1436 ; 14/01/1437) p. 87 ²⁻⁴ ; p. 88 ⁵⁻⁸ ; p. 89 ¹⁻³ (20/01 ; 18/12/1437) voir Venites, Samsun, 1437
1437	crêpes 1 petite caisse (<i>caseta</i>) = 25 u.	Alexandrie ²⁹³ / Zaccaria Conta- rini	C/ple	<i>Saliet Turc</i>	100 hyp. ²⁹⁴	112 hyp. 12 k. (4,5 hyp./u.) ²⁹⁵		p. 96 ⁵⁻⁶ ; p. 104 ²⁻³ ; p. 105 ²⁻⁴ (14 et 24/05/1437)

²⁹⁰ G.B. écrit que ce prix unitaire est « *cuși cao piè* » (p. 84¹⁵), c'est-à-dire approximatif.

²⁹¹ La différence de valeur entre les deux marchandises est donc de 22 hyp., qui furent presque intégralement payés les jours suivants par le banquier grec I. Sophianos (21 hyp. : p. 7¹¹ ; p. 84¹⁷, 19/01/1437), tandis que l'hyperpère restant fut versé par la caisse de G.B. à A. da Negrofonte, à qui Ahmed devait cette somme (p. 33²⁷ ; p. 84¹⁶, 19/01/1437) ; cf. aussi Lefort, « Badoer », p. 376.

²⁹² Pour les 4 210 a. de Samsun nous avons tenu compte du taux de change de 19 a./hyp., ce qui donne, comme Lefort (*ibid.*) le fait remarquer, un profit très important.

²⁹³ « Reçus par la *griparia* du *patron* Giovanni Grasso venue d'Alexandrie » : p. 104²⁻³.

²⁹⁴ Il s'agit de l'estimation faite en vue du paiement du *kommerkion* au baile des Vénitiens : p. 38³³ ; sur ce versement voir aussi p. 39²⁵⁻²⁶ ; p. 104⁸.

²⁹⁵ Vendus avec la médiation du courtier juif Samaria : p. 44⁴⁻⁵ (on signale que ce compte parle de 2 caisses, au lieu d'une, pour 25 u. en tout).

Année	Marchandise/ Quantités vendues	Provenance/ Propriétaire	Lieux de l'échange	Acheteur	Valeur estimée de l'ensemble du lot	Prix de vente ou marchandise troquée (quantité/valeur)	Issue de la marchandise reçue par G.B. dans un troc	Références <i>Livre</i>
1437	crêpes 2 petites caisses (<i>casete</i>)	Venise/ 1/3 P. Michiel 1/3 M. Barbo 1/3 frères Badoer	C/ple	N.N. (<i>turcho</i>)		107 hyp. (53,5 hyp./ caisse) ²⁹⁶		p. 58 ^{33,34} ; p. 96 ³⁵ ; p. 138 ^{2,4} ; p. 139 ^{17-18, 26-28} ; p. 178 ^{9-10, 22} ; p. 187 ¹¹ (19/04 ; 08/07 ; 20/08 ; 24/09/1437)
	crêpes 4 petites caisses (<i>casete</i>)			Haci Musa (<i>Chazi Musi</i>) Turc ²⁹⁷		200 hyp. (50 hyp./caisse)		
	crêpes 2 petites caisses (<i>casete</i>)			İsmail (<i>İsmael</i>) Turc		100 hyp. (50 hyp./caisse)		
	crêpes 2 caisses			N.N. (<i>un turcho</i>)		102 hyp. (51 hyp./caisse)		
	- bocaux en verre 1 caisse = 500 u. - bocaux en verre 18 u.			Venise/G.B.	C/ple	N.N. (<i>un turcho</i>)		

²⁹⁶ Le courtier est encore le juif Samaria.²⁹⁷ Le payement a été effectué par Haci Musa par virement de la somme de son propre compte à celui de G.B. dans la banque du grec Nicolas Sardènos.

D. Marchandises échangées à C/ple avec des Turcs : achats

Année	Marchandise/ Quantités achetées	Au nom de	Lieux de l'échange	Vendeur	Prix de vente ou marchandise troquée (quantité/ valeur)	Issue	Références <i>Livre</i>
1437	cire <i>in scudelle</i> 10 c. 57 r. bruts, 9 c. 78 r. nets de Péra	G.B.	Péra ²⁹⁸	Ramazan (<i>Rama- dan</i>) de Samsun ²⁹⁹	219 hyp. 18 k. (22,5 hyp./c.)	Venise : sur le navire du <i>patron</i> G. <i>Palapano</i> (jusqu'à Candie, ensuite Venise) et sur celui du <i>patron</i> P. <i>de Bel- veder</i> , au p.d.r. de 234 hyp.	p. 73 ¹⁷⁻¹⁸ ; p. 97 ³³ ; p. 144 ¹⁶⁻²⁰ (06/06/1437) p. 42 ⁴⁶⁻⁴⁹ ; p. 145 ²⁵⁻³⁶ ; p. 166 ⁶⁻⁹ (12 et 14/06 ; 26/07/1437)
1438	cire <i>in scudete</i> 4 sacs de 10 c. 14 r. nets de C/ple	$\frac{1}{3}$ P. Michiel $\frac{1}{3}$ M. Barbo $\frac{1}{3}$ frères Badoer	C/ple	Hoca İsa (<i>Choza Ise</i>) Turc	243 hyp. 12 k. (24 hyp./c.)	Venise : sur le navire du <i>patron</i> S. Polo ?	p. 382 ⁶⁻¹³ ; p. 375 ⁴⁻⁶ (26 et 31/04/1438 ³⁰⁰) p. 172 ⁴¹⁻⁴⁵ ; p. 383 ²⁻⁶ (15/05/1438)
	Mustafa (<i>Mustafâ</i>) Turc			84 hyp. (24 hyp./c.)			
	Ali paşa (<i>Ali Basa</i>) Turc			203 hyp. 8 k. (24,5 hyp./c.)			

²⁹⁸ Pour établir le lieu de l'échange et le type de poids utilisé ; voir parmi les frais de gestion : « *per pexo in Pera* » et « *per bastaxi e barcha per mandar a chaxa* » (p. 144²¹⁻²²).

²⁹⁹ Environ $\frac{1}{3}$ du paiement a été versé par la caisse de G.B. et $\frac{2}{3}$ par le banquier C. Cappello.

³⁰⁰ C'est bien cette date erronée qui est donnée dans le *Livre*.

Année	Marchandise/ Quantités achetées	Au nom de	Lieux de l'échange	Vendeur	Prix de vente ou marchandise troquée (quantité/ valeur)	Issue	Références <i>Livre</i>
1438	peaux d'agneau castré de la mer Noire crues 800 u.	frères Badoer	C/ple	Azi Turc	125 hyp. 12 k. nets (16 hyp./100 u., avec tare de 2 %)	Venise ?	p. 375 ¹⁰ ; p. 394 ²⁻⁴ (07/05/1438) p. 395 ⁵⁻¹⁰ ; p. 434 ¹⁵⁻²² (04/11/1438)
1438	cire <i>in schudelle</i> 14 c. 96 r. nets de C/ple	plusieurs per- sonnes	C/ple	Haci Rüstem (<i>Chazi Rastan</i>) Turc ³⁰¹	390 hyp. 19 k. (26 hyp. 3 k./c.)	la colonne <i>mer</i> ne permet pas de dis- tinguer la cire en question	p. 402 ⁷⁻¹⁰ ; p. 465 ³⁶⁻³⁷ ; p. 483 ⁴⁻⁵ (04/11/1438) p. 403 ⁵⁻¹⁸ (11 et 12/1438)
1439	cuirs de bœuf			'Ädil Bey (<i>Asil</i> <i>Bet</i>)			p. 687 ²² ; p. 732 ⁸ (13/10/1439)

³⁰¹ Le payement a été effectué en parties presque égales par les banquiers Giovanni da Mar et C. Cappello.

Tableau annexe II : transports et transporteurs³⁰²

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
1.	C/ple → A/ple	crêpes	<i>agoiato</i>	3 petites caisses		<i>Delitriano (Digitriano)</i>	10 a. (p. 87 ¹⁹)
		futaines de Cré-mone	<i>agoiato</i>	10 pièces petites			20 a. (?) ³⁰³ 6 k. de pourboire (<i>beverazo</i>) (p. 86 ³³)
2.	C/ple → A/ple	rubis balais	<i>agoiato</i>	1	15 k.	<i>Digitriano (Delitriano)</i>	(p. 774 ³¹)
3.	C/ple → A/ple	drap damas blanc broché d'or		1 pièce		G. di Campi ³⁰⁴	(p. 490 ¹⁶⁻¹⁸)
4.	C/ple → A/ple	crêpes	<i>agoiolagoiato</i>	10 petites caisses		<i>Manoli de Luzian</i>	20 a. = 1 hyp. 20 k. (p. 86 ³⁷ ; p. 180 ³⁷⁻³⁸)
5.	C/ple → A/ple	or filé (fils d'or)		10 <i>chanelle</i>	10 onces de C/ple	<i>Asalon</i> fils de Caïm juif	(p. 180 ⁴⁰)

³⁰² Nous retenons pour ce tableau les éléments venant de mentions explicites concernant les transports, en excluant des formulations comme « dépenses faites [...] à Andrinople et d'Andrinople à ici » (p. 534⁹).

³⁰³ Au vu, entre autres, de la formulation employée par G.B. (« à l'*agoiato* el qual dié aver de so agoio di le dite cose asp. 20 »), nous avons tendance à croire que ce montant vaut pour les deux lots de marchandises, et pas seulement pour le second ; pour le premier les 10 a. sont indiqués dans la colonne *aver* du compte avec les autres frais de gestion ; par ailleurs, nous avons interprété la formulation de la colonne *dar* dans le sens que les 6 k. sont pour le pourboire et ne correspondent pas aux 20 a., qui se changeaient contre presque 2 hyp. (cf. Morriçon, « Coin Usage », p. 228-229).

³⁰⁴ Dans ce cas il ne s'agit pas d'un transporteur professionnel, mais du correspondant de G.B. qui partait pour Andrinople en emmenant cette marchandise : « *fazo memoria chome ho dado el damascin biancho brochè d'oro a Jachomo da Champi, ch'el portì chon lui in Andrenopoli* ».

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
6.	A/ple → C/ple	- cordouans ver-meils - peaux de mouton vermeilles	<i>agoiato</i>	- 40 u. - 41 u.		<i>Zancharopulo</i>	? mentionne les <i>spexe</i> (p. 122 ¹⁵ , 17-18)
7.	A/ple → C/ple	peaux de mouton	<i>agoio</i> , « chars des peaux » (<i>chhari da le pele</i>) de A. Zen	140 u.			1 hyp. 5 k. (avec le portefaix) (p. 396 ³⁻²⁴)
8.	A/ple → C/ple	- cordouans - peaux de mouton	<i>agoiato</i>	- 42 u. ³⁰⁵ - 209 u.		<i>Arvaniti</i>	52 a. = 5 hyp. (p. 396 ²⁶ , 29-30)
9.	A/ple → C/ple	- cordouans - peaux de mouton	<i>agoiato</i>	- 12 u. - 80 u.		<i>Varolco/Varoleo</i>	(p. 396 ²⁸)
10.	A/ple → C/ple	peaux d'agneau castré	<i>agozo</i> , <i>charatier</i>	20 balles (<i>bale</i>) = 1 000 peaux	33 c., soit 700 peaux	<i>Sulia dal Mistrini</i>	165 a. (5 a./c.) = 14 hyp. 21 k. (p. 112 ³⁷⁻³⁹)
					14 c., soit 300 peaux		70 a. (5 a./c.) = 6 hyp. 7 k. ³⁰⁶ (p. 112 ⁴⁰⁻⁴¹)
11.	A/ple → C/ple	laine <i>tonda</i>	<i>agoio</i>	10 sacs	23 c.		138 a. = 12 hyp. 10 k. (6 a./c.) (p. 234 ⁶⁻⁷)

³⁰⁵ P. 396³⁰ il est noté 12 cordouans, mais il doit s'agir d'une erreur, à moins que l'erreur ne se situe à la l. 25 (12 cordouans sont présents à la l. 27, mais il s'agit d'une autre livraison : cf. suiv.).

³⁰⁶ Ces deux paiements avaient été avancés au nom de Badoer par deux banquiers, respectivement Ioànnès Sophianos et Carlo Cappello.

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
12.	A/ple → C/ple	bois de brésil	<i>agoio/agoiato</i>	2 faisceaux (<i>fassi</i>)	2 c. 34 r. de A/ple	Filippo da Lucca	1 hyp. 8 k. (avec le <i>portiaticho</i> des Grecs) (p. 572 ²⁻¹⁵)
13.	A/ple → C/ple	espèces	<i>agoio</i>	65 duc. vénitiens 3 000 a. turcs		F. da Lucca	9 k. (p. 572 ⁴)
14.	C/ple → Brousse	argent		19 000 a.		le <i>famiglio/sciavo</i> de Cr. <i>Bonifazio</i>	(p. 66 ^{18, 21})
15.	C/ple → Brousse	argent		1 300 a.		Lio/Lido, le <i>famiglio</i> de A. Zen	(p. 33 ²¹ ; p. 66 ²³⁻²⁵) ?
16.	C/ple ↔ Brousse	argent		5 100 a.		le <i>famiglio</i> de Antonio Contarini, Giovanni Contarini, envoyé à Brousse pour acheter du poivre ; l'achat ne put se faire et Giovanni ramena l'argent à C/ple	(p. 186 ⁶⁻⁷ ; p. 187 ²⁻⁴)
17.	C/ple → Brousse (→ Trébizonde)	compte : <i>chonto</i> envoyé à Gregorio Contarini à Trébizonde par voie de terre (un autre original est envoyé par la mer)					(p. 146 ³⁸⁻⁴⁰)

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
18.	C/ple ←→ Mudanya ←→ Brousse	- draps de Florence fins - drap de <i>grana</i> / écarlate de Man- toue fin	barque (<i>barcha</i>) + <i>agoio</i>	- 3 pièces - 1 pièce		Ma(n)guzo de Péra, <i>patron</i> de barque	4 k. ? ³⁰⁷ 6 hyp. 9 k. (nolis de la barque de C/ple à Mudanya + aller-retour Mudanya-Brousse + le <i>chomerchio</i> ottoman et autres frais) 12 k. (nolis de la barque de Mudanya à C/ple + portefaix à C/ple) (p. 109) ¹⁹ ; p. 122 ⁴ ; p. 482 ^{15, 20}
19.	C/ple → Mudanya → Brousse	crêpes	barque (<i>barcha</i>) + <i>agoio</i>	12 petites caisses		Ma(n)guzo de Péra, <i>patron</i> de barque	11 a. (nolis de la barque + <i>agoio</i> + péage à Brousse) (p. 122 ⁷⁻⁸ ; p. 123 ⁴⁻⁵ ; p. 139 ¹⁰⁻¹¹)
20.	C/ple → Mudanya	fil de fer	barque (<i>barcha</i>)	110 liasses		<i>Crisodi</i>	(p. 653 ³ ; p. 660 ³)

³⁰⁷ Un montant de 4 k. (p. 28⁸) est indiqué une première fois concernant seulement l'envoi des trois pièces florentines à Brousse, tandis que l'on peut arriver à ce même montant comme suit : à ces mêmes trois draps G.B. avait attribué le prix unitaire de 150 hyp. (p. 29^{12, 13}), pour un total donc de 450 hyp. ; or dans le compte du « voyage de Brousse » le montant est de 450 hyp. 4 k. avec les frais jusqu'à bord de la barque du transporteur ; ces 4 k. pourraient être les mêmes que les précédents et il pourrait ne pas s'agir du coût total du transport de ces draps entre C/ple et Brousse, comme il a été indiqué par Lefort, « Badoer », p. 382, mais peut-être seulement de celui jusqu'à bord de la barque. Le même Maguzo est cité de manière explicite seulement à propos de ces trois draps.

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
21.	Brousse → C/ple	peaux de mouton		10 u.		il est dit seulement que la marchandise avait été envoyée par l'intermédiaire du <i>famiglio</i> de Giovanni Martini	(p. 67 ¹²)
22.	Brousse → Mudanya	poivre	<i>agoio</i>	10 <i>pondi</i>	25 c. 79 r. bruts <i>chamerado</i> de Brousse, 24 c. 71 r. nets de Brousse		75 a. (p. 66 ¹¹) ³⁰⁸ (voir n° 29)
23.	Brousse → Mudanya	peaux de mouton	<i>agoio</i>	15 <i>tangi</i> ³⁰⁹ (2 075 u.) ; voir les 4 entrées suiv.			75 a. (10 a./ <i>soma</i>) (p. 452 ²³)
24.	Mudanya → C/ple	peaux de mouton	barque	3 <i>tangi</i> (450 u.)		<i>Statopira</i> , batelier (<i>barcharuol</i>)	1 hyp. 18 k. (p. 452 ⁷⁻⁸)
25.	Mudanya → C/ple	peaux de mouton	barque	5 <i>tangi</i> (639 u.)		<i>Vasilichio</i> , batelier (<i>barcharuol</i>)	2 hyp. 12 k. (p. 452 ⁹⁻¹¹)
26.	Mudanya → C/ple	peaux de mouton	barque (<i>barcha</i>)	6 <i>tangi</i>		Ma(n)guzo de Péra	(p. 452 ¹³⁻¹⁴)
27.	Mudanya → C/ple	peaux de mouton	<i>gripo</i>	1 <i>tango</i>			13 k. (avec le portefaix) (p. 452 ¹⁵⁻¹⁷)
28.	Mudanya → C/ple	peaux de mouton	(le compte parle seulement de <i>nolo</i>)	6 balles			4 hyp. 6 k. (avec les portefaix) (p. 534 ⁷⁻⁸)

³⁰⁸ Le compte dit « *per agoio fin a marina* », que nous avons interprété comme étant le port de Mudanya.

³⁰⁹ Gérolymatou, « Κορσταντινουπολη », p. 124, n. 77, évoque, pour expliquer ce terme, le turc *denk*, -gi, dont le sens est « *half a horse-load, one side of an animal's load* ; *bundle (wrapped in cloth), bale, rolled bundle* » (*Türkçe-İngilizce Redhouse Sözlüğü*, p. 220, ad v.).

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
29.	Mudanya → C/ple	poivre	barque (<i>barcha</i>)	10 <i>pondi</i>	25 c. 79 r. bruts <i>chamerado</i> de Brousse, 24 c. 71 r. nets	<i>patron de la barcha</i>	17,5 hyp. (3,5 hyp./ <i>soma</i>) (p. 36 ⁵⁻⁶ ; p. 66 ³²⁻³³) (voir n° 22)
30.	C/ple → Gallipoli	crêpes		4 petites caisses		<i>per le man de</i> A. Bulgaro, <i>barba</i> di A. di Franchi	(p. 252 ¹⁰)
31.	C/ple → Gallipoli	crêpes	(le compte parle seulement de <i>nolo</i>)	8 petites caisses			13 a. (p. 253 ⁷)
32.	C/ple → Gallipoli	crêpes	(le compte parle seulement de <i>nolo</i>)	4 petites caisses			2 a. (p. 253 ¹⁴)
33.	C/ple → Gallipoli	argent et <i>scrito</i>		4 177 a.		D. Argitès (<i>Dimitri</i> <i>Argiti</i>), de Candie	(p. 252 ^{12, 15})
34.	C/ple ↔ Gal- lipoli	provisions : vin, pain et autres choses de <i>casa</i> , d'une valeur de 1 hyp. 12 k.	barque (<i>barcha</i>)				52 a. (p. 83 ²⁻³ ; p. 110 ⁵⁻⁶ ; p. 126 ³⁰)
35.	Gallipoli (<i>destreto</i> , <i>chaxai</i>)	« <i>per andar chon- prando dite lane</i> »	<i>agoio</i> : 2 chevaux/16 jours 1 guide/16 jours				288 a. (6 a./jour/ cheval ; 6 a./jour pour le guide) (p. 126 ³⁻³³)

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
36.	<i>chaxai</i> du <i>destrreto</i> de Gallipoli → Gallipoli	toisons de laine	<i>agoio</i> : chars et chevaux				82 a. (avec les portefaix au déchargement) + 180 a. ³¹⁰ (p. 126 ^{34-35, 47-48})
37.	Gallipoli → C/ple	laine	<i>griparia</i>	10 sacs		<i>patron</i>	60 a. = 5 hyp. 10 k. (p. 126 ⁴⁹ ; p. 179 ⁶⁻⁷)
38.	Gallipoli → C/ple	cire	barque (<i>barcha</i>)	2 sacs	2 c. 76 r. et 2 c. 2 r. <i>chameradi</i> de Gallipoli		1 hyp. 6 k. (« <i>bastaxi e barcha</i> ; <i>per nolo de la dita chontadi a quei de le barche</i> ») (p. 384 ⁴⁵) ³¹¹ ; voir aussi suiv.
39.	Gallipoli → C/ple	cire	<i>griparia</i>	1 sac	1 c. de Gallipoli	<i>patron</i>	6 k. (p. 384 ²⁷⁻²⁸) ; voir aussi préc.

³¹⁰ Cette somme vient corriger une erreur comptable, car le chiffre indiqué dans le compte était inférieur à l'argent effectivement dépensé (« *per eror che aveva fato nel meter l'agoio meno del dover a chonto di le lane a portarie dai caxai a Garipoli ; per eror fatto [...] nel meterli l'agoio a chonto [...] mancho de quel che iera sta spexo* ») : p. 111¹³⁻¹⁴ ; p. 126⁴⁷⁻⁴⁸.

³¹¹ Pour cette entrée et la suivante : dans le compte « *Agustin di Franchi* », p. 353¹³, il est écrit que ces trois sacs ont été envoyés de Gallipoli à C/ple à bord de trois *griparie*.

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
40.	C/ple (?) ³¹² ← → Lopadion, Mihaliç	1 personne (B. da Modena, à la recherche de laine) aucun achat ne fut réalisé	barques (<i>barche</i> , peut-être jusqu'à Lopadion ³¹³) + <i>agoio</i> (chevaux)	79 sacs	217 c. 29 r. nets		10 hyp. 12 k. (p. 126 ⁴⁴)
41.	Gallipoli → Dardanelles	laine	3 <i>griparie</i> /barques (<i>barche</i>)				395 a. (p. 496 ^{23, 25-26} ; p. 497 ¹⁰⁻¹³) ³¹⁴
42.	Héraclée Pontique → C/ple		navire (<i>nave</i>)			<i>patron</i> Vielmo de Lucho	assurance maritime (p. 753 ⁵⁻⁶)
43.	C/ple → Maroneia (→ Venise)	alun (chargé à Maroneia)	navire (<i>nave</i>)			<i>patron</i> Marino Vazeta	assurance maritime (p. 499 ¹⁷⁻¹⁹)
44.	C/ple → Maroneia (→ Candie, Venise)	alun	navire (<i>nave</i>)			<i>patron</i> Nicolò Pulachi	<i>a so</i> [du patron] <i>pericholo e speve</i> jusqu'à Candie (p. 642 ⁶⁻⁹)
45.	C/ple → Raideostos	argent		6 000 a.		<i>Michali Sofiane</i> , habitant de Raideostos	8 hyp. (p. 628 ²⁶⁻²⁷)

³¹² Nous ne sommes pas sûr du point de départ de B. da Modena : la date comptable de son voyage à Gallipoli (13/05/1437) et celle du présent voyage (07/06/1437) sont très proches, et l'on sait que l'expédition de Gallipoli l'occupa pendant 29 jours, mais nous hésitons à tirer des conclusions sur la base de simples dates comptables.

³¹³ Pour cette hypothèse, voir Lefort, « Badoer », p. 377.

³¹⁴ Contrairement au contrat de nolis, qui prévoyait que les sacs auraient dû être embarqués à Gallipoli, ils furent envoyés aux Dardanelles (là où se trouvait le navire nolisé pour le voyage) à bord de trois *griparie* ou barques, ce qui causa une dépense supplémentaire qui n'incombait pas à G.B.

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
46.	C/ple (?) → Raidestos, Kink Kilise		<i>agoiato</i> avec 3 chevaux			<i>Lanbudi</i>	8 hyp. (1 hyp./jour) (p. 396 ⁷⁻⁸)
47.	lieu d'achat → Raidestos	laine <i> fina non lavada</i> (toisons de laine)	chars	4 sacs = 803 <i>ve(l)li</i>	9 c. 60 r. nets		66 a. (avec inter-prête) (p. 397 ⁷) ³¹⁵
48.	Raidestos ← → intérieur/lieux d'achat ³¹⁶		guide				5 a. (p. 397 ¹⁰)
49.	Raidestos → C/ple	laine <i> fina non lavada</i> (toisons de laine)	barque (<i>barcha</i>)	4 sacs = 803 <i>ve(l)li</i>	9 c. 60 r. nets		5 hyp. 12 k. (p. 396 ⁹)
50.	C/ple → Samsun (et Trébizonde)	raisins secs, savon, maquereaux salés, draps <i>loesti</i> , futaines, sucre	navire (<i>nave</i>)			<i>patron</i> Galeotto Lomellino	nolis des raisins secs : 2 hyp./tonneau ; du savon : 1 duc. turc/8 c. (p. 88 ^{7-8, 10}) 420 a. de nolis (p. 89 ¹¹)
51.	C/ple → Sinope (et Trébizonde)	draps <i>loesti</i>	galée	1 balle = 6 pièces		<i>patron</i> Paolo Soranzo	(p. 14 ⁴⁻⁶)

³¹⁵ Il y a aussi une dépense de 53 a. pour de l'orge destinée aux chevaux : p. 397⁹.

³¹⁶ L'expression est : « *per una guida i achompagnò a l'andar e al tornar* », que nous avons interprétée en excluant C/ple (cf. entrée suiv.), car elle semble se référer à la circulation dans les lieux de production et donc d'achat.

N°	Trajet	Marchandise transportée	Type de transport	Quantité	Poids	Nom des transporteurs	Coût
52.	C/ple → Scutari	parmi les frais pour un mulet (<i>mulo</i>) : « <i>per barcha per mandar più fiade al Scutari</i> »	barque (<i>barcha</i>)				9 duc.lii (p. 168 ⁽⁰⁻¹¹⁾)
53.	C/ple → Thessalonique	caviar	navire (<i>nave</i>)	6 <i>charateli</i>		<i>patron</i> Nicolò Spioti	(p. 652 ²⁹⁻³⁰ ; p. 685 ³)
54.	Thessalonique → C/ple	- viande de porc salée - <i>sonza</i> de porc - peaux d'agneau (<i>agnine</i>)	<i>griparia</i>	- 977 <i>mezene</i> - 2 tonneaux (<i>bate</i>) et 1 <i>chofin</i> - 42 c.	520 c.	<i>patron</i> D. Théophylaktos (<i>Dimitri Tofilato</i>)	2 470 a. (4,75 a./c.) (p. 632 ³⁴⁻³⁷ ; p. 650 ²⁻⁴ ; cf. aussi p. 632 ²⁹⁻³² ; p. 653 ¹⁹⁻²²)
55.	C/ple → Yenişehir		<i>gripo</i>				6 hyp. (p. 709 ⁷⁻⁸) ³¹⁷

³¹⁷ « *spexa de un gripo che mandasemo a Janisari chontra la nave* » ; le montant indiqué représente la *rata* de G.B.

Tableau annexe III : Correspondants de G. Badoer et autres personnes en territoire turc³¹⁸

Lieu	Correspondants locaux et envoyés	Personnes citées en relation avec le lieu
Andrinople	- Giacomo (et son frère Tommaso) Beniventi/ Beneventi - Filippo di Giacomo - Giacomo et Giovanni Andrea di Promontorio di Campi	- Andrea Rixa, Grec, habitant de A/ple - Franguli Venier, Crétois se rendant à A/ple - Samaria juif de A/ple (mais habitant C/ple)
Brousse	- Cristoforo Bonifazio - Pietro Pallavicini, Génois - Damiano Spinola, Génois	- Catalano Amidei, Florentin « qui est accoutumé au voyage de Brousse » (« <i>che uxa al viazo de Bursa</i> ») - chir Filialiti, Grec - Aldobrandino di/dei Giusti - Michali Sofo, Grec, « qui est accoutumé au voyage de Brousse » (« <i>che uxa al viazo de Bursa</i> ») - Alessandro Zen ? - Carlo Zen
Gallipoli	- Bartolomeo da Modena - Agostino di Franchi Bulgaro, Génois - Giorgio Morosini, Vénitien, <i>famiglio</i> de G.B.	- Girolamo da ..., agent de Francesco Draperio
Nicomédie		- Ahmed, Turc, habitant de Nicomédie faisant du commerce à C/ple
Raidestos (Kirk Kilise ; autres lieux de la « Grèce »)	- Mairnardo Ubaldini dalla Carda, Florentin - Lorenzo Tiepolo, <i>zovene</i> de G.B.	- Costantino Rosso, Grec, habitant de Raidestos - Michali Sofiano, Grec, habitant de Raidestos - Costantino Strati, ayant 4 fils à Raidestos

318 Dans ce tableau nous avons normalisé seulement les noms des « Latins ».

Lieu	Correspondants locaux et envoyés	Personnes citées en relation avec le lieu
Samsun		<ul style="list-style-type: none"> - Antonio da Negroponte : il habite Trébizonde et est responsable d'un « voyage de Samsun et Trébizonde » - Todaro Xingi, Grec, habitant de Samsun - Paolo Morson/Marzion, Génois, habitant de Samsun - Ramazan, Turc, habitant de Samsun faisant du commerce à C/ple
Serrès		<ul style="list-style-type: none"> - Jani Zichandilli, indiqué comme « <i>da le Seres</i> », mais habitant Constantinople
Sinope		<ul style="list-style-type: none"> - Giacomo di Stefano, <i>scrivan</i> de la galée de Paolo Soranzo, responsable du « voyage de Sinope et Trébizonde »
Thessalonique		<ul style="list-style-type: none"> - Nicolò Contarini, Vénitien, habitant de Thessalonique - Giacomo Cocco, Vénitien, habitant de Thessalonique - Giovanni Cocco, Vénitien, habitant de Thessalonique

Alessio Sopracasa, *Turcs et « choses turques » dans le Livre de comptes de Giacomo Badoer : essai de synthèse*

Les circonstances de la rédaction de cet article sont directement liées à la publication, dans ce même volume, d'une étude inédite de Franz Babinger concernant les « choses turques » dans le *Livre de comptes* du marchand vénitien Giac. Badoer, tenu à Constantinople entre 1436 et 1440. En reprenant les axes principaux du texte du savant allemand, cette nouvelle contribution entend présenter l'ensemble du matériel se rattachant aux échanges de Giac. Badoer avec les Turcs et/ou dans les territoires turcs. Dans un premier temps, le dépouillement du *Livre* de Badoer a permis de rassembler, sous la forme systématique de trois tableaux, les données « brutes » concernant les échanges commerciaux, les transports et les personnes ; ensuite, un commentaire en a été donné pour tenter d'offrir une synthèse ample et détaillée, grâce notamment à la bibliographie assez abondante parue depuis le travail de Fr. Babinger. Après une esquisse du contexte économique de l'époque, l'analyse se concentre sur les personnes et les marchandises engagées dans les échanges, ainsi que sur les lieux fréquentés et les itinéraires suivis pour les atteindre (d'abord les territoires turcs européens, ensuite ceux d'Anatolie), pour terminer avec les activités menées à Constantinople même. D'autres éléments techniques ont également été abordés, comme les monnaies turques ainsi que les droits de douane et les différentes dépenses commerciales. Enfin, en guise de conclusion, un court bilan est dressé tant des informations du *Livre* de Badoer que de l'emploi que Babinger a fait de ce dernier dans son texte.

Alessio Sopracasa, *Turks and "Turkish things" in Giacomo Badoer's Account Book: a Synthesis*

This paper was written to accompany the publication, in this volume, of an unpublished study by Franz Babinger about "Turkish things" in the *Account Book* of the Venetian merchant Giac. Badoer (Constantinople, 1436-1440). Following the main axes of the German scholar's text, this new contribution intends to present the whole material connected to the exchanges carried out by Giac. Badoer with the Turks and/or within the Turkish territories. As a first step, "raw" data on trade, transport and people have been collected in three tables as the result of a perusal of the *Account Book* of Badoer; follows a comment in an attempt to provide a broad and detailed overview, especially thanks to the relatively abundant literature published since the time of Babinger's work. After sketching the period's economic context, the analysis focuses on people and goods involved in trade, places visited and roads used to reach them (first in the European, then in the Anatolian Turkish territory), to finish with the activities taking place in Constantinople. Other technical elements are also discussed, as Turkish currencies, customs duties or various commercial expenses. Finally, the conclusion consists in assessing the informations given in Badoer's *Book* and the use Babinger made of them in his text.

BIBLIOGRAPHIE

- Artuk (İbrahim), Artuk (Cevriye), *İstanbul Arkeoloji Müzeleri Teşhirdeki İslâmî Sikkeler Kataloğu*, vol. 2, Istanbul, Milli Eğitim Basımevi, 1974.
- Asdracha (Catherine), *La Région des Rhodopes aux XIII^e et XIV^e siècles : étude de géographie historique*, Athènes, Byzantinisch-neugriechischen Jahrbücher, 1976.
- Assini (Alfonso), « Archivio di Stato di Genova : Appendice documentaria », in Vito Piergiovanni dir., *Il notaio e la città. Essere notaio : i tempi e i luoghi (secc. XII-XV)*, *Atti del convegno di studi storici, Genova, 9-10 nov. 2007*, Milan, Giuffrè, 2009, p. 283-375.
- Astuti (Guido), « Le forme giuridiche della attività mercantile nel libro dei conti di Giacomo Badoer (1436-1440) », *Annali di Storia del Diritto* XII-XIII, 1968-1969, p. 65-130.
- Babinger (Franz), « Appunti sulle cartiere e sull'importazione di carta nell'Impero ottomano specialmente da Venezia », *Oriente Moderno* XI, 1931, p. 406-415, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. II, p. 133-141.
- Babinger (Franz), « Papierhandel und Papierbereitung in der Levante », *Wochenblatt für Papierfabrikation* LXII, 1931, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. II, p. 127-132.
- Babinger (Franz), *Beiträge zur Frühgeschichte der Türkenherrschaft in Rumelien (14.-15. Jahrhundert)*, Brünn, Rohrer, 1944.
- Babinger (Franz), « Von Amurath zu Amurath », *Oriens* III, 1950, p. 229-265, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. I, p. 128-157.
- Babinger (Franz), « Maometto II, il Conquistatore, e l'Italia », *Rivista storica Italiana* LXIII, 1951, p. 469-505.
- Babinger (Franz), « Mehmed, der Eroberer, und Italien », *Byzantion* 21, 1951, p. 127-170, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. I, p. 172-200.
- Babinger (Franz), *Mahomet II le Conquérant et son temps, 1432-1481 : la grande peur du monde au tournant de l'histoire*, trad. Henri E. Del Medico, Paris, Payot, 1954.
- Babinger (Franz), « Contraffazioni ottomane dello zecchino veneziano nel XV secolo », *Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica* III, 1956, p. 83-99, rééd. in Babinger, *Aufsätze* vol. II, p. 113-126.
- Babinger (Franz), « Zur Frage der osmanischen Goldprägungen im 15. Jahrhundert unter Murâd II. und Mehmed II. », *Südost-Forschungen* XV, 1956, p. 550-553, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. II, p. 110-112.

- Babinger (Franz) éd., *Die Aufzeichnungen des Genuesen Iacopo de Promontorio-de Campis über den Osmanenstaat um 1475*, Munich, Verlag der Bayerischen Akademie der Wissenschaften (coll. *Philosophisch-Historische Klasse, Sitzungsberichte, Jahrg. 1956 8*), 1957.
- Babinger (Franz), « A proposito delle coniazioni d'oro ottomane nel XV secolo sotto Murâd II e Maometto II », *Rivista Italiana di Numismatica*, serie 5, vol. 59, 1957, p. 90-94.
- Babinger (Franz), *Maometto, il Conquistatore ed il suo tempo*, trad. Evelina Polacco, Turin, Einaudi, 1957, rééd. 1967.
- Babinger (Franz), « Südosteuropäische Handelsmünzen am Ausgang des Mittelalters », *Vierteljahresschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* XLIV, 1957, p. 352-384, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. II, p. 190-195.
- Babinger (Franz), *Aufsätze und Abhandlungen zur Geschichte Südosteuropas und der Levante*, 3 vol., Munich, Südosteuropa-Trofenik, 1962-1976.
- Babinger (Franz), « Lorenzo de' Medici e la Corte ottomana », *Archivio Storico Italiano* CXXI, 1963, p. 305-361.
- Babinger (Franz), « Maometto il Conquistatore e gli umanisti d'Italia », in Agostino Pertusi dir., *Venezia e l'Oriente fra tardo Medioevo e Rinascimento*, Florence, Sansoni, 1966, p. 433-449, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. I, p. 291-307.
- Babinger (Franz), « Tekirdağ », in *El²*, vol. X, p. 443-444.
- Babinger (Franz), Dölger (Franz), « Mehmed's II. frühester Staatsvertrag (1446) », *Orientalia Christiana Periodica* XV, 1949, p. 225-258, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. III, p. 35-68.
- Balard (Michel), *La Romaine génoise (XII^e-début du XV^e siècle)*, vol. I, Rome-Gênes, École française de Rome-Società Ligure di Storia Patria, 1978.
- Balard (Michel), « Giacomo Badoer et le commerce des esclaves », in Élisabeth Mornet, Franco Morenzoni, Danielle Millioud dir., *Milieus naturels, espaces sociaux : études offertes à Robert Delort*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1997, p. 555-564.
- Balard (Michel), « Les hommes d'affaires grecs de Constantinople au XV^e siècle d'après le livre de comptes de Giacomo Badoer », in Jean Kerhervé, Albert Rigaudière dir., *Finances, pouvoirs et mémoire : mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, 1999, p. 478-489.
- Balard (Michel), « La société pérote aux XIV^e-XV^e siècles : autour des Demerode et des Draperio », in Nevra Necipoğlu dir., *Byzantine Constantinople : Monuments, Topography and Everyday Life*, Leyde-Boston-Cologne, Brill, 2001, p. 299-311.
- Balard (Michel), Ducellier (Alain) dir., *Migrations et diasporas méditerranéennes (X^e-XVI^e siècles)*, Actes du colloque de Conques, 14-18 oct. 1999, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- Balletto (Laura), « Draperio, Francesco », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XLI, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1992, p. 681-684.
- Barbaro (Nicolò), *Giornale dell'assedio di Costantinopoli, 1453*, éd. Enrico Cornet, Vienne, Tendler & Comp., 1856.

- Bartolomeo da Giano, *Epistola de crudelitate Turcarum*, in *Patrologiae Cursus completus, series graeca*, vol. 158, éd. Jacques-Paul Migne, Paris, 1866, col. 1055-1068.
- Basso (Enrico), « Genova e gli Ottomani nel XV secolo : gli “itali Teucrici” e il Gran Sultano », in *L'Europa*, p. 375-409.
- Battaglia (Salvatore), *Grande dizionario della lingua italiana*, vol. VI, Turin, Unione tipografico-editrice torinese, 1970 ; vol. VII, 1972.
- Beck (Hans-Georg), « Franz Babinger », *Jahrbuch der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1970, p. 1-3.
- Beldiceanu-Steinherr (Irène), « La conquête d'Andrinople par les Turcs : la pénétration turque en Thrace et la valeur des chroniques ottomanes », *Travaux et mémoires* 1, 1965, p. 439-461, rééd. in Beldiceanu-Steinherr, *Études*.
- Beldiceanu (Irène), *Études ottomano-byzantines*, Istanbul, Isis (coll. *Analecta Isisiana*), à paraître.
- Beldiceanu (Irène), « Les débuts : Osmân et Orkhân », in Robert Mantran dir., *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 15-35.
- Beldiceanu-Steinherr (Irène), « L'installation des Ottomans en Bithynie », in Geyer, Lefort dir., *La Bithynie*, p. 351-374, rééd. in Beldiceanu-Steinherr, *Études*.
- Beldiceanu (Nicoara), Beldiceanu-Steinherr (Irène), « Les informations les plus anciennes sur les florins ottomans », in *A Festschrift Presented to Ibrahim Artuk on the Occasion of the 20th Anniversary of the Turkish Numismatic Society*, Istanbul, Türk Nümismatik Derneği, 1988, p. 49-58.
- Beldiceanu-Steinherr (Irène), Ganchou (Thierry), « Tarhāniyāt/Menemen: de Byzance à l'Empire ottoman », *Turcica* 38, 2006, p. 47-122, rééd. in Beldiceanu-Steinherr, *Études*.
- Belke (Klaus), *Paphlagonien und Honōrias*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1996.
- Bertelè (Giovanni) éd., *Il libro dei conti di Giacomo Badoer (Costantinopoli 1436-1440) : complemento e indici*, Padoue, Esedra, 2002.
- Bertelè (Tommaso), « Il Libro dei Conti di Giacomo Badoer ed il problema dell'Iperpero Bizantino nella prima metà del Quattrocento », in *Oriente e Occidente nel Medioevo, Atti del XII convegno A. Volta, 27 mag.-1 giu. 1956*, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1957, p. 242-263.
- Bertelè (Tommaso), « L'iperpero bizantino dal 1261 al 1453 », *Rivista italiana di numismatica*, serie 5, vol. 59, 1957.
- Bertelè (Tommaso), « Il giro d'affari di Giacomo Badoer : precisazioni e deduzioni », in *Actes du 11^e congrès international des études byzantines, Munich, 15-20 sept. 1958*, Munich, Beck, 1960, p. 48-57.
- Bertelè (Tommaso), « Appunto sulle monete del *Rechenbuch* edito da Hunger-Vogel », *Byzantinische Zeitschrift* 56, 1963, p. 321-327.
- Billi (C.), *Ricostruzione del «Viaggio di Costantinopoli» del mercante veneziano Giacomo Badoer, 1436-1439*, Mémoire de maîtrise, Florence, Università degli Studi di Firenze, 1970.

- Bliznjuk (Svetlana), « Genovesi a Costantinopoli ed Adrianopoli alla metà del XV secolo in base a documenti dell'Archivio di Stato di Genova », *Byzantinische Zeitschrift* 90, 1997, p. 13-23.
- Bodnar (Edward W.), « Ciriaco d'Ancona e la crociata di Varna : nuove prospettive », *Il Velcro* 27, 1983, p. 235-248.
- Bondoux (René), « Les villes », in Geyer, Lefort dir., *La Bithynie*, p. 377-409.
- Bowen (Harold), « Beg », in *EF²*, vol. I, p. 1193-1194.
- Brown (Virginia), Kallendorf (Craig), « Two Humanist Annotators of Virgil : Coluccio Salutati and Giovanni Tortelli », in James Hankins, John Monfasani, Frederick Purnell jr. dir., *Supplementvm Festivvm : Studies in Honor of Paul Oskar Kristeller*, Binghamton NY, Medieval and Renaissance Texts and Studies, 1987, p. 65-148.
- Brunello (Franco), *Arti e mestieri a Venezia nel Medioevo e nel Rinascimento*, Vicenza, Neri Pozza, 1980.
- Caselli (Cristian), « Cristiani alla corte del Conquistatore: la testimonianza di Niccolò Sagundino », in *L'Europa*, p. 189-226.
- Cataldi Palau (Annaclara), « Learning Greek in Fifteenth-Century Constantinople », in *id.*, *Studies in Greek manuscripts*, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2008, p. 219-234.
- Chalkokondyles, ed. I. Bekker, Bonn, Weber, 1843.
- Christ (Georg), *Trading Conflicts : Venetian Merchants and Mamluk Officials in Late Medieval Alexandria*, Leyde-Boston, Brill, 2012.
- Chrysostomides (Julian), « Venetian Commercial Privileges under the Palaeologi », *Studi Veneziani* XII, 1970, p. 267-356.
- Constantine Porphyrogenitus, *De administrando imperio*, texte grec éd. György Moravcsik, trad. Romilly James H. Jenkins, Washington DC, 1967 (*Corpus Fontium Historiae Byzantinae* 1).
- Constantinus Porphyrogenitus, *De thematibus et de administratio imperio...*, éd. Immanuel Bekkerus, Bonn, imp. Weber, 1840.
- Corpus chronicorum bononiensium*, éd. Albano Sorbelli, in Giosuè Carducci, Vittorio Fiorini dir., *Rerum italicarum scriptores*, t. XVIII/1, vol. IV, Bologne, Zanichelli, 1924.
- Del Treppo (Mario), « Federigo Melis, storico », in *Studi in memoria di Federigo Melis*, vol. I, Naples, Giannini, 1978, p. 1-87 (disponibile à l'adresse : www.istitutodatin.it/schede/melis/htm/melis3_7.htm ; dernier accès : 24 janv. 2013).
- Delatte (Armand) éd., *Les Portulans grecs*, Liège-Paris, Faculté de Philosophie et Lettres-E. Droz, 1947.
- Dennis (George T.), « The Byzantine-Turkish Treaty of 1403 », *Orientalia Christiana Periodica* XXXIII, 1967, p. 72-88.
- Die Aufzeichnungen des Genuesen Iacopo de Promontorio – de Campis über den Osmanenstaat um 1475*, éd. Franz Babinger, Munich, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 1957.
- Diehl (Charles), *Une République patricienne : Venise*, Paris, Flammarion, 1915.
- Dirimtekin (Feridun), « 1453 muhasarasi esnasında Bizans'ın nüfusu », *Türkiye Turing ve Otomobil Kurumu Belleteni* 149, 1954.

- Duda (Herbert W.), « Franz Babinger », *Almanach der Österreichischen Akademie der Wissenschaften* 118, 1968, p. 317-323.
- Dukas, *Historia Turco-Byzantina*, ed. I. Bekker, Bonn, 1834.
- Duran i Duelt (Daniel), « Tension et équilibre dans les petites communautés d'Occidentaux à Constantinople : l'exemple des Catalans au XV^e siècle », in Balard, Ducellier dir., *Migrations*, p. 97-103.
- EP²* : *Encyclopédie de l'islam*, vol. I, éd. Hamilton Alexander R. Gibb, Johannes H. Kramers, Évariste Lévi-Provençal, Joseph Schacht, Bernard Lewis, Charles Pellat, Leyde-Paris, Brill-Maisonnette, 1960 ; vol. II, éd. Bernard Lewis, Charles Pellat, Joseph Schacht, Brill-Maisonnette et Larose, 1965 ; vol. III, éd. Bernard Lewis, Victor-Louis Ménage, Charles Pellat, Joseph Schacht, 1971 ; vol. IV, éd. Emeri van Donzel, Bernard Lewis, Charles Pellat, Clifford E. Bosworth, 1978 ; vol. VI, éd. Clifford E. Bosworth, Emeri van Donzel, Charles Pellat, 1991 ; vol. VIII, éd. Clifford E. Bosworth, Emeri van Donzel, Wolfhart P. Heinrichs, Gérard Lecomte, Leyde, Brill, 1995 ; vol. IX, éd. Clifford E. Bosworth, Emeri van Donzel, Wolfhart P. Heinrichs, Gérard Lecomte, 1998 ; vol. X, éd. Peri J. Bearman, Thierry Bianquis, Clifford E. Bosworth, Emeri van Donzel, Wolfhart P. Heinrichs, 2002 ; vol. XII, *Supplément*, éd. Peri J. Bearman, Thierry Bianquis, Clifford E. Bosworth, Emeri van Donzel, Wolfhart P. Heinrichs, 2007.
- Ellinger (Ekkehard), *Deutsche Orientalistik zur Zeit des Nationalsozialismus (1933-1945)*, Edingen-Neckarhausen, Deux Mondes, 2006.
- Faroqhi (Suraiya), « Šāmsūn », in *EP²*, vol. VIII, p. 1087-1089.
- Faroqhi (Suraiya), « Izmīd », in *EP²*, vol. XII, p. 480-481.
- Feneşan (Christina), « Franz Babinger : ein deutscher Beitrag zur rumänischen Osmanistik », *Revue des études sud-est européennes* 32, 1994, p. 313-322.
- Fleet (Kate), « The Treaty of 1387 between Murād I and the Genoese », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 56/1, 1993, p. 13-33.
- Fleet (Kate), *European and Islamic Trade in the Early Ottoman State : the Merchants of Genoa and Turkey*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Foss (Clive F. W.), « Herakleia Pontike », in Alexander P. Kazhdan dir., *The Oxford Dictionary of Byzantium*, vol. 2, New York-Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 915-916.
- Franceschi (Franco), Goldthwaite (Richard A.), Mueller (Reinhold C.) dir., *Il Rinascimento italiano e l'Europa -IV- Commercio e cultura mercantile*, Trévisse, Fondazione Cassamarca-Angelo Colla, 2007.
- Ganchou (Thierry), « Le rachat des Notaras après la chute de Constantinople ou les relations "étrangères" de l'élite byzantine au XV^e siècle », in Balard, Ducellier dir., *Migrations*, p. 149-229.
- Ganchou (Thierry), « Giacomo Badoer et kyr Théodôros Batatzès, "chomercier di pesi" à Constantinople (flor. 1401-1449) », *Revue des études byzantines* 61, 2003, p. 49-95 (disponible sur le portail Persée, www.persee.fr).
- Ganchou (Thierry), « Les *ultimae voluntates* de Manuel et Iôannēs Chrysolôras et le séjour de Francesco Filelfo à Constantinople », *Byzantinistica* VII, 2005, p. 195-285.

- Ganchou (Thierry), « L'ultime testament de Géorgios Goudélès, homme d'affaires, *mésazôn* de Jean V et *ktêtôr* (Constantinople, 4 mars 1421) », *Travaux et mémoires* 16, 2010 : *Mélanges Cécile Morrisson*, p. 277-358.
- Gérolymatou (Maria), « Le commerce, VII^e-XV^e siècle », in Geyer, Lefort dir., *La Bithynie*, p. 485-498.
- Gérolymatou (Maria), « Κωνσταντινούπολη-Θράκη-Βιθυνία: η οικονομική μαρτυρία του Giacomo Badoer », in Nikos G. Moschonas dir., *Money and Markets in the Palaeologan Era, International Scientific Symposium, Chalkis, 22-24 May 1998*, Athènes, Hellenic National Research Foundation, 2003, p. 113-132.
- Geyer (Bernard), Lefort (Jacques) dir., *La Bithynie au Moyen Âge*, Paris, Lethiel-leux, 2003.
- Giovanni da Uzzano, *La pratica della mercatura*, in Giovanni Francesco Pagnini dir., *Della decima e delle altre gravezze*, t. IV, Lisbonne-Lucques, Bouchard, 1766.
- Grimm (Gerhard), « Franz Babinger (1891-1967) : ein lebensgeschichtlicher Essay », *Die Welt des Islams* 38, 1998, p. 286-333.
- Guadan (Antonio M. de), « Las equivalencias monetarias del Mediterráneo Oriental en el periodo 1436-40 », *Acta numismatica* III, 1973, p. 149-161.
- Gullino (Giuseppe), « Cocco, Giacomo », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. XXVI, Rome, Istituto della Enciclopedia Italiana, 1982, p. 518-519.
- Halecki (Oskar), *Un empereur de Byzance à Rome : vingt ans de travail pour l'union des églises et pour la défense de l'empire d'Orient, 1355-1375*, Varsovie, Nakładem Towarzystwa naukowego warszawskiego, 1930.
- Hasluck (Frederick William), « The Mosques of the Arabs in Constantinople », *Annual of the British School at Athens* XXII, 1916-1918, p. 157-174, rééd. in *id.*, *Christianity and Islam under the Sultans*, vol. II, éd. Margaret M. Hasluck, Oxford, Clarendon Press, 1929, p. 717-735.
- Heers (Marie-Louise), « Les Génois et le commerce de l'alun à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire économique et sociale* XXXII, 1954, p. 31-53.
- Heers (Jacques), *Gênes au XV^e siècle : activité économique et problèmes sociaux*, Paris, Service d'édition et de vente des publications de l'Éducation nationale, 1961.
- Heyd (Wilhelm), *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge*, vol. II, éd. Raynaud Furcy, Leipzig, Harrassowitz, 1885, rééd. 1923.
- Heywood (Colin J.), « Malkara », in *EP²*, vol. VI, p. 275-276.
- Heywood (Colin), « Mehmed II and the Historians: the Reception of Babinger's *Mehmed der Eroberer* during Half a Century », *Turcica* 40, 2008, p. 295-344.
- Hocquet (Jean-Claude), « Giacomo Badoer, marchand-drapier à Constantinople et les draps du nord de l'Europe », in *Atti dell'Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti* 160/I, 2002, p. 71-89.
- Hocquet (Jean-Claude), *Venise et la mer, XII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- Hocquet (Jean-Claude), « Giacomo Badoer et le commerce de l'alun et des cendres à Constantinople au XV^e siècle », *Thesaurismata* XXXVII, 2007, p. 87-99.

- Hocquet (Jean-Claude), « Le réseau d'affaires de Giacomo Badoer, marchand vénitien à Constantinople (1436-1440) », *Studi veneziani* LXI, 2010, p. 57-79.
- Hopf (Charles), *Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues*, Berlin, Weidmann, 1872.
- Hopf (Charles), Dethier (Philippe-Antoine) dir., *Monumenta Hungariae Historica* XXII, Budapest, 1872, 1^{re} partie, p. 267-279.
- Hoshino (Hidetoshi), *Industria tessile e commercio internazionale nella Firenze del Tardo Medioevo*, Florence, Olschki, 2001.
- Iida (Miki), « Trades in Constantinople in the First Half of the Fifteenth Century », *Mediterranean World* 15, 1988, p. 41-49.
- Ikovski (P. P.), « Jacopo De Promontorio de Campis, governo et Entrate del Gran Turco, 1475 : Stato del Gran Turco » (trad., original, commentaires), *Известия на Българското историческо дружество* IX, 1929, p. 5-80.
- Il Libro dei Conti di Giacomo Badoer (Costantinopoli, 1436-1440)*, éd. Umberto Dorini, Tommaso Bertelè, Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1956.
- İnalçık (Halil), « Bursa », in *EP²*, vol. I, p. 1374-1376.
- İnalçık (Halil), « Gelibolu », in *EP²*, vol. II, p. 1005-1010.
- İnalçık (Halil), « İmtiyâzât », in *EP²*, vol. III, p. 1208-1219.
- İnalçık (Halil), « İstanbul », in *EP²*, vol. IV, p. 233-259.
- İnalçık (Halil), Quataert (Donald) dir., *An Economic and Social History of the Ottoman Empire, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- İnalçık (Halil), « The Ottoman State: Economy and Society, 1300-1600 », in İnalçık, Quataert dir., *An Economic and Social History*, p. 9-410.
- Iorga (Nicolae) éd., *Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XV^e siècle, I^{re} série*, Paris, Leroux, 1899 ; *III^e série*, 1902 ; *IV^e série : 1453-1476*, Bucarest, éd. de l'Académie roumaine, 1915.
- Ives (Herbert. E.), *The Venetian Gold Ducat and its Imitations*, éd. Philip Grierson, New York, American Numismatic society, 1954.
- Jacoby (David), « Foreigners and the Urban Economy in Thessalonike, ca. 1150 – ca. 1450 », *Dumbarton Oaks Papers* 57, 2003, p. 85-132.
- Jacoby (David), « Production et commerce de l'alun oriental en Méditerranée, XI^e-XV^e siècles », in Philippe Borgard, Jean-Pierre Brun, Maurice Picon dir., *L'Alun de Méditerranée, Actes du colloque international, Naples et Lipari, 4-8 juin 2003*, Naples – Aix-en-Provence, Centre Jean-Bérard – Centre Camille-Julian, 2005, p. 219-267.
- Kafadar (Cemal), « A Death in Venice (1575) : Anatolian Muslim Merchants Trading in the Serenissima », *Journal of Turkish Studies* 10, 1986 : Şinasi Tekin, Gönül Alpay Tekin dir., *Raiyyet Rûsûm : Essays Presented to Halil İnalçık on his Seventieth Birthday by his Colleagues and Students*, p. 191-218.
- Kissling (Hans Joachim), « Franz Babinger (1891-1967) », *Südost-Forschungen* 26, 1967, p. 375-379, rééd. in Babinger, *Aufsätze*, vol. III, p. 338-342.
- Kramers (Johannes Hendrik), « Sînüb », in *EP²*, vol. IX, p. 678-679.

- Külzer (Andreas), *Ostthrakien (Eurōpē)*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2008.
- Kyriakidis (Stilpon P.), « Θρακικά ταξείδια: Μπουρού Καλέ-Αναστασιού-πολις-Περιθεώριον », *Ημερολόγιον της Μεγάλης Ελλάδος*, 1931.
- La Route de Samarkand au temps de Tamerlan : relation du voyage de l'ambassade de Castille à la cour de Timour Beg par Ruy González de Clavijo, 1403-1406*, trad. et comm. Lucien Kehren, Paris, Imprimerie nationale, 2002.
- Laiou-Thomadakis (Angeliki E.), « The Byzantine Economy in the Mediterranean Trade System: Thirteenth-Fifteenth Centuries », *Dumbarton Oaks Papers* 34-35, 1980-1981, p. 177-222.
- Laiou (Angeliki), « Constantinople sous les Paléologues », in Angeliki Laiou, Cécile Morrisson dir., *Le Monde byzantin -III- Byzance et ses voisins, 1204-1453*, Paris, Presses universitaires de France, 2011, p. 131-143.
- Laiou (Angeliki E.), Bouras (Charalambos), Morrisson (Cécile), Oikonomides (Nicolas), Pitsakis (Constantine) dir., *The Economic History of Byzantium: from the Seventh through the Fifteenth Century*, vol. 2, Washington DC, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2002.
- Laiou (Angeliki), Morrisson (Cécile), « De la menace serbe à la conquête turque (1341-1453) », in Laiou, Morrisson dir., *Le Monde byzantin -III-*, p. 31-67.
- Laiou (Angeliki), Morrisson (Cécile) dir., *Le Monde byzantin -III- Byzance et ses voisins, 1204-1453*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.
- Lambros (Spyridon P.), « Υπόμνημα περί των ελληνικών χώρων και εκκλησιών κατά τον δέκατον πέμπτον αιώνα », *Νέος Ελληνομνήμων* VII, 1910, p. 360-371.
- Lefort (Jacques), « Les communications entre Constantinople et la Bithynie », in Cyril Mango, Gilbert Dagron, Geoffrey Greatrex dir., *Constantinople and its Hinterland*, Aldershot, Variorum, 1995, p. 207-218.
- Lefort (Jacques), « Badoer et la Bithynie », *Travaux et mémoires* 14, 2002 : *Mélanges Gilbert Dagron*, p. 373-384.
- Lefort (Jacques), « Les grandes routes médiévales », in Geyer, Lefort dir., *La Bithynie*, p. 461-472.
- L'Europa dopo la caduta di Costantinopoli: 29 maggio 1453, Atti del XLIV convegno storico internazionale, Todi, 7-9 ott. 2007*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 2008.
- Ljubić (Sime) éd., *Listine o odnošajih između južnoga slaventsva i mletačke republike -IV- 1358-1403*, Zagreb, Knjižarnica jug. Akademije, 1874.
- Luzzatto (Gino), *Storia economica di Venezia dall'XI al XVI secolo*, Venice, Marsilio, 1995.
- Magdalino (Paul), « Medieval Constantinople : Built Environment and Urban Development », in Laiou et al. dir., *The Economic History*, p. 529-537.
- Majer (Hans Georg), « Ein osmanisches Budget aus der Zeit Mehmeds des Eroberers », *Der Islam* 59, 1982, p. 40-63 ; trad. en turc : « Fatih Sultan Mehmet Zamanında bir Osmanlı Bütçesi », *Tarih İncelemeleri Dergisi* 3, 1987, p. 115-140.

- Majeska (George P.), *Russian Travelers to Constantinople in the Fourteenth and Fifteenth Centuries*, Washington DC, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 1984.
- Martinori (Edoardo), *La moneta: vocabolario generale*, Rome, Istituto italiano di numismatica, 1915.
- Matschke (Klaus-Peter), « Commerce, Trade, Markets, and Money: Thirteenth-Fifteenth Centuries », in Laiou *et al.* dir., *The Economic History*, p. 771-806.
- Matschke (Klaus-Peter), « The Late Byzantine Urban Economy », in Laiou *et al.* dir., *The Economic History*, p. 465-495.
- Matschke (Klaus-Peter), compte rendu de N. G. Moschonas dir., *Money and Markets in the Palaeologan Era*, *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik* 56, 2006, p. 351-355.
- Matschke (Klaus-Peter), *Das spätbyzantinische Konstantinopel: alte und neue Beiträge zur Stadtgeschichte zwischen 1261 und 1453*, Hambourg, Dr. Kovač, 2008.
- Matschke (Klaus-Peter), « Die Bedeutung des Schwarzmeerraumes für Stadtwirtschaft und Stadtgesellschaft von Konstantinopel in spätbyzantinischer Zeit : Das Chogia-Ise-Puzzle », in *id.*, *Das spätbyzantinische Konstantinopel*, p. 491-541.
- Matschke (Klaus-Peter), « Some Merchant Families in Constantinople Before, During and After the Fall of the City », in *id.*, *Das spätbyzantinische Konstantinopel*, p. 465-489.
- McKee (Sally), « Gli schiavi », in Franceschi *et al.* dir., *Il Rinascimento italiano IV*, p. 339-365.
- Melis (Federigo) éd., *Documenti per la storia economica dei secoli XIII-XVI*, Florence, Olschki, 1972.
- Ménage (Victor-Louis), « Enos », in *EP²*, vol. II, p. 715-716.
- Minghiras (Alina), « Étude d'un compte de "voyage à Trébizonde" à travers le "livre de comptes" de Giacomo Badoer (1436-1440) », in Balard, Ducellier dir., *Migrations*, p. 91-96.
- Mordtmann (Johann Heinrich), « Constantinopel », in *Enzyklopädie des Islam*, vol. I, éd. Martijn T. Houtsma, Thomas W. Arnold, René Basset, Leyde-Leipzig, Brill, 1913.
- Mordtmann (Johann Heinrich), « Ereghli » I, in *EP²*, vol. II, p. 723.
- Mordtmann (Johann Heinrich), « Isfendiyār-Oghlu », in *EP²*, vol. IV, p. 113-114.
- Morozzo della Rocca (Raimondo), « Badoer, Giacomo », in *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. V, 1963, p. 109-110.
- Morrisson (Cécile), « Les noms des monnaies sous les Paléologues », in Werner Seibt dir., *Geschichte und Kultur der Palaiologenzeit*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1996, p. 151-162.
- Morrisson (Cécile), « Coin Usage and Exchange rates in Badoer's *Libro dei Conti* », *Dumbarton Oaks Papers* 54, 2001, p. 217-244.
- Morrisson (Cécile), « Money, Coins and the Economy », in Paul Stephenson dir., *The Byzantine World*, Londres-New York, Routledge, 2010, p. 34-46.

- Müller (Giuseppe) éd., *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente cristiano e coi Turchi fino all'anno MDXXXI*, Florence, Cellini e C., 1879.
- Necipoğlu (Nevra), « Ottoman Merchants in Constantinople during the First Half of the Fifteenth Century », *Byzantine and Modern Greek Studies* 16, 1992, p. 158-169.
- Necipoğlu (Nevra), « Byzantines and Italians in Fifteenth-Century Constantinople : Commercial Cooperation and Conflict », *New Perspectives on Turkey* 12, 1995, p. 129-143.
- Necipoğlu (Nevra), *Byzantium between the Ottomans and the Latins : Politics and Society in the Late Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- Niketas Choniates, ed. Immanuel Bekker, Bonn, 1835 (disponible aussi sur Google Books).
- Oberländer Târnoveau (Ernest), « Moldavian Merchants and Commerce in Constantinople in the 15th Century in the "Book of Accounts" of Giacomo Badoer », *Études byzantines et post-byzantines* II, 1991, p. 165-180.
- Oikonomidès (Nicolas), *Hommes d'affaires grecs et latins à Constantinople (XIII^e-XV^e siècles)*, Montréal-Paris, Institut d'études médiévales Albert-le-Grand – J. Vrin, 1979.
- Olgıati (Giustina), « Il commercio dell'allume nei domini dei Gattilusio nel XV secolo », in Andreas Mazarakis dir., *Oi Γατελούζοι της Λέσβου, Πρακτικά συνεδρίου, Μυτιλήνη, 9-11 Σεπτ. 1994*, Athènes, 1996, p. 373-398.
- Ornato (Ezio), Busonero (Paola), Munafò (Paola F.), Storace (M. Speranza), *La carta occidentale nel Tardo Medioevo -I- Problemi metodologici e aspetti qualitativi*, Rome, Istituto centrale per la patologia del libro, 2001.
- Pamuk (Şevket), « Appendix: Money in the Ottoman Empire, 1326-1914 », in İnalçık, Quataert éd., *An Economic and Social History*, p. 947-985.
- Pamuk (Şevket), *A Monetary History of the Ottoman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- Pegolotti (Francesco Balducci), *La pratica della mercatura*, éd. Allan Evans, Cambridge, The Mediaeval Academy of America, 1936.
- Pere (Nuri), *Osmanlılarda Madenî Paralar : Yapı ve Kredi Bankasının Osmanlı Madenî Paraları Koleksiyonu*, Istanbul, Doğan Kardeş Matbaacılık, 1968.
- Prodan (Dan), *Franz Babinger en Roumanie (1935-1943) : étude et sources historiques*, Istanbul, Isis, 2003.
- Romanin (Samuele), *Storia documentata di Venezia*, Venise, 1853-1861, 10 vol.
- Rosmini (Carlo, de'), *Vita e disciplina di Guarino Veronese e de' suoi discepoli*, vol. III, Brescia, Bettoni, 1806.
- Sahillioğlu (Halil), « Slaves in the Social and Economic Life of Bursa in the Late 15th and Early 16th Centuries », *Turcica* 17, 1985, p. 43-112.
- Sauvaget (Jean), « Notes sur la colonie génoise de Péra », *Syria* XV, 1934, p. 252-275.
- Scarpari (Rita), *Le Voci delle merci nel Libro dei Conti di Giacomo Badoer*, mémoire de maîtrise, Université de Florence, 1952-1953.

- Schiltberger (Johannes), *Captif des Tatars*, trad. Jacques Rollet, Toulouse, Anacharsis, 2008.
- Schneider (Alfons Maria), *Die Bevölkerung Konstantinopels im XV. Jahrhundert*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1949.
- Setton (Kenneth M.), *The Papacy and the Levant (1204-1571) -I- The Thirteenth and Fourteenth Centuries*, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1976 ; *-II- The Fifteenth Century*, 1978.
- Šitikov (Mikhail M.), « Константинополь и венецианская торговля в первой половине XV в. по данным книги счетов Джакомо Бадоера (Деловые круги Константинополя) », *Византийский временник* XXX, 1969, p. 48-62.
- Sopracasa (Alessio), « Les marchands vénitiens à Constantinople d'après une *tariffa* inédite de 1482 », *Studi veneziani* n.s. LXIII, 2011, p. 49-218.
- Sopracasa (Alessio), *Venezia e l'Egitto alla fine del Medioevo: le tariffe di Alessandria*, Alexandrie, Centre d'études alexandrines (en cours de publication).
- Soustal (Peter), *Thrakien (Thrakē, Rodopē und Haimimontos)*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1991.
- Spallanzani (Marco), *Oriental Rugs in Renaissance Florence*, Florence, Studio per Edizioni Scelte, 2007.
- Spandugino (Theodoro), *De la origine degli imperatori ottomani*, in *Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au Moyen Âge IX*, éd. Constantin N. Sathas, Paris, Maisonneuve, 1890, p. 133-261.
- Stöckly (Doris), *Le Système de l'Incanto des galées du marché à Venise (fin du XIII^e-milieu du XV^e siècle)*, Leyde-New York-Cologne, Brill, 1995.
- Tafur (Pero), *Andanças e viajes*, éd. Miguel Ángel Pérez Priego, Séville, Fundación José Antonio de Castro, 2009.
- Thiriet (Freddy) éd., *Régestes des délibérations du sénat de Venise concernant la Roumanie -I- 1329-1399*, Paris-La Haye, Mouton, 1958 ; *-II- 1400-1430*, 1959 ; *-III- 1431-1463*, 1961.
- Thiriet (Freddy) éd., *Délibérations des assemblées vénitiennes concernant la Roumanie -II- 1364-1463*, Paris-La Haye, Mouton, 1971.
- Thomas (George Martin), Predelli (Ricardo) éd., *Diplomatarium Veneto-Levanticum sive Acta et Diplomata res Venetas, Graecas atque Levantis illustrantia -II- 1351-1454*, Venise, Sumptibus societatis, 1899.
- Tomaschek (Wilhelm), *Zur Kunde der Hämus-Halbinsel -II- Die Handelswege im 12. Jahrhundert nach den Erkundungen des Arabers Idrîsî*, Vienne, Kaiserliche Akademie der Wissenschaften, 1887.
- Tomaschek (Wilhelm), *Zur historischen Topographie von Kleinasien im Mittelalter*, Vienne, Akademie der Wissenschaften, 1891.
- Traité d'Emmanuel Piloti sur le Passage en Terre Sainte (1420)*, éd. Pierre-Herman Dopp, Louvain-Paris, E. Nauwelaerts – Béatrice-Nauwelaerts, 1958.
- Trapp (Erich) dir., *PLP: Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit*, fasc. 1, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1976 ; fasc. 2, 1977.
- Trapp (Erich), « Plagiat in der Geschichtsschreibung Mehmeds II.? Byzantinische Tradition in moderner Zeit », in Wolfram Hörander, Johannes

- Koder, Otto Kresten, Erich Trapp dir., *Byzantios: Festschrift für Herbert Hunger zum 70. Geburtstag*, Vienne, Beevar, 1984, p. 321-332.
- Tucci (Ugo), « Il patrizio veneziano mercante e umanista », in *id.*, *Mercanti, navi, monete nel Cinquecento veneziano*, Bologne, Il Mulino, 1981, n° 1.
- Tucci (Ugo), « La formazione dell'uomo d'affari », in Franceschi *et al.* dir., *Il Rinascimento IV*, p. 481-498.
- Türkçe-İngilizce Redhouse Sözlüğü*, Istanbul, SEV, 2005, réimpr. de l'éd. de 1999.
- Vatin (Nicolas), « L'ascension des Ottomans (1362-1451) », in Robert Mantran dir., *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 37-116.
- Verdiani (Carlo), « Balabano », *Lingua Nostra XVI/2*, 1955, p. 43-45.
- Verlinden (Charles), *L'Esclavage dans l'Europe médiévale -II- Italie, colonies italiennes du Levant, Levant latin, Empire byzantin*, Gand, Rijksuniversiteit te Gent, 1977.
- Voyage d'outremer de Bertrandon de la Broquière*, éd. Charles Schefer, Paris, Leroux, 1892.
- Yerasimos (Stéphane), « Üsküdār », in *EP²*, vol. X, p. 997-998.
- Zachariadou (Elisabeth A.), « Süleyman çelevi in Rumili and the Ottoman chronicles », *Der Islam* 60/2, 1983, p. 268-296, rééd. in *id.*, *Studies in Pre-Ottoman Turkey and the Ottomans*, Aldershot, Ashgate Variorum, 2007, n° XI.
- Zachariadou (Elisabeth A.), « The Conquest of Andrianople by the Turks », in *id.*, *Romania and the Turks, c. 1300-c. 1500*, Londres, Variorum Reprints, 1985, n° 12.
- Zachariadou (Elisabeth A.), « Notes on the *subaşı* and the early *sancakbeyis* of Gelibolu », in *id.* dir., *The Kapudan Pasha: his Office and his Domain*, Rethymno, Crete University Press, 2002, p. 61-68, rééd. in *id.*, *Studies in Pre-Ottoman Turkey and the Ottomans*, Aldershot, Ashgate Variorum, 2007, n° XVI.
- Zachariadou (Elisabeth A.), « The "Old Akçe" in the first half of the XVth century », in Sebastian Kolditz, Ralf C. Müller dir., *Geschehenes und Geschriebenes: Studien zu Ehren von Günther S. Henrich und Klaus-Peter Matschke*, Leipzig, Eudora-Verlag, 2005, p. 103-108.